CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable
siège social : 4 place Richebé 59000 Lille
RCS Lille B 320 342 264

* * * *

PROSPECTUS
Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission sur Euronext Paris S.A. d'un emprunt obligataire 4.50% 27juillet 2009 / 27 juillet 2016 d'un montant nominal de 80.000.000 Euros

Code ISIN FR0010773432

Le taux de rendement actuariel de cette émission est égal à 4,56%[1], ce qui représente un écart de taux de 1,37% par rapport au taux de rendement sans frais des emprunts d'état de durée équivalente (3,19%), constaté au moment de la fixation des conditions d'émission.

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

VISA DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent Prospectus le visa n°09-212 en date du 3 juillet 2009. Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Ce prospectus est composé :

- du prospectus ayant reçu le visa n°08-136 en date du 23 juin 2008, reprenant les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2007,
- du résumé
- de la note d'opération

Le présent Prospectus est disponible aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) sur simple demande auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, 4 place Richebé, 59000 Lille.
Il est également disponible sur le site internet de l'AMF: **www.amf-france.org** ainsi que sur le site internet du Crédit Mutuel Nord Europe : **www.cmne.fr**

[1] **Taux constaté le 03/07/2009 à 11 heures 15**

Table des matières

Résumé **p 5**

Facteurs de risques **p13**

Chapitre 1 - Responsables du prospectus et responsables du contrôle des comptes **p 15**

1.1 Nom et fonction du responsable du prospectus p15
1.2 Attestation du responsable p15
1.3 Noms, adresses et qualification des responsables du contrôle des comptes p15
1.4 Responsable de l'information p15

Chapitre 2 – Renseignements concernant l'opération **p 16**

2.1 Contenu et modalités de l'opération p16
2.1.1 Cadre de l'émission p16
2.1.2 Montant de l'émission p16
2.1.3 Période de souscription p16
2.1.4 Etablissements chargés de recueillir les souscriptions p17
2.1.5 Public visé par l'émission p17
2.1.6 Tranches internationales ou étrangères p17
2.1.7 Droit préférentiel de souscription p17
2.2 Caractéristiques des titres émis p17
2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres p17
2.2.2 Monnaie d'émission p17
2.2.3 Prix d'émission p17
2.2.4 Date de jouissance et règlement p17
2.2.5 Taux nominal p18
2.2.6 Intérêt p18
2.2.7 Amortissement – remboursement p18
2.2.8 Taux de rendement actuariel à la date de règlement p18
2.2.9 Durée de l'emprunt p18
2.2.10 Assimilations ultérieures p18
2.2.11 Rang de créance p19
2.2.12 Garantie p19
2.2.13 Prise ferme p19
2.2.14 Notation p19
2.2.15 Représentation des porteurs p19
2.2.16 Régime fiscal p20
2.2.17 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission p22
2.3 Admission auprès d'Euronext Paris – négociation p22
2.3.1 Cotation p22
2.3.2 Restriction à la libre négociation des obligations p22
2.3.3 Marché secondaire de l'obligation p22
2.3.4 Instruments financiers de même catégorie déjà cotés p22
2.4 Renseignements généraux p22
2.4.1 Service financier p22
2.4.2 Tribunaux compétents p22
2.4.3 But de l'émission et affectation envisagée de son produit p23

Chapitre 3- Renseignements de caractère général concernant la société et son capital p 24

3.1 Renseignement de caractère général concernant l'émetteur p24
3.1.1 Dénomination p24
3.1.2 Siège social p24
3.1.3 Forme juridique p24
3.1.4 Législation de l'émetteur p24
3.1.5 Date de constitution et date d'expiration de l'émetteur p24
3.1.6 Objet social p24
3.1.7 Registre et numéro d'inscription p25
3.1.8 Documents sociaux p25
3.1.9 Exercice social p25
3.1.10 Répartition statutaire des bénéfices p25
3.1.11 Assemblées Générales p25
3.2 Renseignement de caractère général concernant le capital p26
3.2.1 Capital social de la Caisse Fédérale p26
3.2.2 Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent au niveau globalisé p26
3.2.3 Variabilité du capital p27
3.2.4 Titres non représentatifs du capital p27
3.2.5 Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital p27
3.2.6 Evolution du capital p27
3.3 Répartition actuelle du capital et droits de vote p28
3.3.1 Actionnaires – nombre d'actions propres p28
3.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années p28
3.3.3 Personnes pouvant exercer un contrôle sur l'émetteur p28
3.3.4 Place de l'émetteur dans le groupe p28
3.4 Marché des instruments financiers de l'émetteur p28

Chapitre 4- Renseignements concernant l'activité de l'émetteur p 29

4.1 Présentation de la société et du groupe p29
4.2 Secteurs d'activité et organisation p31
4.2.1 Pôle Bancassurance France p32
4.2.2 Pôle Entreprises p35
4.2.3 Pôle Bancaire Belux p37
4.2.4 Pôle Assurances p39
4.2.5 Pôle Gestion pour compte de tiers p41
4.2.6 Pôle Services et activités diverses p44
4.3 Effectifs p45
4.4 Environnement concurrentiel et position sur le marché p45
4.5 Les participations p45
4.6 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets p45
4.7 Les Risques p45
4.7.1 Les risques de crédit p46
4.7.2 Les risques de marché p49
4.7.3 Les risques opérationnels p55
4.8 Faits exceptionnels ou litiges p56

Chapitre 5- Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur p57

5.1 Renseignements économiques p57
5.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2008 p57
5.2.1 Informations générales p57
5.2.2 Principes comptables p59
5.2.3 Méthode et principes de consolidation p68
5.2.4 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 p71
5.2.5 Bilan consolidé au 31 décembre 2008 p74
5.2.6 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008 p76
5.2.7 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2008 p78
5.2.8 Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2008 p80
5.2.9 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2008 p81
5.2.10 Autres informations sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 p98
5.2.11 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière au 31 décembre 2008 p99
5.3 Eléments financiers principaux au 31 mai 2009 (non audités) p101
5.4 Comptes consolidés au 31 décembre 2007 p102

Chapitre 6 - Gouvernance d'entreprise p103

6.1 Le Conseil d'Administration p103
6.1.1. Composition du Conseil d'Administration p103
6.1.2. Liste des mandats et des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration durant l'exercice 2008 p104
6.1.3 Administrateurs indépendants p109
6.2 Le Comité de Direction p109
6.2.1 Composition du Comité de Direction p109
6.2.2 Liste des mandats et des fonctions exercées par les mandataires sociaux membres du Comité de Direction p110
6.3 Organisation générale du contrôle interne p112
6.4 Rapport du Président du Conseil d'Administration p113
6.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président p127
6.6 Rémunération des dirigeants p128
6.7 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance p129
6.8 Nature et importance des opérations conclues avec les membres des organes de direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales p129
6.9 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de direction p129
6.10 Rémunération des Commissaires aux Comptes p129
6.11 Schéma d'intéressement du personnel p129

Chapitre 7- Evolutions récentes et perspectives d'avenir p131

7.1 Evolutions récentes et perspectives p131
7.1.1 Maintien des orientations stratégiques arrêtées dans le plan à moyen terme p131
7.1.2 Réalisation, au sein des différents pôles, d'ajustements nécessaires à la nouvelle donne économique p131
7.2 Changement de perspectives de l'émetteur depuis le 31 décembre 2008 p132

Résumé

Visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°09-212 en date du 3 juillet 2009

Le présent résumé ainsi que le prospectus seront disponibles aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) sur simple demande auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, 4 place Richebé, 59000 Lille.

Responsable de l'information : Mr. Nicolas SALMON, Directeur Central – Chargé du Pôle Finances
Téléphone : 03 20 78 38 38
Email : salmonni@cmne.fr

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

A CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

A.1. Montant de l'émission

Le montant nominal du présent emprunt 4.50% 27 juillet 2009 / 27 juillet 2016 est de 80.000.000 Euros, représenté par 800.000 d'obligations de 100 Euros de nominal.

A.2. Caractéristiques des obligations émises

- Prix d'émission : 99,647% soit 99,647 Euros par obligation payable en une seule fois à la date de règlement
- Période de souscription :
  L'émission sera ouverte du 4 juillet 2009 au 25 juillet 2009 inclus et pourra être close sans préavis
- Date d'entrée en jouissance des obligations : 27 juillet 2009
- Date de règlement : 27 juillet 2009

- Intérêts :
  Les obligations rapporteront un intérêt annuel de 4,50% du nominal, soit 4,50 Euros par obligation payable en une seule fois le 27 juillet de chaque année et pour la première fois le 27 juillet 2010.

- Taux de rendement actuariel : 4,56% à la date de règlement

- Amortissement-Remboursement :
  L'Emetteur s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations, sauf par des rachats en Bourse ou par des offres publiques d'achat et d'échange, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

  Les obligations seront amorties en totalité le 27 juillet 2016 par remboursement au pair.

- Durée de l'émission : 7 ans

- Rang de créance :
  Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Garantie :
  Le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Notation :
  Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation. La dette senior à long terme de l'émetteur est notée A+ chez Standard & Poors.

- Représentation des porteurs :
  Conformément à l'article L228-46 du code de commerce, les porteurs d'obligations sont regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une Masse jouissant de la personnalité civile.

  En application de l'article L228-47 du code de commerce, sont désignés:

  a) Représentant titulaire de la Masse des porteurs d'obligations :

  - Monsieur Jean-Louis BLAREAU
    demeurant 13, résidence Clémenceau à WAVRIN - 59136

  b) Représentant suppléant de la Masse des porteurs d'obligations :

  - Monsieur Jacques DOOSE
    demeurant 8, allée des Peupliers à PHALEMPIN - 59133

- Etablissement chargé du service financier :
  Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des obligations amorties) sera assuré par CM-CIC Emetteur.

- Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige :
  - L'emprunt est soumis au droit français.

- Les Tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque l'émetteur est défendeur et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

A.3. Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit

Cette émission a pour but de diversifier les ressources à long terme du groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

A.4. Facteurs de risque

Certains facteurs peuvent affecter la capacité de l'émetteur à respecter ses engagements relatifs aux obligations émises. Ces facteurs sont repris au chapitre « Facteurs de risques », pages 13 et 14, et précisent certains facteurs de risques liés à l'Emetteur, certains facteurs de risques liés aux Obligations, et enfin certains facteurs de risques afférents à un litige juridique. Ainsi, l'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que l'activité de l'émetteur l'expose à des risques spécifiques liés à son métier, sur les risques généraux relatifs aux Obligations, sur les incidences potentielles du marché sur le prix de cession des Obligations avant leur échéance, et sur l'existence d'un litige juridique impliquant l'Emetteur.

Les investisseurs devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques inhérents aux Obligations. Chaque souscripteur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers avant d'investir dans les Obligations objet du présent prospectus.

B <u>ORGANISATION ET ACTIVITE DE L'EMETTEUR</u>

B.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et ses organes d'administration

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 place Richebé. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : RCS Lille B 320 342 264 741 J.

Elle est régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier notamment les articles L 512-55 à L 512-59, et par les textes pris pour leur application, l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel, le statut général de la coopération, les titres I à IV du livre II du Code de Commerce, ainsi que par ses statuts.

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses adhérentes et de leurs sociétaires ainsi que de faciliter le fonctionnement technique et financier des Caisses adhérentes.

Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes physiques et morales, particulièrement des Caisses adhérentes, et d'assurer tout recouvrement et paiement pour le compte de ses déposants,

- d'établir entre les Caisses adhérentes, un mécanisme de compensation,

- de faire aux Caisses adhérentes des avances avec ou sans affectation spéciale,

- de faire des remplois de trésorerie ou d'épargne,

- de se procurer les capitaux par emprunts, avances ou escomptes, émissions de titres participatifs ou d'emprunts obligataires, émissions de certificats coopératifs d'investissement, actions à intérêt prioritaire sans droit de vote soumises au régime de l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947 – les avantages pécuniaires, étant, en pareil cas, fixés par décision du Conseil d'Administration – ainsi que par tout moyen autorisé par la loi de 1947 précitée et les textes subséquents,

- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,

- et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses adhérentes, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous les services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

La Caisse Fédérale Du Crédit Mutuel Nord Europe est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 18 membres dont plus des ¾ sont des représentants des Caisses adhérentes. Ils sont élus pour une durée de trois ans renouvelable – chaque année s'entend de la période courue entre deux assemblées générales annuelles consécutives -.

Elle est dirigée par un Comité de Direction, composé de sept salariés, et présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'Administration Fédéraux.

Le Comité de Direction se réunit une fois par semaine. Tous les deux mois, dans une formation élargie, il accueille les responsables des pôles Assurances, Bancassurance Belux, Entreprises, Gestion pour compte de tiers.

B.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de l'émetteur

Le capital de la Caisse Fédérale est détenu en totalité par les Caisses Locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Sont sociétaires de la Caisse Fédérale toutes les Caisses de Crédit Mutuel qui auront adhéré à la Fédération et qui, en outre :

- ont été agréées et inscrites sur la liste des Caisses de Crédit Mutuel, tenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel,
- ont souscrit au moins une action,
- ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les présents statuts et par les règlements de la Caisse Fédérale,
- ont adhéré aux fonds de garantie, de solidarité ou autres, constitués entre toutes les Caisses affiliées à la dite Fédération.

Est admise comme sociétaire toute personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'Administration. Ce dernier n'a pas à faire connaître les motifs d'un refus d'admission**.**

Le capital social de la Caisse Fédérale doit être détenu à plus de 75 % par les Caisses adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Le capital social de la Caisse Fédérale est représenté par des actions de 150 € chacune. Au 31 décembre 2008, il est de 270.5 millions d'euros. Il est entièrement détenu par les Caisses Locales et c'est le capital de ces dernières qui représente la solidité financière de l'ensemble du groupe CMNE.

B.3. Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

La Caisse Fédérale est l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE). Troisième groupe de Crédit Mutuel en France, il étend son activité sur sept départements au nord de Paris, ainsi que sur la Belgique et le Luxembourg.

Il est structuré en six pôles d'activité:

- Pôle Bancassurance France : regroupe les activités de banque de détail (crédit, épargne, assurance) à destination des particuliers, des professionnels, des artisans, des associations, des agriculteurs et des collectivités locales. Cette activité est assurée par un réseau de 242 points de vente dont 173 caisses locales.

- Pôle Entreprises: coiffé par la Banque Commerciale du Marché Nord Europe (BCMNE), le pôle entreprises concentre dans ses 9 centres d'affaires spécialisés, l'offre du groupe CMNE à destination des entreprises de son territoire, en crédit et crédit-bail.

- Pôle Bancassurance Belux: l'activité bancaire du groupe CMNE en Belgique est orientée vers les professionnels et les PME à travers le réseau BKCP. Cette activité est complétée, au Luxembourg, par une structure de gestion de fortune : NEPB.

- Pôle Assurances : constitué des structures détenues par la holding Nord Europe Assurances (NEA), ACMN Vie et La Pérennité dans l'assurance vie, ACMN Iard dans l'assurance dommage et Nord Europe Life Luxembourg, le pôle assurances est en mesure de concevoir tous les produits d'assurance que distribue son réseau de caisses locales, mais également son réseau belge et sa filiale luxembourgeoise.

- Pôle gestion pour compte de tiers: ce pôle, désormais regroupé au sein de la holding « Groupe UFG », est constitué de cinq entités qui conçoivent des produits également distribués par les réseaux français et belge. UFG Investment managers assure la gestion d'une gamme complète d'OPCVM. UFG Alteram est spécialisée dans la gestion de fonds de fonds alternatifs. UFG Real Estate Managers est le premier gestionnaire français de SCPI. UFG Partenaires a en charge la distribution des produits patrimoniaux du Groupe UFG. UFG Private Equity est spécialisée dans les investissements sur des sociétés non cotées. Les produits de ces sociétés sont également commercialisés par d'autres canaux que celui du CMNE.
  Poursuivant ses objectifs de rationalisation de ses structures et soucieux de saisir les opportunités de croissance externe permettant de compléter son offre de multispécialiste, le groupe UFG a engagé la fusion des entités UFG-IM et UFG Alteram, d'une part, et a acheté les sociétés de gestion Sarasin France et La Française des Placements. Ainsi renforcé, le groupe UFG deviendra la première société de gestion indépendante des grands réseaux bancaires.

- Pôle services et activités diverses: ce pôle reprend l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des activités stratégiques du groupe.

B.4. Informations de base concernant les états financiers de l'émetteur

- Extrait du bilan au 31 décembre 2008 (normes IFRS)

Comptes consolidés au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Caisse, Banques centrales, CCP - Actif	**259 501**	**256 089**	**3 412**	***1,33%***
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**6 301 780**	**6 328 036**	**(26 256)**	***(0,41)%***
Instruments dérivés de couvert. - Actif	**6 603**	**1**	**6 602**	***n.s.***
Actifs financiers disponible à la vente	**4 536 090**	**4 408 108**	**127 982**	***2,90%***
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 847 490**	**3 732 054**	**1 115 436**	***29,89%***
Prêts et créances sur la clientèle	**12 383 573**	**11 346 440**	**1 037 133**	***9,14%***
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	**65 880**	**-**	**65 880**	***n.s.***
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**543 252**	**523 617**	**19 635**	***3,75%***
Actifs d'impôt courants	**99 956**	**53 631**	**46 325**	***86,38%***
Actifs d'impôt différés	**89 466**	**57 027**	**32 439**	***56,88%***
Comptes de régularisation et actifs divers	**740 233**	**420 522**	**319 711**	***76,03%***
Actifs non courants dest. à être cédés	**3 393**	**177**	**3 216**	***n.s.***
Participations dans les entreprises MEE	**58 500**	**54 722**	**3 778**	***6,90%***
Immeubles de placement	**14 741**	**12 492**	**2 249**	***18,00%***
Immobilisations corporelles et LF preneur	**209 105**	**188 155**	**20 950**	***11,13%***
Immobilisations incorporelles	**40 903**	**29 878**	**11 025**	***36,90%***
Ecart d'acquisition	**47 065**	**43 764**	**3 301**	***7,54%***
Total de l'actif	**30 247 531**	**27 454 713**	**2 792 818**	***10,17%***

Comptes consolidés au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Banques centrales, CCP - Passif	**-**	**335**	**(335)**	***(100,00)%***
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**44 777**	**20 746**	**24 031**	***115,83%***
Instruments dérivés de couvert. - Passif	**86 748**	**11 555**	**75 193**	***n.s.***
Dettes envers les Ets de crédit	**1 297 493**	**751 255**	**546 238**	***72,71%***
Dettes envers la clientèle	**11 126 686**	**10 014 889**	**1 111 797**	***11,10%***
Dettes représentées par un titre	**7 176 901**	**6 504 039**	**672 862**	***10,35%***
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	**-**	**-**	**-**	**-**
Passifs d'impôt courants	**33 744**	**42 766**	**(9 022)**	***(21,10)%***
Passifs d'impôt différés	**10 252**	**23 565**	**(13 313)**	***(56,49)%***
Comptes de régularisation et passifs divers	**541 840**	**781 982**	**(240 142)**	***(30,71)%***
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	**-**	**-**	**-**	**-**
Prov. techniques des contrats d'assur.	**7 872 404**	**7 121 753**	**750 651**	***10,54%***
Provisions	**111 108**	**74 449**	**36 659**	***49,24%***
Dettes subordonnées	**141 424**	**147 640**	**(6 216)**	***(4,21)%***
Capitaux propres	**1 804 154**	**1 959 739**	**(155 585)**	***(7,94)%***
Capitaux propres - Part du groupe	**1 766 547**	**1 912 306**	**(145 759)**	***(7,62)%***
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**37 607**	**47 433**	**(9 826)**	***(20,72)%***
Total du passif	**30 247 531**	**27 454 713**	**2 792 818**	***10,17%***

- Extrait du compte de résultat au 31 décembre 2008 (normes IFRS)

Comptes consolidés au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	1 228 717	1 035 588	193 129	*18,65%*
Charges d'intérêts et assimilés	(989 749)	(791 319)	(198 430)	*25,08%*
Commissions (Produits)	130 155	211 037	(80 882)	*(38,33)%*
Commissions (Charges)	(21 667)	(20 582)	(1 085)	*5,27%*
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	(90 232)	(10 778)	(79 454)	*n.s.*
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	12 823	32 891	(20 068)	*(61,01)%*
Produits des autres activités	1 526 661	1 750 447	(223 786)	*(12,78)%*
Charges des autres activités	(1 303 545)	(1 471 738)	168 193	*(11,43)%*
Produit Net Bancaire IFRS	**493 163**	**735 546**	**(242 383)**	*(32,95)%*
Frais généraux IFRS	(515 333)	(543 507)	28 174	*(5,18)%*
Résultat Brut d'Exploitation IFRS	**(22 170)**	**192 039**	**(214 209)**	*(111,54)%*
Coût du risque	(84 399)	806	(85 205)	*n.s.*
Résultat d'Exploitation IFRS	**(106 569)**	**192 845**	**(299 414)**	*(155,26)%*
QP de résultat des entreprises MEE	6 904	7 042	(138)	*(1,96)%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5 783	1 357	4 426	*326,16%*
Variations de valeur des écarts d'acq.	23 113	13 373	9 740	*72,83%*
Résultat Avant Impôts IFRS	**(70 769)**	**214 617**	**(285 386)**	*(132,97)%*
Impôts sur le résultat	2 036	(77 289)	79 325	*(102,63)%*
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	-	-	-	-
Résultat net total IFRS	**(68 733)**	**137 328**	**(206 061)**	*(150,05)%*
Résultat consolidé - Minoritaires	147	11 505	(11 358)	*(98,72)%*
Résultat Net	**(68 880)**	**125 823**	**(194 703)**	*(154,74)%*

B.5. Identité des Administrateurs, membres de la Direction et des Commissaires aux Comptes

Composition du Conseil d'Administration au 26 mai 2009 :

Présidents Honoraires :	Gérard AGACHE Elie JONNART
Président :	Philippe VASSEUR
Vice-Présidents :	Jacques CHOMBART André HALIPRE Michel ROZAT Maurice TOME
Secrétaire :	Michel HEDIN
Administrateurs :	Jean louis BOUDET Jean Marc BRUNEAU Philippe LELEU Patrick LIMPENS Annie LUGEZ Onésime MARIEN Gérard MASSE Bertrand OURY Jacques PETIT Francis QUEVY Christine THYBAUT Jacques VANBREMEERSCH

Composition du Comité de Direction (situation au 1er avril 2009) :

Directeur Général : Eric CHARPENTIER

Directeur Général Délégué, chargé de l'exploitation : Christian NOBILI

Directeur Général Adjoint, Direction de l'exploitation : Philippe LEVEUGLE

Directeur Central - Comptabilité et Contrôle de Gestion : Florence DESMIS

Directeur Central - Organisation, Informatique et Logistique : Henry ROGOWSKI

Directeur Central - Finances : Nicolas SALMON

Directeur Central - Relations Humaines et Sociales : Denis VANDERSCHELDEN

Inspecteur Général : José DRUON

Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 :
aCéa et Deloitte

Facteurs de risques

Certains facteurs peuvent affecter la capacité de l'émetteur à respecter ses engagements relatifs aux obligations émises. Les principaux risques sont indiqués ci-dessous, bien qu'il ne soit pas possible pour l'émetteur de s'exprimer sur la probabilité de survenance de tels événements.

Par ailleurs, cette liste ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive et l'investisseur potentiel doit fonder son opinion personnelle sur la globalité des informations détaillées dans le présent prospectus. En achetant les obligations, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Facteurs de risque liés à l'émetteur :**

Des événements imprévus ou des cas de force majeure, tels que des catastrophes naturelles, des attaques terroristes ou des pandémies virales peuvent mener à une interruption brusque des opérations de l'émetteur et causer des pertes substantielles ou une élévation anormale des coûts de l'émetteur. Ces situations peuvent avoir des conséquences négatives sur l'investissement dans les obligations. L'émetteur n'assume aucune responsabilité pour les conséquences et l'impact sur l'investissement de tels événements.

Par ailleurs, l'activité de l'émetteur l'expose à des risques spécifiques à son métier. Les plus significatifs, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, sont :

- Le risque de liquidité qui se définit comme le risque, pour l'émetteur, de ne plus avoir accès aux ressources des marchés financiers ou de subir une élévation du coût de ces ressources qui fasse peser une menace grave sur l'équilibre de son compte d'exploitation.

- Le risque de taux qui se définit comme le risque de subir les variations de taux d'intérêts, sans outil de mesure ou de couverture approprié, dans la gestion financière du bilan.

- Le risque de contrepartie qui se définit comme le risque de voir une contrepartie incapable, en tout ou partie, de satisfaire à ses obligations de remboursement à l'échéance d'un prêt ou d'un titre de créance négociable, ou au paiement des intérêts pendant la vie de ce prêt ou de ce titre de créance négociable.

- Le risque de marché qui se définit comme le risque de voir une variation très importante dans la valeur d'un actif détenu.

- Le risque opérationnel qui se définit comme le risque de nature juridique ou technique, inhérent à l'exercice de l'activité de l'émetteur.

- Le risque de change qui se définit comme le risque de variation de cours entre deux monnaies qui, en l'absence de couverture appropriée, pourrait entrainer une perte. L'émetteur n'exerce aucune activité de change pour compte propre et couvre l'activité de change commercial avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

- **Facteurs de risque liés aux obligations :**

  - Changement de loi :
    Les termes et conditions des obligations sont fondés sur les lois en vigueur à la date du présent prospectus. Aucune assurance ne peut être donnée sur l'impact d'une éventuelle décision de justice ou changement de loi ou de pratique administrative après la date de ce prospectus.

  - Absence de conseil juridique ou fiscal :
    Chaque souscripteur potentiel est invité à consulter des propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux ou connexes d'un investissement dans les obligations. Les investisseurs potentiels doivent avoir une connaissance suffisante du secteur financier pour évaluer les risques à investir dans une émission obligataire. Ils doivent également disposer de ressources financières suffisantes pour supporter les risques d'un investissement dans les obligations.

  - Marché secondaire des obligations :
    Il existe un marché secondaire pour les obligations, mais toute transaction réalisée avant l'échéance se fera au prix du marché et pourra induire une plus-value ou une moins-value par rapport au prix d'acquisition. L'obligation émise étant à taux fixe, toutes choses égales par ailleurs, son prix augmentera quand les taux d'intérêts baisseront et son prix baissera quand les taux d'intérêts monteront. Par ailleurs, la valeur de marché des obligations peut évoluer en fonction des modifications de notation de l'émetteur.

- **Facteurs de risque lié à un litige juridique :**

Un litige oppose depuis de nombreuses années la CFCMNE à la banque Delubac. Aux termes des statuts de cette banque (société en commandite simple), celui-ci a fait l'objet d'une sentence arbitrale en faveur de la banque Delubac qui a été exécutée en septembre 2000.

Le 6 octobre 2003, la banque Delubac notifiait à la CFCMNE un nouveau recours à l'arbitrage qui, aux termes de différentes procédures de récusation des arbitres, aboutissait le 2 décembre 2008 à une nouvelle sentence, assortie de l'exécution provisoire, condamnant la CFCMNE à verser 186.5 M€ au profit de la banque Delubac et de certains associés personnes physiques.

Au plan civil, un recours en annulation a été déposé le 4 décembre 2008 par la CFCMNE devant la Cour d'Appel de Paris qui ne devrait rendre son verdict qu'à la fin de l'année 2009.

Au plan pénal, la CFCMNE a déposé plainte pour faux à l'encontre de l'un des arbitres et le Parquet de Paris, saisi d'une plainte pour escroquerie au jugement et abus de confiance déposée le 3 mars 2009 par la CFCMNE a ordonné un réquisitoire supplétif le 27 mars 2009 et une instruction est en cours.

La demande en suspension n'ayant pas été acceptée, les bénéficiaires de la sentence se prévalent de l'exécution provisoire dont elle est assortie.
La cour statuera sur le recours en annulation après avoir entendu les plaidoiries dans son audience du 15 octobre 2009.

Compte tenu des incertitudes planant sur ce dossier au moment de l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CFCMNE a arrêté les comptes de l'exercice 2008 avec une provision de 39 M€ couvrant, notamment, l'intégralité du risque de contrepartie sur les personnes physiques qui pouvait résulter de l'exécution de la sentence arbitrale du 2 décembre 2008 entre les mains de la banque Delubac et de ses associés.

Chapitre 1 - Responsables du prospectus et responsables du contrôle des comptes

1.1 Nom et fonction du responsable du prospectus

Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général du Crédit Mutuel Nord Europe

1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce prospectus.

Les informations financières historiques annuelles de l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans le prospectus ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve des contrôleurs légaux figurant en pages 99 et 100 dudit document. Ce rapport contient deux observations.

Le Directeur Général
Eric CHARPENTIER

1.3 Noms, adresses et qualification des responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes :

Société aCéa représentée par Monsieur Christian CHOUNAVELLE, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2006 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
Adresse : 28 rue du Carrousel – Parc de la Cimaise – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Société Deloitte et Associés, représentée par Madame Sylvie BOURGUIGNON, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007, en remplacement de la société BDO Marque et Gendrot, pour la durée du mandat en cours, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
Adresse : 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

1.4 Responsable de l'information

Mr. Nicolas SALMON, Directeur Central – Chargé du Pôle Finances
Téléphone : 03 20 78 38 38
Email : salmonni@cmne.fr

Chapitre 2 – Renseignements concernant l'opération

2.1 Contenu et modalités de l'opération

2.1.1 Cadre de l'émission

Aux termes de l'Ordonnance n°2004-604 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales, le pouvoir de décider ou autoriser l'émission d'obligations revient au Conseil d'Administration, sauf si les statuts de la société réservent ce pouvoir à l'assemblée générale ou si celle-ci décide de l'exercer, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe s'est réuni le 26 mai 2009 et a donné pouvoir au Directeur Général de procéder à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant maximal de 200 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à compter de la délibération du Conseil d'Administration.

A cet effet tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, aux fins de :

- sans faculté de substitution, décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions, d'arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts et la date et le mode du ou des remboursement(s) du capital avec ou sans prime, le droit applicable, et d'une manière générale arrêter l'ensemble des conditions et modalités qu'il jugera convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Caisse Fédérale.

- avec faculté de substitution, procéder à la réalisation de toute émission, passer toutes conventions avec tous établissements financiers, accomplir toutes formalités ou démarches nécessaires ou utiles à l'émission, à la cotation et au service financier de toute émission, éditer, publier, passer et signer tout traité, accord, engagement, avis, communication, acte et document, demander et obtenir toute autorisation, faire toute déclaration et demande, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour procéder à toute émission.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration, le Directeur Général a décidé, le 3 juillet 2009, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 80 millions d'euros.

2.1.2 Montant de l'émission

Le présent emprunt d'un montant nominal de 80.000.000 € est représenté par des obligations de 100 € de valeur nominale, soit un nombre de 800.000 obligations.

Le produit brut de l'émission se monte à 79.717.600 Euros ; son produit net est d'environ 79.709.600 Euros.

2.1.3 Période de souscription

La souscription sera ouverte du 4 juillet 2009 au 25 juillet 2009 et pourra être close sans préavis.

2.1.4 Etablissements chargés de recueillir les souscriptions

Les demandes de souscription seront recueillies, dans la limite du nombre d'obligations disponibles, sans frais aux guichets des Caisses Locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe et aux guichets de la Banque Commerciale du Marché Nord Europe.

2.1.5 Public visé par l'émission

Cette offre de titres est destinée à la clientèle des Caisses Locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe et à celle de la Banque Commerciale du Marché Nord Europe.

2.1.6 Tranches internationales ou étrangères

La totalité de l'émission est réalisée sur le marché français. Il n'y a pas de tranche spécifique destinée à être placée sur le marché international ou un marché étranger.

2.1.7 Droit préférentiel de souscription

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription à la présente émission.

2.2 Caractéristiques des titres émis

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les titres représentatifs de la présente émission sont des obligations émises dans le cadre de la législation française et revêtiront obligatoirement la forme dématérialisée. Ils pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix des détenteurs. Les titres de cette émission seront obligatoirement inscrits en comptes tenus, selon le cas par :

- l'Emetteur pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire habilité au choix du détenteur pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire habilité au choix du détenteur pour les titres au porteur

Les obligations seront inscrites en compte le 27 juillet 2009. Elles seront négociables à compter de leur admission auprès d'Euronext Paris.

Euroclear France assurera la compensation des titres entre teneurs de comptes.

2.2.2 Monnaie d'émission

Les obligations sont émises en Euros.

2.2.3 Prix d'émission

99,647% soit 99,647 Euros par obligation, payable en une seule fois à la date de règlement

2.2.4 Date de jouissance et règlement

Le règlement s'effectuera le 27 juillet 2009. La date de jouissance sera également le 27 juillet 2009. Les souscripteurs seront informés du nombre de titres alloués par un avis d'opéré concomitant au débit en compte. La négociation des titres ne pourra commencer avant cette date.

2.2.5 Taux nominal

Le taux d'intérêt nominal des obligations émises est fixé à 4.50%.

2.2.6 Intérêt

Les obligations rapporteront un intérêt annuel de 4,50% du nominal, soit 4,50 Euros par obligation, payable en une seule fois le 27 juillet de chaque année et pour la première fois le 27 juillet 2010.
Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par l'Emetteur.

Les intérêts seront prescrits dans un délai de 5 ans.

2.2.7 Amortissement – remboursement

a) Amortissement normal

Les obligations seront amorties en totalité le 27 juillet 2016 par remboursement au pair.
Le capital sera prescrit dans un délai de 5 ans à compter de la mise en remboursement.

b) Amortissement anticipé

L'émetteur s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement.

Toutefois, il se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation.

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à Euronext Paris pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées.

2.2.8 Taux de rendement actuariel à la date de règlement

4,56% à la date de règlement.

Sur le marché obligataire français, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir (Définition du Comité de Normalisation Obligataire).

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses obligations jusqu'à leur remboursement final.

2.2.9 Durée de l'emprunt

L'emprunt aura une durée de 7 ans à la date de règlement.

2.2.10 Assimilations ultérieures

Au cas où l'Emetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à

condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.11 Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

a) Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances."

b) Subordination éventuelle

La présente émission ne fait l'objet d'aucune subordination.

2.2.12 Garantie

Le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13 Prise ferme

La présente émission ne fait pas l'objet de prise ferme.

2.2.14 Notation

Pour sa dette senior, le groupe CMNE dispose d'une notation "A+, perspective stable" à long terme et "A1" à court terme A+ / A-1 chez Standard & Poors, modifiée en octobre 2008 et confirmée en juin 2009.
Cependant la présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation spécifique.

2.2.15 Représentation des porteurs

Conformément à l'article L 228-46 du code du commerce les porteurs d'obligations sont regroupés en une Masse jouissant de la personnalité civile :

En application de l'article L228-47 du code du commerce, sont désignés :

a) Représentant titulaire de la masse des porteurs

Monsieur Jean-Louis BLAREAU
demeurant 13, résidence Clémenceau à WAVRIN - 59136

La rémunération du représentant titulaire de la Masse, prise en charge par l'émetteur, est de 300 € par an. Elle est versée, prorata temporis, au terme de l'exercice civil.

b) Représentant suppléant de la Masse des porteurs

Monsieur Jacques DOOSE
demeurant 8, allée des Peupliers à PHALEMPIN - 59133

La date d'entrée en fonction du représentant suppléant sera celle de réception de la lettre recommandée par laquelle l'Emetteur ou toute autre personne intéressée lui aura notifié tout empêchement définitif ou provisoire du représentant titulaire défaillant, cette notification sera, le cas échéant, également faite, dans les mêmes formes, à la société débitrice.

En cas de remplacement provisoire ou définitif, le représentant suppléant aura les mêmes pouvoirs que ceux du représentant titulaire.

Il n'aura droit à la rémunération annuelle de 300 € que s'il exerce à titre définitif les fonctions de représentant titulaire, cette rémunération commencera à courir à dater du jour de son entrée en fonction.

Le représentant titulaire aura sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la Masse tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des porteurs d'obligations.

Il exercera ses fonctions jusqu'à son décès, sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des porteurs d'obligations ou la survenance d'une incapacité ou d'une incompatibilité.

Son mandat cessera de plein droit le jour du dernier amortissement ou du remboursement général, anticipé ou non, des obligations. Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

En cas de convocation de l'assemblée des porteurs d'obligations, ces derniers seront réunis au siège social de l'Emetteur ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation.

Le porteur d'obligations a le droit, pendant le délai de 15 jours qui précède la réunion de l'assemblée générale de la Masse de prendre par lui même ou par mandataire, au siège de l'Emetteur, au lieu de la direction administrative ou, le cas échéant, en tout autre lieu fixé par la convocation, connaissance ou copie du texte des résolutions qui seront proposées et des rapports qui seront présentés à l'assemblée.

Dans le cas où des émissions ultérieures d'obligations offriraient aux souscripteurs des droits identiques à ceux de la présente émission et si les contrats d'émission le prévoient, les porteurs d'obligations seront groupés en masse unique.

2.2.16 Régime fiscal

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source et des impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

Les personnes physiques ou morales doivent s'assurer de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. En l'état actuel de la législation le régime fiscal applicable est décrit ci-dessous. Toutefois, l'attention des porteurs est attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé de ce régime et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseil fiscal habituel.

1 – Personnes physiques

a) Revenus

En l'état actuel de la législation, les revenus de ces obligations (intérêt et prime de remboursement) perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont :

- Soit pris en compte pour la détermination du revenu soumis :
  - à l'impôt sur le revenu,
  - à la contribution sociale généralisée de 8,2 % (articles 1600-O D et 1600-O E du code général des impôts, ci-après CGI),
  - au prélèvement social de 2 % (article 1600-O F bis du CGI),
  - à la contribution pour le remboursement de la dette sociale de 0,5 % (articles 1600-O I et 1600-O L du CGI),
  - à la contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 % (loi N° 2004-626 du 30 juin 2004).
  - à la contribution revenu de solidarité active de 1,1% (article L 262-24 III du Code de l'Action Sociale et des Familles).

- Soit, sur option, soumis à un prélèvement au taux de 18 % (article 125-A du CGI), libératoire de l'impôt sur le revenu auquel s'ajoutent :
  - la contribution sociale généralisée de 8,2 % (articles 1600-O D et 1600-O E du CGI),
  - le prélèvement social de 2 % (article 1600-O F bis du CGI),
  - la contribution pour le remboursement de la dette sociale de 0,5 % (article 1600-O I et 1600-O L du CGI),
  - la contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 % (loi N° 2004-626 du 30 juin 2004).
  - la contribution revenu de solidarité active de 1,1% (article L 262-24 III du Code de l'Action Sociale et des Familles).

b) Plus-values

En l'état actuel de la législation, les plus-values (calculées en incluant le coupon couru) réalisées à l'occasion de la cession des obligations par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont imposables dès le premier euro, lorsque le montant annuel global des cessions des valeurs mobilières cotées ou non, de droits sociaux, de droits portant sur ces valeurs ou droits, ou de titres représentatifs de telles valeurs, réalisées à compter du 1er janvier 2009 dépasse, par foyer fiscal, le seuil de 25.730 € par an (article 150-O A et suivants du CGI).

Les plus-values sont imposables au taux de 18 % (article 200-A 2 du CGI) auquel s'ajoutent la contribution sociale généralisée de 8,2 % (articles 1600-O C et 1600-O E du CGI), le prélèvement social de 2 % (article 1600-O F bis du CGI), la contribution pour le remboursement de la dette sociale de 0,5 % (articles 1600-O G et 1600-O L du CGI), la contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 % (loi N° 2004-626 du 30 juin 2004), la contribution revenu de solidarité active de 1,1% (article L 262-24 III du Code de l'Action Sociale et des Familles), soit un total au taux de 30,1 %.

2 – Personnes morales (régime de droit commun)

a) Revenus

Les revenus courus de ces obligations (intérêts et primes de remboursement) détenus par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable.

b) Plus-values

En l'état actuel de la législation, les plus-values (calculées hors coupon couru) réalisées lors de la cession des titres par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont prises en compte pour la détermination de leur résultat imposable (article 219 I a sexies – O du CGI).

2.2.17 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Aucune personne physique ou morale participant à la présente émission obligataire n'a d'intérêt ou de conflit d'intérêt avec ladite émission.

2.3 Admission auprès d'Euronext Paris – négociation

2.3.1 Cotation

Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission auprès d'Euronext Paris. Leur date de cotation prévue est le 27 juillet 2009 sous le code valeur FR0010773432

2.3.2 Restriction à la libre négociation des obligations

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations.

2.3.3 Marché secondaire de l'obligation

Aucun organisme teneur de marché n'est en charge d'animer le marché secondaire de l'obligation émise ni d'en garantir la liquidité en se portant acheteur ou vendeur.

2.3.4 Instruments financiers de même catégorie déjà cotés

Date d'émission	Montant nominal	Type de placement	Taux nominal	Taux actuariel à l'émission	Code ISIN
Décembre 2004	35.000.000 €	Clientèle	4.00%	4,04%	FR0010136259
Décembre 2007	60.000.000 €	Clientèle	4,50%	4,60%	FR0010547331
Juillet 2008	60.000.000 €	Clientèle	5.00%	5,21%	FR0010631770

2.4 Renseignements généraux

2.4.1 Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des obligations amortis) sera assuré par la CM-CIC Emetteur, adhérent Euroclear France N° 25, 6 avenue de Provence, 75441 PARIS cedex 09, mandaté par l'émetteur à cet effet.

2.4.2 Tribunaux compétents

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf disposition contraire du nouveau code de procédure civile.

2.4.3 But de l'émission et affectation envisagée de son produit

Cette émission a pour but de diversifier les ressources à long terme du groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

Chapitre 3- Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

3.1 Renseignement de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1 Dénomination

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

3.1.2 Siège social

Le siège social de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est fixé à LILLE, 4 place Richebé.

3.1.3 Forme juridique

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, est une « Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable », depuis l'assemblée générale du 7 mai 2004.

3.1.4 Législation de l'émetteur

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier notamment les articles L 512-55 à L 512-59, et par les textes pris pour leur application, l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel, le statut général de la coopération, les titres I à IV du livre II du Code de Commerce, ainsi que par ses statuts.

3.1.5 Date de constitution et date d'expiration de l'émetteur

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

La durée de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

3.1.6 Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses adhérentes et de leurs sociétaires ainsi que de faciliter le fonctionnement technique et financier des Caisses adhérentes.

Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes physiques et morales, particulièrement des Caisses adhérentes, et d'assurer tout recouvrement et paiement pour le compte de ses déposants,

- d'établir entre les Caisses adhérentes, un mécanisme de compensation,

- de faire aux Caisses adhérentes des avances avec ou sans affectation spéciale,

- de faire des remplois de trésorerie ou d'épargne,

- de se procurer les capitaux par emprunts, avances ou escomptes, émissions de titres participatifs ou d'emprunts obligataires, émissions de certificats coopératifs d'investissement, actions à intérêt prioritaire sans droit de vote soumises au régime de l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947 – les avantages pécuniaires, étant, en pareil cas, fixés par décision du Conseil d'Administration – ainsi que par tout moyen autorisé par la loi de 1947 précitée et les textes subséquents,

- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,

- et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses adhérentes, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous les services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

3.1.7 Registre et numéro d'inscription

RCS Lille B 320 342 264 741 J

3.1.8 Documents sociaux

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe (acte constitutif et statuts), ainsi que les informations financières historiques peuvent être consultés au siège social de la société, 4 place Richebé 59000 Lille.

3.1.9 Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.10 Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : "les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social**,** sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou oeuvres d'intérêt général ou professionnel."

3.1.11 Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement chaque fois que le Conseil d'Administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'Administration. Si le Président du Conseil d'Administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'Administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

3.2 Renseignement de caractère général concernant le capital

3.2.1 Capital social de la Caisse Fédérale

Le capital de la Caisse Fédérale est détenu en totalité par les Caisses Locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Sont sociétaires de la Caisse Fédérale toutes les Caisses de Crédit Mutuel qui auront adhéré à la Fédération et qui en outre :

- ont été agréées et inscrites sur la liste des Caisses de Crédit Mutuel, tenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel,
- ont souscrit au moins une action,
- ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les présents statuts et par les règlements de la Caisse Fédérale,
- ont adhéré aux fonds de garantie, de solidarité ou autres, constitués entre toutes les Caisses affiliées à la dite Fédération.

Est admise comme sociétaire toute personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'Administration. Ce dernier n'a pas à faire connaître les motifs d'un refus d'admission**.**

Le capital social de la Caisse Fédérale doit être détenu à plus de 75 % par les Caisses adhérentes à la fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

3.2.2 Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent au niveau globalisé

Le capital social de la Caisse Fédérale est représenté par des actions de 150 € chacune. Au 31 décembre 2008, il est de 270,5 millions d'euros. Il est entièrement détenu par les Caisses Locales et c'est le capital de ces dernières qui représente la solidité financière de l'ensemble du groupe CMNE.

Le capital des Caisses Locales est détenu par des sociétaires qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du conseil d'administration.

Le capital des Caisses Locales est représenté par trois types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable:

- les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro,
- les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B et F peuvent être rémunérées par un intérêt versé annuellement, fixé par l'Assemblée Générale dans le respect des limites prévues par le statut de la

coopération et selon les directives fixées par le conseil d'administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

Au 31 décembre 2008, le capital social des caisses locales était de 1 267 millions d'euros.

3.2.3 Variabilité du capital

Les parts B font l'objet, au niveau de chaque caisse locale, d'un processus d'émission et de rachat régulier. Les parts F comportent un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Au 31 décembre 2008, les titulaires de 48% de l'encours de parts F avaient déclenché leur préavis de remboursement.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, le capital social a varié de la manière suivante:

Type de part	31/12/2007	31/12/08
Parts A	94 M€	96 M€
Parts B	1.044 M€	1.033 M€
Parts F	128 M€	138 M€

3.2.4 Titres non représentatifs du capital

En novembre 2004, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée dans le cadre des possibilités offertes par la loi de sécurité financière d'août 2003. D'un montant de 150 millions d'euros, ces titres hybrides constituent de la dette au sens comptable et fiscal et des fonds propres de 1ère catégorie (Tier One) au sens réglementaire. Ils ont été émis dans le cadre d'un placement privé et sont cotés à la Bourse du Luxembourg sous le code FR020557761. Ils n'ont pas fait l'objet d'une offre au public en France.

En décembre 2004, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire à taux fixe à 10 ans, placé auprès de sa clientèle. D'un montant de 35 millions d'euros, il est coté à la Bourse de Paris sous le code FR0010136259.

En décembre 2007, un nouvel emprunt obligataire a été émis, également à taux fixe et sur 10 ans, placé auprès de la clientèle de la Caisse Fédérale. Son montant est de 60 millions d'euros. Il est coté à la Bourse de Paris sous le code FR0010547331.

En juillet 2008, la Caisse Fédérale a procédé à l'émission d'un troisième emprunt obligataire à taux fixe à 10 ans, placé auprès de sa clientèle. D'un montant de 60 millions d'euros, il est coté à la Bourse de Paris sous le code FR0010631770.

3.2.5 Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant

3.2.6 Evolution du capital

31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/08
903 M€	1 089 M€	1 187 M€	1 266 M€	1 267 M€

3.3 Répartition actuelle du capital et droits de vote

- Au niveau de la Caisse Fédérale :

Le capital est détenu en totalité par les 173 Caisses Locales adhérant à la fédération.
Le droit de vote est établi selon la règle : une voix de base plus une voix supplémentaire pour 1000 sociétaires, sans que le total puisse dépasser 10 pour une même caisse.

- Au niveau des Caisses Locales

Le capital est détenu en totalité par les sociétaires dont le droit de vote est fondé sur la règle : un homme, une voix.

3.3.1 Actionnaires – nombre d'actions propres

Sans objet

3.3.2 Modification intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.

Sans objet

3.3.3 Personnes pouvant exercer un contrôle sur l'émetteur

Sans objet

3.3.4 Place de l'émetteur dans le groupe

Entité consolidante. Voir l'organigramme financier au paragraphe 4.1.

3.4 Marché des instruments financiers de l'émetteur

- Parts sociales : voir paragraphes 3-2-2 et 3-2-3 ci-dessus.

- Titres obligataires : voir paragraphe 3-2-4 ci-dessus.

Chapitre 4- Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

4.1 Présentation de la société et du groupe

Situation au 31 décembre 2008

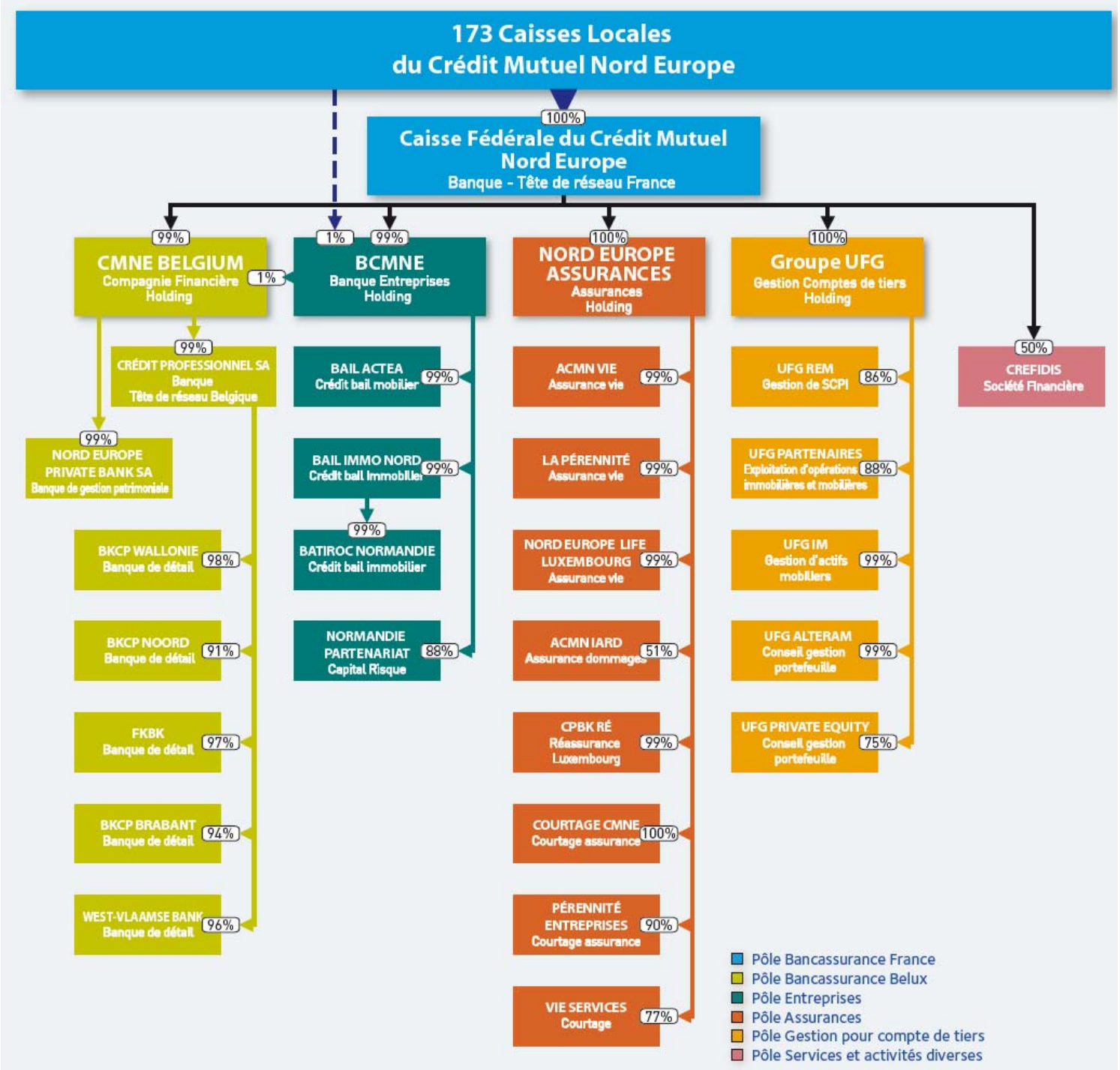

Le Crédit Mutuel Nord Europe, situé au cœur de l'Eurorégion, regroupe 4.018 collaborateurs et constitue le 3ème groupe de Crédit Mutuel, après le Crédit Mutuel Centre Est Europe et le Crédit Mutuel de Bretagne.

Le réseau français compte 242 points de vente dont 173 caisses locales, et 344 guichets automatiques. Les Caisses Locales sont à la base du réseau bancaire et fonctionnent de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les activités du groupe sont organisées en pôles autour de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, établissement de crédit inscrit, qui en constitue la tête de réseau.

Il compte plus d'1,17 million de clients et constitue le principal établissement financier régional au Nord de Paris.

Le Crédit Mutuel Nord Europe a acquis en février 2000 la majorité du capital de Crédit Professionnel SA, organisme central du réseau du Crédit professionnel, composé notamment de 8 banques régionales couvrant la totalité du territoire de la Belgique.
Le groupe a aujourd'hui pris le contrôle de six d'entre elles et a procédé en mai 2009 à une fusion générale de ces différents établissements afin de ne former qu'une seule entité commerciale, BKCP, filiale à 100% de Crédit Professionnel SA

Le groupe Crédit Mutuel Nord Europe est également présent au Luxembourg au travers, notamment, de Nord Europe Private Bank (N.E.P.B.), de sa compagnie d'assurance-vie Nord Europe Life Luxembourg (N.E.L.L.), et de sa filiale de réassurance, CP-BK Reinsurance s.a.

4.2 Secteurs d'activité et organisation

Les activités du groupe sont structurées en pôle et sont organisées autour de la Caisse Fédérale. Celle-ci constitue la tête de réseau en France et joue le rôle de banque pour l'ensemble du groupe CMNE. Elle gère notamment l'activité de trésorerie sur les marchés, centralise l'épargne collectée par les Caisses Locales et assure leur refinancement.

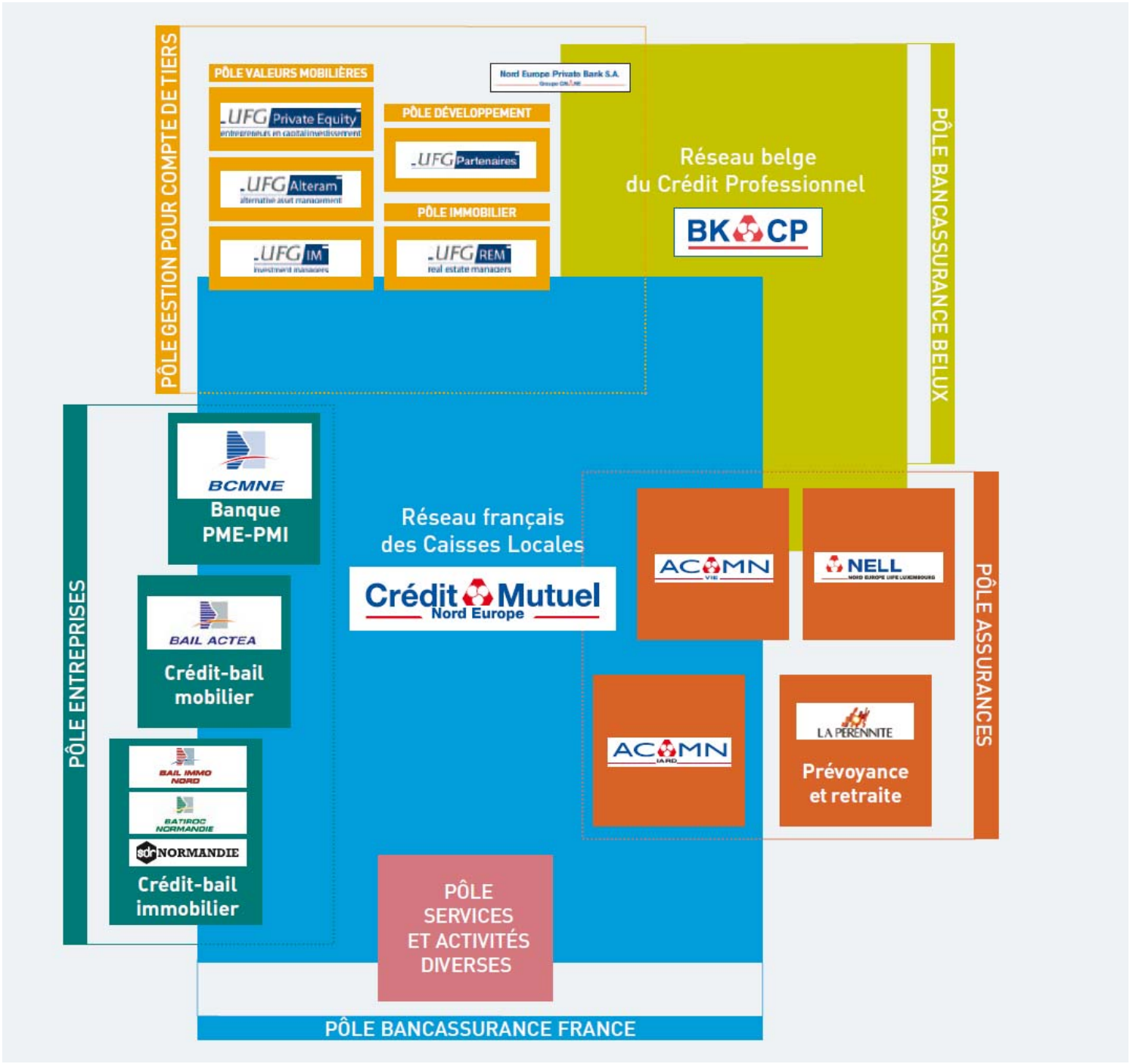

4.2.1 Pôle Bancassurance France

L'ambition pour 2011 : « être LA 1ère banque de ses clients ».

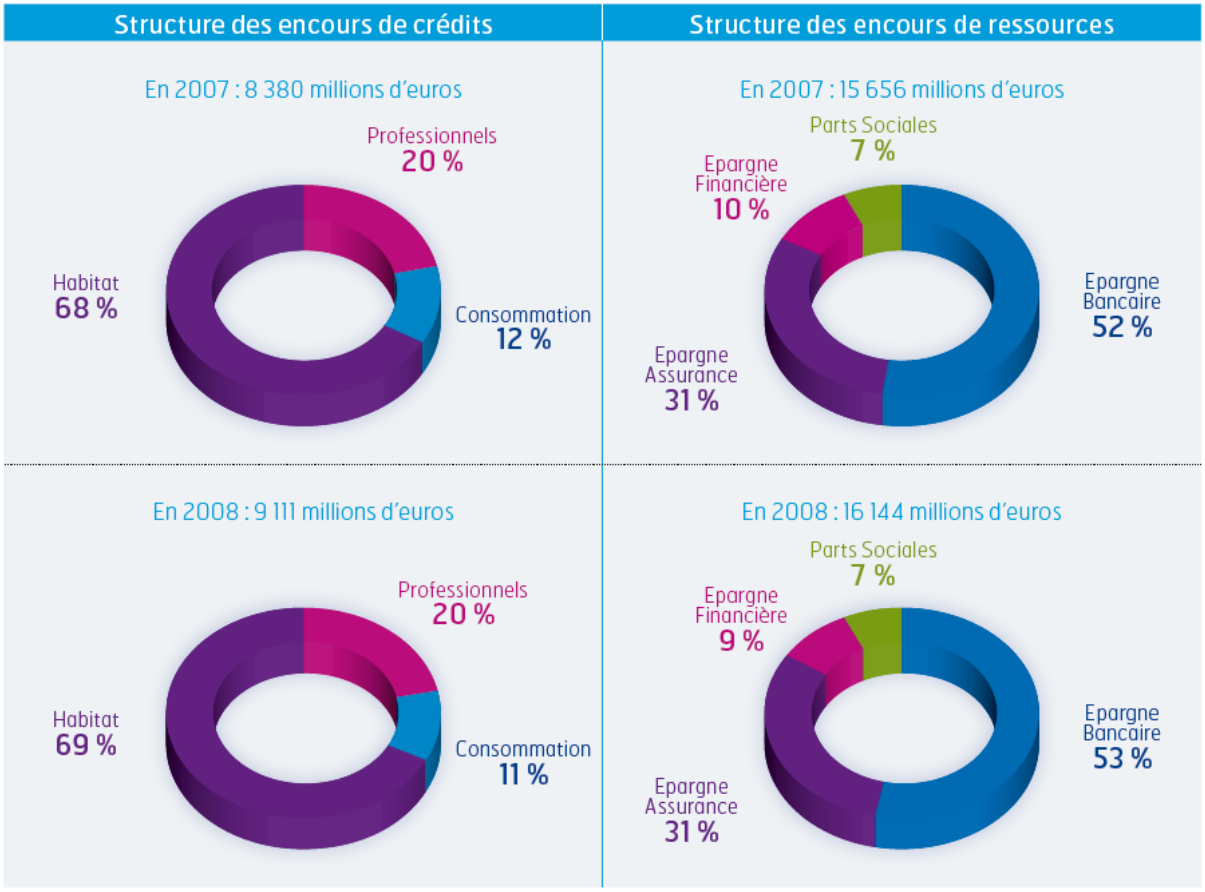

Une action commerciale soutenue

Malgré la crise, l'activité commerciale a été satisfaisante tant en épargne qu'en crédits, avec une progression respective des encours de 3,1 % et 8,7 %, et bien que le marché des crédits ait connu une forte inflexion en fin d'année. Fin 2008, les parts de marché étaient de 7,79% en crédits et 8,73 % en dépôts comptables

Nos offres groupées de produits et services à un tarif attrayant connaissent un vif succès auprès de notre clientèle : 80 % des particuliers, 55 % des professionnels et 61 % des agriculteurs ont choisi d'y souscrire.

Pour améliorer le service apporté à notre clientèle, un nouveau concept d'agence a été testé ainsi que la mise en place d'espaces conseils dédiés à la clientèle professionnelle. Le déploiement à l'ensemble de notre réseau sera engagé en 2009.

Epargne

Les encours d'épargne progressent de 4 %, à 14,8 milliards d'euros.

La collecte (hors comptes de chèques) s'établit à 893 millions d'euros soit une progression de 14 % par rapport à 2007.

En millions d'euros	Collecte 2008	Encours fin 2008	Evolution des encours 2008/2007
Comptes de chèques	23	1 750	+ 0,8 %
Epargne bancaire	288	6 665	+ 7,9 %
Epargne assurance	523	5 038	+ 4,7 %
Epargne financière	82	1 365	- 13,8 %
Total	893	14 818	+ 3,6 %

L'épargne bancaire est en forte hausse grâce aux livrets et à la dynamique engagée sur les placements à terme qui a permis de compenser la décollecte en épargne logement.

L'épargne assurance confirme son dynamisme avec des encours en hausse de 5 %.

La collecte d'épargne financière reste positive malgré un marché particulièrement morose, essentiellement grâce à l'émission d'un emprunt obligataire de 60 millions d'euros.

Crédits

Les encours de crédits progressent globalement de 9% pour dépasser les 9 milliards d'euros dans un marché qui s'est contracté en fin d'année.

En millions d'euros	Production 2008	Encours fin 2008	Evolution des encours 2008/2007
Consommation	543	998	+1,1 %
Habitat	1 536	6 306	+11 %
Professionnels	450	1 807	+5,7 %
Total	2 529	9 111	+8,7 %

Les crédits à la consommation approchent le milliard d'euros d'encours avec une production de 543 millions d'euros.

Les crédits à l'habitat poursuivent leur forte progression, + 11 % pour un encours de 6,3 milliards d'euros, dans un marché qui s'est retourné en fin d'année. Un prêt spécial de la banque allemande KfW pour 100 millions d'euros a permis au CMNE d'améliorer son offre aux primo accédants grâce à une bonification de taux d'environ 0,15%.

Les crédits aux professionnels, associations et collectivités progressent eux aussi, + 6 % pour un encours de 1,8 milliard d'euros, avec une production de 450 millions d'euros. La progression est plus marquée pour les prêts agricoles alors que la production des autres prêts professionnels est en baisse.

Les résultats de la banque de détail en France s'apprécient au périmètre de la Caisse Fédérale et du réseau des caisses locales. S'y ajoutent les groupements de moyens, Créfidis et l'Immobilière du CMN qui, avec les SCI rattachées, porte l'immobilier d'exploitation.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	348 815	362 638
Instruments dérivés de couverture	6 277	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3 011 986	2 730 154
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 283 653	4 892 190
Prêts et créances sur la clientèle	9 382 737	8 630 768
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	65 880	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	505 734	436 336
Comptes de régularisation et actifs divers	387 391	341 891
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 435	4 747
Immobilisations corporelles et incorporelles	103 609	105 855
TOTAL	**20 101 515**	**17 504 578**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 730	20 822
Instruments dérivés de couverture	85 829	11 285
Dettes envers les établissements de crédit	2 399 175	1 309 156
Dettes envers la clientèle	8 488 966	8 018 925
Dettes représentées par un titre	6 993 239	5 948 268
Comptes de régularisation et passifs divers	191 997	251 055
Provisions	57 100	43 096
Dettes subordonnées	150 794	154 756
Intérêts minoritaires	1 034	1 150
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	1 686 340	1 652 799
Résultat de l'exercice (part du groupe)	2 312	93 266
TOTAL	**20 101 515**	**17 504 578**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008	31/12/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	**340 159**	**411 683**
Frais généraux	(269 554)	(285 901)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**70 605**	**125 782**
Coût du risque	(79 123)	3 714
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(8 518)**	**129 496**
Quote-part de résultat des entreprises MEE	895	236
Gains ou pertes sur autres actifs	(21)	(22)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**(7 643)**	**129 709**
Impôts sur les bénéfices	9 877	(36 391)
RESULTAT NET TOTAL	**2 234**	**93 318**
Intérêts minoritaires	(78)	52
RESULTAT NET (part du groupe)	**2 312**	**93 266**

Commentaires et précisions :

Le PNB 2008 est impacté par les conséquences de la crise financière qui se sont traduites par :

- un renchérissement du coût de la ressource empruntée
- des variations de valeur négatives sur les portefeuilles valorisés à la juste valeur et impactant le résultat (- 38 M€)
- une charge nette sur les swaps de trading (- 18 M€)

L'évolution des frais généraux est à mettre au regard d'un reclassement opéré en 2008 portant sur les refacturations désormais traitées en diminution des frais généraux, tandis qu'elles étaient intégrés au PNB jusque fin 2007 (produits des autres activités). L'impact du retraitement porte sur un montant de 15 M€.

Le coût du risque intègre les provisions constituées sur les titres Lehman et Regent pour 29 M€. Il enregistre également une provision pour risque de contrepartie constituée pour 39 M€ au titre d'un litige intervenu en fin d'exercice pour lequel les procédures en cours n'aboutiront que courant 2009 et début 2010.

Le coût du risque 2007 était impacté favorablement par des reprises de provisions pour risques (7 M€).

L'impôt sur les bénéfices évolue en lien avec les conditions d'exploitation et le coût du risque.

4.2.2 Pôle Entreprises

L'ambition pour 2011 : « être la banque partenaire des PME / PMI »

Le pôle Entreprises s'est attaché à renforcer « l'approche pôle » pour assurer un fonctionnement plus fluide, contenir le risque et atteindre une plus grande productivité, avec une action commerciale orientée prioritairement vers les services bancaires de proximité aux PME régionales.

BCMNE

La BCMNE a continué d'accompagner les PME dans leur développement avec une action marquée dans le financement du cycle d'exploitation. Malgré les effets de la crise économique qui a commencé à se faire sentir dès le début du deuxième trimestre, ses encours de crédits à moyen et long terme ont progressé de 20 % à 394 millions d'euros. De plus, les cautions données et autres engagements par signature s'inscrivent en très forte hausse à 78 millions d'euros, sous l'effet notamment des contre-garanties apportées à ses filiales de crédit-bail.

En millions d'€

EMPLOIS (encours moyens)	**2008**	**2007**
Court Terme	109	113
Crédits Moyen et Long Terme	394	337
Total des Crédits	**503**	**450**
Engagements par Signature	78	45
TOTAL EMPLOIS	**581**	**495**

En matière de collecte de ressources, la BCMNE a transféré à l'UFG la vente de produits financiers à la clientèle institutionnelle pour se focaliser sur les PME. Globalement, l'épargne collectée auprès de ces dernières augmente de 11 %.

Le développement de l'activité épargne sociale et salariale s'est poursuivi à un rythme très encourageant, bien que les encours aient été impactés par des retraits importants opérés dans le cadre des mesures décidées par les Pouvoirs Publics, le nombre de contrats a été porté à 173, en progression de 44 %.

Le volume des encours de crédits douteux et contentieux diminue de 10 %.

Le produit net bancaire progresse de 7 % et les frais généraux, en baisse de 5 %, sont sous contrôle.

Le RBE progresse de 24 % à 9 millions d'euros et le coût du risque reste contenu à 0,9 million d'euros. Compte tenu d'un profit exceptionnel de près de 2 millions d'euros lié à la cession de l'activité « investisseurs institutionnels » à l'UFG, et des dividendes provenant des filiales de crédit-bail, le résultat net s'établit à 11,5 millions d'euros, en progression de 31 %.

BAIL ACTEA

La production annuelle réalisée par Bail Actea est pratiquement stable à 363 millions d'euros, avec une attention particulière portée à la qualité des risques. L'encours financier géré progresse de 10 % à 782 millions d'euros.

Le PNB s'établit à 16 millions d'euros et le résultat net comptable à 3,4 millions d'euros, après un coût du risque de 1,5 million d'euros, soit 0,21 % des encours gérés, alors qu'il était inexistant en 2007.

BAIL IMMO NORD, BATIROC NORMANDIE

La production réalisée par Bail Immo Nord et Batiroc Normandie atteint 57 millions d'euros, en progression de 4 %. La concurrence est restée vive sur les nouveaux dossiers compte tenu d'une croissance limitée des investissements immobiliers des PME.

L'encours financier, net des subventions et avances preneur, progresse de 16 % à 239 millions d'euros. Le PNB reste stable à 5,4 millions d'euros et le résultat net ressort à 0,9 million d'euros après un coût du risque de 1,6 million d'euros.

Le pôle Entreprises est regroupé au sein de la holding BCMNE qui, outre son activité de banque des PME-PMI détient les titres des sociétés spécialisées dans les opérations de crédit bail mobilier et immobilier : Bail Actéa, Bail Immo Nord, Batiroc Normandie et Normandie Partenariat. Les comptes de la SDR Normandie (assurant la gestion extinctive des créances inscrites à son actif) complètent cet ensemble, et contribuent au résultat consolidé pour 1,5 million d'euros au 31 décembre 2008 (0,7 million d'euros en 2007).

Comptes consolidés IFRS en milliers d'€uros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	3
Actifs financiers disponibles à la vente	13 253	16 267
Prêts et créances sur établissements de crédit	63 096	99 445
Prêts et créances sur la clientèle	1 584 935	1 404 379
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	36 970	30 119
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 551	1 094
TOTAL	**1 701 806**	**1 551 307**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	3
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 205 736	1 121 373
Dettes envers la clientèle	231 956	167 431
Comptes de régularisation et passifs divers	90 450	92 102
Provisions	1 021	639
Intérêts minoritaires	41	42
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	159 199	158 065
Résultat de l'exercice (part du groupe)	13 402	11 651
TOTAL	**1 701 806**	**1 551 307**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008	31/12/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	**42 199**	**38 615**
Frais généraux	(21 272)	(21 514)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**20 927**	**17 101**
Coût du risque	(4 080)	(867)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**16 847**	**16 234**
Gains ou pertes sur autres actifs	1 925	1 103
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**18 772**	**17 337**
Impôts sur les bénéfices	(5 360)	(5 685)
RESULTAT NET TOTAL	**13 412**	**11 652**
Intérêts minoritaires	10	1
RESULTAT NET (part du groupe)	**13 402**	**11 651**

Commentaires et précisions :
Les évolutions au bilan traduisent l'activité de financement réalisée par les entités rattachées au pôle, notamment sous forme de crédit bail.
La progression du PNB intègre les plus values sur cessions de titres réalisées par Normandie Partenariat (2 M€).
Après un exercice 2007 particulièrement favorable, le coût du risque subit la dégradation de l'environnement économique.
Les gains sur autres actifs sont relatifs au transfert de l'activité " investisseurs institutionnels" par la BCMNE au groupe UFG, engagé pour partie en 2007.

4.2.3 Pôle Bancaire Belux

L'ambition pour 2011 : « être l'interlocuteur naturel des indépendants et de la clientèle patrimoniale »

En 2008, le pôle bancassurance Belux a fortement développé son activité, tant en collecte d'épargne bancaire au travers du produit BKCP Excellence et de produits hors bilan qu'en production de crédits. Une nouvelle banque régionale, la West-Vlaamse Bank de Bruges, a rejoint le groupe.

En fin d'année, un plan de restructuration a été présenté au conseil d'administration. Il porte sur la fusion de toutes les banques régionales du groupe en une seule entité et sur la rationalisation des services de support. En vue de préserver le développement de l'activité commerciale, le plan renforce les moyens concernés. Il s'appuie sur un plan de développement, tant en placements qu'en crédits, ainsi que sur le renforcement des synergies avec les sociétés du groupe, tout en intégrant la distribution dans le cadre d'une architecture ouverte.

BKCP

Pour répondre aux attentes de sa clientèle, constituée d'indépendants, de PME et de particuliers, en progression de 10 000 nouveaux clients, la banque a enrichi son offre de produits et services. Au périmètre CP SA et des banques régionales contrôlées :

- Les encours gérés progressent de 25 % pour atteindre 5 milliards d'euros, grâce notamment à la forte collecte de BKCP excellence à 660 millions d'euros ; la production de crédits augmente de 21 % à 242 millions d'euros.
- Le PNB lié à l'activité commerciale évolue positivement, alors qu'il est globalement en diminution compte tenu du contexte financier difficile.
- Le résultat négatif avant impôts à – 18 millions d'euros s'explique par la détérioration de l'environnement financier et par les provisions passées pour risques et restructurations dans le cadre du plan précité.

Nord Europe Private Bank

- Les encours gérés ont diminué de 28 % à 305 millions d'euros sous l'effet de la baisse des marchés. L'impact du rachat, fin 2008, des 70 millions d'euros d'actifs d'ATAG Luxembourg SA sera pleinement effectif en 2009. NEPB a également mis en place une offre de pension complémentaire pour les non résidents, non nationaux travaillant à l'étranger pour le compte de firmes françaises ou belges.
- Le résultat net ressort à – 2 millions d'euros.

Le pôle bancaire Belux est constitué des entités détenues par la holding CMNE Belgium : Crédit Professionnel (CPsa), Banque du Brabant, Crédit Professionnel Interfédéral, FKBK, BKCP Securities, BKCP Noord, CP Banque, NEPB et les sociétés et groupements de moyens qui contribuent au fonctionnement de cet ensemble. Sa contribution aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'€uros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26 830	32 500
Instruments dérivés de couverture	1 252	2 884
Actifs financiers disponibles à la vente	179 627	421 462
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 437 846	1 147 479
Prêts et créances sur la clientèle	1 562 769	1 436 184
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	122 877	180 535
Comptes de régularisation et actifs divers	19 632	24 465
Immobilisations corporelles et incorporelles	84 872	64 236
Ecarts d'acquisition	2 343	4 258
TOTAL	**3 438 048**	**3 314 003**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	190	-
Instruments dérivés de couverture	7 843	270
Dettes envers les établissements de crédit	380 263	499 439
Dettes envers la clientèle	2 425 744	1 888 171
Dettes représentées par un titre	293 534	586 344
Comptes de régularisation et passifs divers	24 359	25 080
Provisions	22 842	2 867
Dettes subordonnées	78 879	79 556
Intérêts minoritaires	13 483	16 679
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	212 449	213 753
Résultat de l'exercice (part du groupe)	(21 538)	1 844
TOTAL	**3 438 048**	**3 314 003**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008	31/12/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	**42 556**	**63 218**
Frais généraux	(89 745)	(73 185)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**(47 189)**	**(9 967)**
Coût du risque	(1 081)	(2 029)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(48 270)**	**(11 996)**
Gains ou pertes sur autres actifs	5 961	1 365
Variations de valeur des écarts d'acquisition	23 113	13 373
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**(19 196)**	**2 742**
Impôts sur les bénéfices	(3 313)	(1 076)
RESULTAT NET TOTAL	**(22 509)**	**1 666**
Intérêts minoritaires	(971)	(178)
RESULTAT NET (part du groupe)	**(21 538)**	**1 844**

Commentaires et précisions :
> L'intégration de CP Banque s'est traduite par les impacts suivants au bilan :
- prêts et créances accordés à la clientèle : + 169 millions d'euros,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : + 121 millions d'euros
- dettes envers la clientèle : + 180 millions d'euros.

> Hors ces impacts, les évolutions s'expliquent par :
- un accroissement des prêts et créances sur établissements de crédit de CP SA lié principalement à l'augmentation des fonds collectés au travers des banques régionales replacés auprès de la Caisse Fédérale du CMNE.
- une diminution des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs détenus jusqu'à l'échéance qui s'explique principalement par la sortie de titres arrivés à échéance au cours de l'exercice 2008.
- une augmentation des dettes envers la clientèle consécutive à la commercialisation du livret BKCP Excellence par les banques régionales.

Le compte de résultat subit les conséquences de la crise financière qui impacte la marge financière, la valorisation des actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat et les dépréciations à constituer sur certains titres. En 2007, le PNB était favorablement impacté par des cessions de titres. Les frais généraux enregistrent une provision pour près de 20 millions d'euros constituée dans le cadre du plan de restructuration. Le coût du risque est impacté par la provision constituée sur les titres Lehman (2 M€). Les gains sur autres actifs sont issues de plus values consécutives à la cession d'immeubles. Les variations de valeur des écarts d'acquisition enregistrées en 2008 sont consécutives à l'acquisition de la banque régionale WVB, après CP banque en 2007.

4.2.4 Pôle Assurances

L'ambition pour 2011 : « être un groupe d'assurances multi-canal et euro-régional »

Dans un marché de l'assurance en baisse globalement de 6 %, le chiffre d'affaires de NEA progresse de 11 % pour atteindre 1,37 milliard d'euros, conformément à l'objectif qu'il s'était fixé.

La collecte nette d'assurance vie de NEA progresse de 7 % à 703 millions d'euros alors que globalement le marché est en retrait de 48 %. L'encours géré par NEA augmente de 13 % à 7,9 milliards d'euros, cette progression tient compte de l'intégration du portefeuille Interpolis de 350 millions d'euros racheté par NELL, la filiale luxembourgeoise.
Autre élément marquant de 2008, la collecte réalisée par Internet au travers de plusieurs partenariats, progresse de manière sensible et représente plus de 6 % de la collecte d'épargne.

ACMN Vie

Dans le contexte économique et financier négatif de l'année, le chiffre d'affaires progresse de 7 % à 889 millions d'euros, notamment celui réalisé grâce au développement des nouveaux réseaux de distribution. La part des unités de comptes dans la collecte ressort à 9 %, contre 21 % en 2007. Quand au résultat net social, il est en diminution à 14 millions d'euros, contre 38 millions d'euros l'année dernière.

La Pérennité

Le chiffre d'affaires progresse fortement, de 39 % à 338 millions d'euros, grâce au succès du partenariat avec Skandia. La rationalisation des portefeuilles, notamment par des transformations Fourgous, s'est poursuivie. Le résultat ressort à l'équilibre.

ACMN IARD

Le chiffre d'affaires poursuit sa progression de 4 % à 111 millions d'euros. Dans un contexte très concurrentiel, le nombre d'affaires nouvelles et le stock continuent de croître, le taux d'équipement et la part de marché s'améliorent.
Le résultat net baisse de 42 % à 5 millions d'euros en raison de l'augmentation de la sinistralité et notamment de la tornade d'Hautmont.

NELL

Les encours triplent pour atteindre 500 millions d'euros, en particulier grâce au rachat du portefeuille de la société Interpolis. Les frais généraux progressent de 67 % à 1,5 million d'euros. Le résultat net ressort à - 8,5 millions d'euros, compte tenu des moins values latentes.

Le pôle Assurances est constitué des entités détenues par la holding Nord Europe Assurances (NEA) : ACMN IARD, ACMN Vie, La Pérennité, CPBK Re, Nord Europe Life Luxembourg, Courtage Crédit Mutuel Nord Europe, Pérennité Entreprises et Vie Services. Sa contribution aux comptes consolidés du groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS en milliers d'€uros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 933 586	5 935 293
Actifs financiers disponibles à la vente	2 157 378	1 919 716
Prêts et créances sur établissements de crédit	18 761	26 672
Prêts et créances sur la clientèle	45 665	40 377
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	439 768	60 393
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 006	6 408
Ecarts d'acquisition	5 640	5 640
TOTAL	**8 615 804**	**7 994 499**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers les établissements de crédit	32 606	19 287
Dettes envers la clientèle	39 927	35 861
Comptes de régularisation et passifs divers	202 812	345 067
Provisions techniques des contrats d'assurance	7 876 206	7 125 577
Provisions	5 192	5 409
Dettes subordonnées	123 482	138 000
Intérêts minoritaires	16 960	20 670
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	356 036	283 716
Résultat de l'exercice (part du groupe)	(37 416)	20 912
TOTAL	**8 615 804**	**7 994 499**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008	31/12/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 016**	**85 285**
Frais généraux	(50 119)	(45 038)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**(49 103)**	**40 247**
Coût du risque	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(49 103)**	**40 247**
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**(49 103)**	**40 247**
Impôts sur les bénéfices	11 765	(15 446)
RESULTAT NET TOTAL	**(37 338)**	**24 801**
Intérêts minoritaires	78	3 889
RESULTAT NET (part du groupe)	**(37 416)**	**20 912**

Commentaires et précisions :
Les encours gérés au bilan sont principalement portés par ACMN Vie.
Le net recul du produit net bancaire, constitué de la marge sur les activités d'assurance est lié aux conséquences de la crise financière et aux options retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes IFRS 2008, notamment :
- Une Provision pour Dépréciation Durable constatée lorsqu'un titre classé en R 332-20 connait une moins value latente supérieure à 30 % de son prix de revient pendant une durée de 6 mois consécutif ou si la valeur de réalisation, à la date d'arrêté, est inférieure à 40 %.
- la cession de lignes en moins values qui impactent en totalité le résultat et limitent ainsi les dotations - avec possibilité d'étalement - à la Participation aux Bénéfices (PB) différée.

4.2.5 Pôle Gestion pour compte de tiers

L'ambition pour 2011 : « être un acteur de référence sur tous les segments de la gestion d'actifs »

Le groupe UFG affiche une bonne résistance à la crise, grâce à la solidité de sa gestion de fonds monétaires et la poursuite de son dynamisme sur l'activité immobilière ainsi que sur le métier de private equity. La complémentarité de ses métiers lui permet de proposer à ses clients, investisseurs institutionnels, prescripteurs et particuliers, des solutions d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs classiques, ainsi qu'une gamme complète de placements alternatifs.

Le groupe gère 19,5 milliards d'euros, en baisse de 7 % sur un an, contre -15 % pour le marché. Son résultat net consolidé à 24 millions d'euros retrouve un niveau comparable à celui de 2006 et traduit une rentabilité satisfaisante au regard des difficultés du marché.

Pôle immobilier

Le marché immobilier d'entreprise a offert une résistance bienvenue dans le contexte économique dégradé.
En immobilier collectif non coté, UFG REM a continué à commercialiser avec succès les SCPI, principalement d'immobilier de bureaux, demeurant leader national avec 5,3 milliards d'euros sous gestion et 29 % de part de marché. En partenariat avec le Groupe Pierre et Vacances, il a lancé la première SCPI avec fiscalité ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), permettant aux associés de bénéficier d'une fiscalité attractive.
UFG REM a poursuivi le développement de ses activités de Property Management, complémentaires de son métier de base. Colliers UFG PM, filiale à 79% d'UFG REM, gère 4 millions de m^2 et 1463 immeubles sur l'ensemble du territoire national.
La collecte d'UFG REM à 390 millions d'euros représente 25% de la collecte du marché. Les encours restent stables à 5,2 milliards d'euros. UFG REM contribue pour 8,8 millions d'euros au résultat consolidé du groupe UFG.

Pôle valeurs mobilières

Le segment du monétaire régulier a bien joué son rôle de secteur refuge alors que la clientèle présentait une aversion maximale pour le risque et que la gestion alternative subissait une crise de confiance sans précédent.
L'encours du pôle atteint 12,9 milliards d'euros (contre 14,5 milliards d'euros fin 2007), la baisse provient de la décollecte sur la gestion alternative. Il est composé essentiellement de produits de taux (pour 9,4 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, de fonds de fonds alternatifs, d'actions et de multigestion, de fonds profilés et de Private Equity.
L'association d'UFG IM et de la Banque SARASIN, au sein d'une nouvelle entité, UFG-SARASIN qui sera détenue à 60 % par UFG IM et à 40 % par la Banque SARASIN & Cie SA va permettre d'offrir à la clientèle une gamme de produits ISR.
Les encours de gestion classique ont progressé de 4 % à 11,1 milliards d'euros, grâce à l'accroissement des encours sous mandat (+0,9 milliard d'euros). La gestion collective sur l'expertise de produits court terme monétaires réguliers et dynamiques est restée stable, malgré la forte concurrence des certificats de dépôts offrant des marges historiques et la gestion actions a subi la baisse des marchés.
Les encours de gestion alternative d'UFG Alteram ont fortement diminué à 1,5 milliard d'euros, en raison de la décollecte d'Alteram Trésorerie +.
Les encours de Private Equity atteignent 0,3 milliard d'euros, grâce à une collecte de 28 millions d'euros sur ses deux nouveaux FIP et FCPI ISF
Le résultat net du pôle atteint à 13,8 millions d'euros, en baisse de 34 %. Si celui d'UFG IM progresse à 7,7 millions d'euros, celui d'UFG Alteram diminue fortement à 4,6 millions d'euros et celui d'UFG PE est également en baisse mais, dans une moindre mesure, à 1,4 million d'euros.

Pôle développement

UFG Partenaires assure la distribution des gammes de produits proposés par le Groupe UFG auprès des conseillers en gestion de patrimoine, réseaux bancaires et financiers, notaires et plateformes de distribution.
En étroite collaboration avec ACMN Vie, elle a lancé fin 2008 Di@de.net, un contrat d'assurance-vie dédié aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants et accessible uniquement sur internet.
Dès le 1er janvier 2009, UFG Partenaires devient plateforme de commercialisation du groupe, pour l'activité retail mais aussi l'activité institutionnelle.
UFG Partenaires continue à réaliser, malgré la crise, une collecte positive de 583 millions d'euros, principalement sur les SCPI, ainsi que sur les contrats d'assurance vie et les nouveaux fonds d'UFG PE orientés ISF. Afin d'accompagner les évolutions de la réglementation en matière de services d'investissements, UFG Partenaires a obtenu, en octobre 2008, de la part du CECEI le statut d'Entreprise d'Investissement.
Le résultat à 0,7 million d'euros est en forte baisse liée à la chute du chiffre d'affaires.

Le pôle Gestion pour compte de tiers est désormais regroupé au sein de la holding "Groupe UFG" qui détient principalement UFG Real Estate Managers (UFG REM), UFG Partenaires, UFG Property Management (UFG PM), UFG Investment Manager (UFG IM), UFG Alteram et UFG Private Equity (UFG PE).

Comptes consolidés IFRS en milliers d'€uros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente	54 554	73 495
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 101	20 627
Prêts et créances sur la clientèle	-	6 610
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	172
Comptes de régularisation et actifs divers	49 843	69 182
Participations dans les entreprises mises en équivalence	104	97
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 200	24 968
Ecarts d'acquisition	17 446	12 230
TOTAL	**166 248**	**207 381**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers les établissements de crédit	37 173	5 513
Dettes envers la clientèle	-	200
Comptes de régularisation et passifs divers	77 217	97 238
Provisions	2 315	2 517
Intérêts minoritaires	6 410	13 120
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	20 174	57 782
Résultat de l'exercice (part du groupe)	22 958	31 012
TOTAL	**166 248**	**207 381**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008	31/12/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	**113 760**	**196 528**
Frais généraux	(78 851)	(139 894)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**34 909**	**56 634**
Coût du risque	(36)	3
RESULTAT D'EXPLOITATION	**34 873**	**56 637**
Quote-part de résultat des entreprises MEE	6	5
Gains ou pertes sur autres actifs	(142)	6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**34 737**	**56 648**
Impôts sur les bénéfices	(10 685)	(17 918)
RESULTAT NET TOTAL	**24 052**	**38 730**
Intérêts minoritaires	1 094	7 718
RESULTAT NET (part du groupe)	**22 958**	**31 012**

Commentaires et précisions :
- l'évolution du PNB est à associer à celle des frais généraux ; les rétrocessions de commissions consenties par le pôle classées en frais généraux jusque fin 2007, sont désormais classées en charges des autres activités en diminution du PNB. Le montant des charges 2007, objet du reclassement, s'établit à 58 millions d'euros.
- l'évolution du résultat s'explique principalement par celle d'UFG Alteram qui avait enregistré des résultats exceptionnels en 2007 (honoraires de performance) et par la baisse du résultat d'UFG Partenaires en lien avec la baisse de la collecte retail.

4.2.6 Pôle Services et activités diverses

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du groupe : NEPI (ex SIPN, base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), CMN Tél, Euro Information, Financière Nord Europe, Sicorfé SNP, Sicorfé maintenance, Transactimmo, Actea Environnement et CMNE Environnement.

La contribution de ces différentes activités se résume ainsi :

Comptes consolidés IFRS en milliers d'€uros

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente	49 926	52 920
Prêts et créances sur établissements de crédit	412	957
Prêts et créances sur la clientèle	436	888
Comptes de régularisation et actifs divers	3 511	5 802
Participations dans les entreprises mises en équivalence	52 962	49 878
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 547	29 059
Ecarts d'acquisition	724	724
TOTAL	**138 518**	**140 228**

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	17 362	18 649
Dettes envers la clientèle	521	-
Comptes de régularisation et passifs divers	2 100	4 330
Provisions	1 202	1 202
Dettes subordonnées	-	5 015
Intérêts minoritaires	133	133
Capitaux propres hors résultat (part du groupe)	106 833	104 642
Résultat de l'exercice (part du groupe)	10 367	6 256
TOTAL	**138 518**	**140 228**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008	31/12/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	**11 598**	**8 087**
Frais généraux	(5 956)	(8 061)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**5 642**	**26**
Coût du risque	(80)	(15)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 562**	**11**
Quote-part de résultat des entreprises MEE	6 002	6 801
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**11 564**	**6 812**
Impôts sur les bénéfices	(1 184)	(534)
RESULTAT NET TOTAL	**10 380**	**6 278**
Intérêts minoritaires	14	22
RESULTAT NET (part du groupe)	**10 367**	**6 256**

Commentaires et précisions :
En 2007, les frais généraux enregistraient l'exécution d'engagements pris par Sofimpar, dans le cadre de garanties données à l'occasion de cessions d'immeubles intervenues au cours des exercices antérieurs (4 M€).

4.3 Effectifs

Au 31 décembre 2008, le groupe Crédit Mutuel Nord Europe comptait 4.157 salariés dont 2.963 pour le réseau bancaire France.

4.4 Environnement concurrentiel et position du CMNE sur le marché

L'année 2008 se caractérise, pour le CMNE, par deux faits majeurs :
- la stabilisation de son environnement concurrentiel avec l'achèvement des processus respectifs d'intégration des réseaux des Caisses d'Epargne, du Crédit Agricole et des Banques Populaires,
- un ralentissement spectaculaire de l'activité économique au 4ème trimestre.

Cependant, le CMNE a vu le nombre de ses clients légèrement augmenter à près d'1.2 millions grâce à la densité de son réseau qui reste le premier au nord de Paris avec 242 points de vente et près de 3.000 salariés. Les parts de marché restent stables avec près de 8% en crédits et 9% en dépôts comptables.

Par ailleurs, le CMNE s'est engagé dans un vaste chantier de rénovation de son réseau d'agences qui, d'ici 2012, passera entièrement au Nouveau Concept Agence. Il poursuit également son adaptation géographique aux déplacements des bassins de population avec l'ouverture de nouveaux points de vente ou la relocalisation de points de vente existant.

Au niveau du pôle entreprises, la BCMNE a ouvert un centre d'expertise en ingénierie patrimoniale afin d'accompagner ses clients chefs d'entreprises dans la préparation des changements générationnels qui s'annoncent et, Bail Actéa, s'est considérablement développée dans le secteur de l'imagerie médicale.

En Belgique, le succès du produit BKCP Excellence a permis au Crédit Professionnel de renforcer son image auprès des indépendants et, l'intégration juridique et informatique en cours de l'ensemble des banques régionales, va permettre d'atteindre plus facilement le statut de partenaire privilégié des indépendants et des chefs d'entreprises.

4.5 Les participations

Cf organigramme financier

4.6 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets

Sans objet

4.7 Les risques

Le Groupe CMNE dispose d'une organisation du contrôle interne qui sépare clairement le contrôle opérationnel du contrôle non opérationnel, ainsi que le contrôle permanent du contrôle périodique. Cette organisation est déclinée au sein de chaque entité du groupe. 33 personnes sont dédiées au contrôle permanent et de la conformité sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint en charge des affaires institutionnelles, tandis que 38 personnes sont en charge du contrôle périodique sous la responsabilité de l'Inspecteur Général.

Par ailleurs, le Groupe CMNE dispose depuis 2007 d'un document de référence sur la politique de gestion des risques qui a été soumis à l'approbation annuelle du conseil d'administration en décembre

2008. Il traite des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application au pôle bancassurance France, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques de crédit, des risques financiers et des risques opérationnels. Il est complété par un chapitre traitant du contrôle interne. Ce document de référence est décliné dans les autres pôles du Groupe.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel–CIC par l'agence Standard & Poor's : "A+, perspective stable" à long terme et "A1" à court terme, modifiée en octobre 2008.

4.7.1 Les risques de crédit

L'octroi des crédits fait l'objet d'une procédure spécifique au CMNE. Au-delà d'une délégation qui est accordée aux directeurs des caisses locales, le Comité de Crédit de chaque caisse, regroupant des administrateurs et le directeur, se réunit hebdomadairement pour statuer sur les dossiers.

Si un dossier dépasse le seuil de 500 000 euros ou fait l'objet de conditions dérogatoires, il doit être analysé par la Direction des Engagements de la Caisse Fédérale et présenté au Comité de Crédit Fédéral.

En Belgique, les dossiers supérieurs à 650 000 euros sont octroyés exclusivement par le Comité de Direction groupe.

En ce qui concerne le pôle entreprises, une limite globale pour une contrepartie ou un groupe de contreparties a été fixé à 30 millions d'euros. Les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 150 000 euros font l'objet d'une décision d'octroi collégiale.

Pour les pôles bancassurance France et entreprises, la notation interne, répondant aux principes édictés par Bâle II, est effective pour les clients des différents marchés. Elle est pleinement prise en compte dans le suivi de la clientèle. Aux cotés de critères usuels, elle est dorénavant intégrée aux paramètres permettant de fixer la tarification des crédits. Elle constitue un élément déterminant du système de délégation en matière d'octroi de concours. Les algorithmes de notation ont sensiblement évolué en 2008 pour intégrer les remarques formulées par la Commission Bancaire dans le cadre de son audit d'homologation mené en 2007. Pour le pôle bancassurance Belux, la généralisation de la notation est dépendante de l'intégration informatique des différentes banques régionales. Elle devrait s'achever en 2009.
Pour le périmètre bancaire français qui représente 88% des encours de crédit du Groupe (Caisses locales, Caisse Fédérale et pôle entreprises), la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

- Les notes supérieures ou égales à C-, représentant les meilleurs clients, totalisent de 77 % à 92 %,
- Les notes comprises entre D+ et E+, représentant des encours sains avec un profil de risque assez élevé, totalisent de 6 % à 21 %,
- Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), totalisent de 1 % à 4 %.

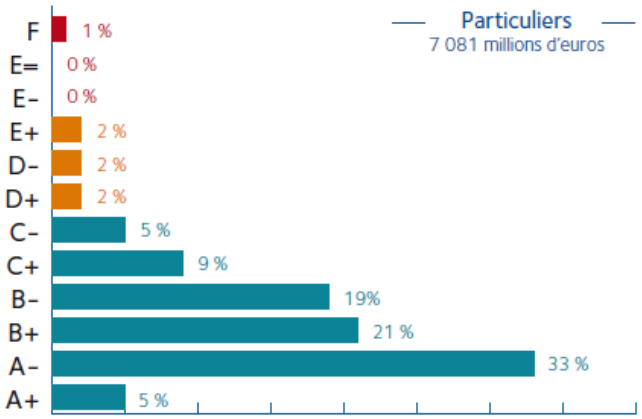
Particuliers
7 081 millions d'euros
F 1 %
E= 0 %
E- 0 %
E+ 2 %
D- 2 %
D+ 2 %
C- 5 %
C+ 9 %
B- 19%
B+ 21 %
A- 33 %
A+ 5 %

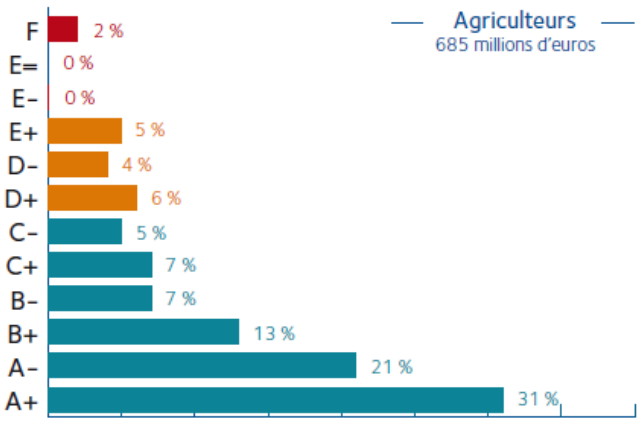
Agriculteurs
685 millions d'euros
F 2 %
E= 0 %
E- 0 %
E+ 5 %
D- 4 %
D+ 6 %
C- 5 %
C+ 7 %
B- 7 %
B+ 13 %
A- 21 %
A+ 31 %

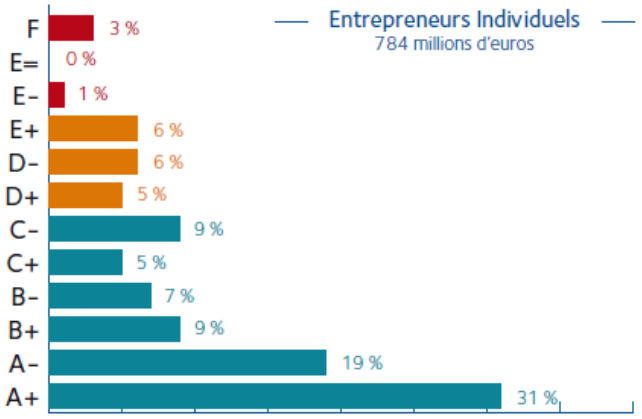
Entrepreneurs Individuels
784 millions d'euros
F 3 %
E= 0 %
E- 1 %
E+ 6 %
D- 6 %
D+ 5 %
C- 9 %
C+ 5 %
B- 7 %
B+ 9 %
A- 19 %
A+ 31 %

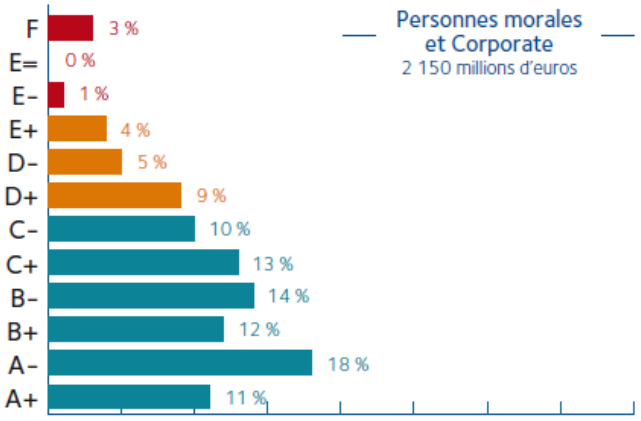
Personnes morales
et Corporate
2 150 millions d'euros
F 3 %
E= 0 %
E- 1 %
E+ 4 %
D- 5 %
D+ 9 %
C- 10 %
C+ 13 %
B- 14 %
B+ 12 %
A- 18 %
A+ 11 %

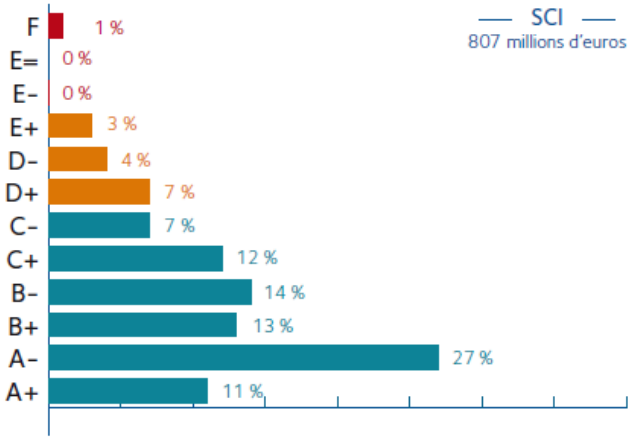
SCI
807 millions d'euros
F 1 %
E= 0 %
E- 0 %
E+ 3 %
D- 4 %
D+ 7 %
C- 7 %
C+ 12 %
B- 14 %
B+ 13 %
A- 27 %
A+ 11 %

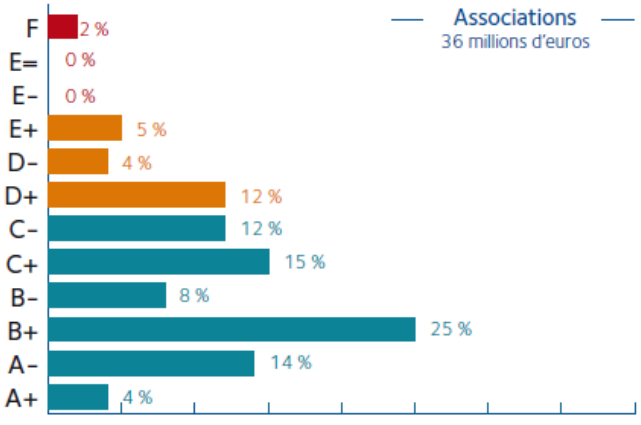
Associations
36 millions d'euros
F 2 %
E= 0 %
E- 0 %
E+ 5 %
D- 4 %
D+ 12 %
C- 12 %
C+ 15 %
B- 8 %
B+ 25 %
A- 14 %
A+ 4 %

La répartition globale du risque crédit par secteur d'activité, pour le même périmètre, est la suivante :

en milliers d'euros

Qualité des risques	31/12/08	31/12/07
Créances dépréciées individuellement	381 087	353 889
Provision pour dépréciation individuelle	-251 189	-235 452
Provision collective des créances	-12 537	-7 821
Taux de couverture global	69,2 %	68,7 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	65,9 %	66,5 %

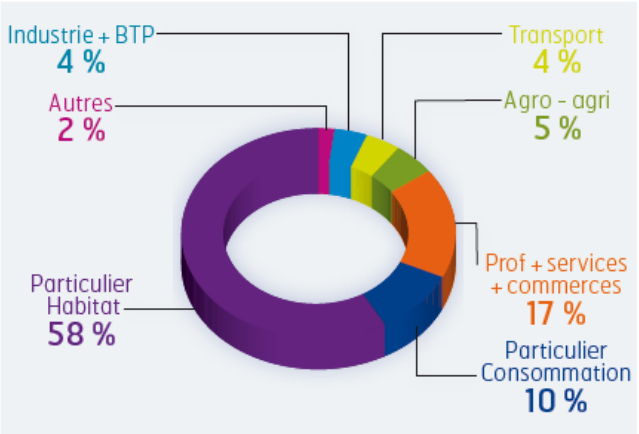

Suivi des risques de crédit	31/12/08	31/12/07	Variation	
Prêts et créances				
Établissements de crédit	4 847 490	3 732 054	1 115 436	29,9 %
Clientèle	12 713 180	11 589 712	1 123 468	9,7 %
Exposition brute	17 560 670	15 321 766	2 238 904	14,6 %
Provisions pour dépréciation	-263 726	-243 273	-20 454	8,4 %
Établissements de crédit	0	0		
Clientèle	-263 726	-243 273	-20 454	8,4 %
Exposition nette	**17 296 944**	**15 078 494**	**2 218 450**	**14,7 %**
Engagements de financement donnés				
Établissements de crédit	78 303	57 801	20 502	35,5 %
Clientèle	993 251	1 084 348	-91 097	-8,4 %
Engagements de garantie donnés				
Établissements de crédit	35 848	162 085	-126 237	-77,9 %
Clientèle	173 815	342 616	-168 801	-49,3 %
Provision pour risques sur engagements clientèle	-1 109	-653	-456	69,8 %
Exposition nette	**1 280 108**	**1 646 197**	**-366 089**	**-22,2 %**
Titres de créance				
Effets publics	70 337	416 720	-346 383	-83,1 %
Obligations	7 193 971	5 987 462	1 206 509	20,2 %
Instruments dérivés	14 512	10 351	4 162	40,2 %
Pensions & prêts de titres	0	0		
Exposition brute	**7 278 820**	**6 414 533**	**864 288**	**13,5 %**
Provision pour dépréciation des titres	-31 418	-5	-31 413	n. s.
Exposition nette	**7 247 402**	**6 414 528**	**832 875**	**13,0 %**

Arriérés de paiement	31/12/08				
	moins de 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	supérieur à 1 an	Total
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Prêts et avances	305 629	35 172	18 488	8 800	368 089
dont grandes entreprises et assimilés	60 402	11 217	10 321	5 705	87 645
dont clientèle de détail	245 227	23 955	8 167	3 095	280 444
TOTAL	**305 629**	**35 172**	**18 488**	**8 800**	**368 089**
dont échéances réellement impayées	16 261	1 940	2 444	2 501	23 146

4.7.2 Les risques de marché

La gestion du refinancement du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que belges. Le back office de ces opérations est centralisé à Lille.

Les opérations mises en œuvre par la Direction de la Trésorerie Groupe sont de deux natures :

- D'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe qui ont pour but de protéger la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les comités financiers de chaque entité du Groupe.
- D'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale ou des entités belges.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- Les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe du trésorier groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale.
- Les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par UFG-IM, dans des SCPI, des actions ou des produits structurés. Ils sont toujours réalisés dans le cadre des comités financiers des entités concernées et sont donc le fruit d'une décision collective.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité Financier de Groupe et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

Le risque de contrepartie

Sur proposition de la Direction des Risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité Financier de Groupe. La méthodologie de définition des limites est basée sur la notation interne des grandes contreparties, redéfinie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans le cadre du processus d'homologation Bâle II. La centralisation des risques du CMNE, par le contrôle des risques, alimente à son tour la gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du groupe Crédit Mutuel-CIC.

De plus, la nature des souscripteurs des titres de créance émis par le CMNE fait l'objet d'une analyse rigoureuse pour mesurer le risque de concentration sur les prêteurs principaux du Groupe.

Pour l'ensemble du Groupe CMNE, banque et assurance confondues, le risque de contrepartie se ventile de la façon suivante :

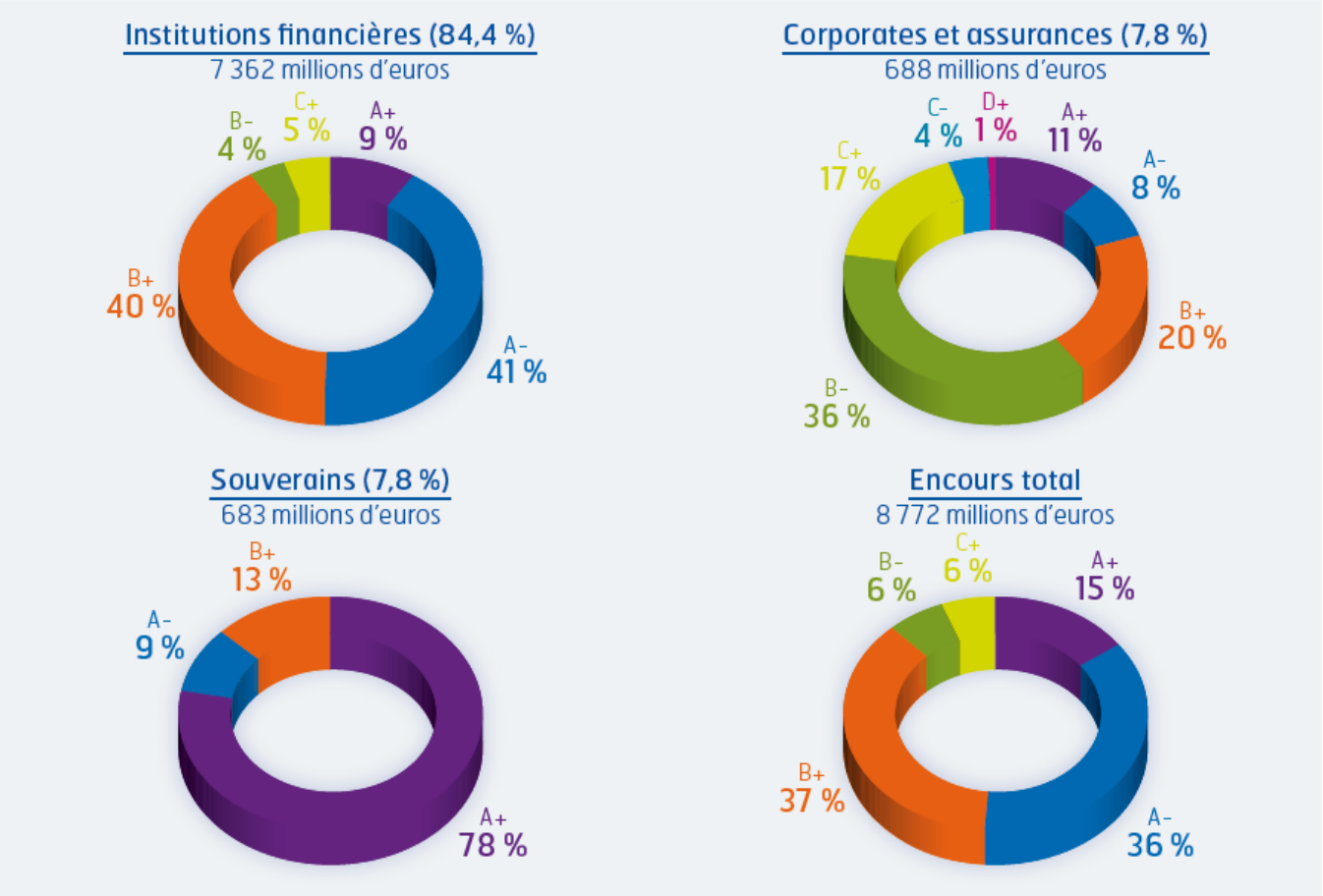

Le Conseil d'Administration Fédéral a confirmé en 2008 les limites de risque nominal unitaire suivantes, pour le Groupe CMNE :

- Risque d'État : 50% des fonds propres consolidés
- Risque banque : 40% des fonds propres consolidés
- Risque corporate : 10% des fonds propres consolidés

Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ et sont ensuite modulés à la baisse selon la notation des contreparties.

Il convient de noter que, dans le cadre du litige évoqué dans la section « facteurs de risques », une provision de 39 millions d'euros a été constituée pour risque de contrepartie.

Le risque de marché

L'ensemble des opérations effectuées par la Direction de la Trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées à l'UFG dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans un cadre précis défini par le Comité Financier de Groupe et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier ainsi qu'à la Direction Générale.

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire européen (zone euro) exercée exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE,

d'autre part des investissements de moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés, des actions en direct ou des obligations structurées sur la courbe des taux ou les indices action. Par ailleurs, un modeste portefeuille de CDO est également géré. Ces investissements se trouvent majoritairement au sein de la Caisse Fédérale et, pour une part secondaire, au sein de la BKCP.

- Activité d'arbitrage
Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre trois mois et trois ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformé en taux variable par le biais de swaps de taux, financés par l'émission régulière de certificats de dépôts dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois. L'encours moyen de ce portefeuille d'arbitrage a été de 1,4 milliard d'euros et a représenté une consommation moyenne de fonds propres de 26 millions d'euros.

La brièveté des titres achetés (90% sont inférieurs ou égaux à un an) est en elle-même une assurance très forte contre les risques de marché, au sens du règlement 95-02. Le risque de taux est pratiquement nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité, procédure qui a été particulièrement renforcée en raison de la crise financière (cf. infra. le risque de liquidité).

Dans ce contexte de crise financière exacerbée, le CMNE a choisi de ne pas exercer les possibilités de reclassement comptable des titres en portefeuille ouvertes par les décisions de l'IASB en octobre 2008 (norme IFRS). En revanche, il a choisi d'utiliser la faculté de reclassement des titres de placements en titres d'investissements étendue par le règlement CRC 2008.17 du 30 décembre 2008 (norme CNC). Dans un souci de cohérence, ce reclassement en norme CNC a entraîné un reclassement en IFRS des titres AFS vers les titres HTM.

Un premier portefeuille de 251 millions d'euros (valeur d'acquisition) a ainsi été reclassé permettant de réduire l'impact négatif sur le compte de résultat (norme CNC) et sur les capitaux propres (norme IFRS) de 7 millions d'euros. Un deuxième portefeuille de 85 millions d'euros (valeur d'acquisition), composé de titres avec des dérivés incorporés, a également fait l'objet d'un reclassement en CNC tandis qu'il a été maintenu en portefeuille valorisé à la juste valeur par résultat sur option en normes IFRS. Le reclassement a permis de réduire l'impact négatif sur le compte de résultat (norme CNC) de 10,3 millions d'euros tandis qu'il impacte négativement le compte de résultat en IFRS pour 19,3 millions d'euros.

- OPCVM
Totalisant un encours de 209 millions d'euros au 31 décembre, orientés vers une gestion de trésorerie dynamique, la baisse des deux fonds gérés par UFG-IM pour le compte de la Caisse Fédérale du CMNE et du Crédit Professionnel est restée limitée compte tenu du contexte particulièrement difficile de l'année 2008 pour les deux vecteurs principaux de dynamisation : les actions et la gestion alternative. Par ailleurs, en tant que contrepartie de son réseau, la Caisse Fédérale du CMNE détient un fonds majoritairement orienté actions, qui représente un encours de 49 millions d'euros au 31 décembre.

Sur l'ensemble de l'année, la performance des fonds dédiés du CMNE s'établit comme suit :

- Richebé gestion : encours de 166 millions d'euros, baisse de 11,23%.
- Haussmann gestion : encours de 43 millions d'euros, baisse de 9,65%.
- Nord Europe gestion : encours de 49 millions d'euros, baisse de 8,44%.

La baisse de la valeur liquidative de ces fonds impacte le compte de résultat de la Caisse Fédérale pour 19 millions d'euros tandis qu'ils restent en plus-values latentes pour le Crédit Professionnel. L'encours des OPCVM composant Nord Europe Gestion à hauteur de 29 millions d'euros, est garanti en capital.

Les autres investissements pour compte propre, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative ou parts de SCPI), représentent un total de 302 millions d'euros en valeur de marché.

- *Actions*
La Caisse Fédérale détient en direct des titres du CIC acquis pour une valeur moyenne historique de 45,6 millions d'euros. Ces titres représentant une participation dans une entité commune du groupe Crédit Mutuel – CIC, la norme IFRS reconnaît la prise en compte de l'actif net par action pour évaluer ces titres lorsque la valeur de marché est gravement perturbée par une circonstance exceptionnelle. Cet actif net par action étant près de 2 fois supérieur au prix d'acquisition, aucun impact comptable n'est enregistré en capitaux propres. Hors les titres CIC, le risque action s'élève à 94 millions d'euros au 31 décembre 2008, en valeur de marché. Il est constitué d'un ensemble d'OPCVM représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale du CMNE et de la BKCP, et intègre la quote-part investie en actions dans les 3 fonds dédiés.

- *Portefeuille de CDO*
Représentant un encours de 25 millions d'euros en valeur nominale, ce portefeuille ne comporte qu'une très faible part de crédits subprime (moins de 2%). Comptabilisés en titres détenus jusqu'à la maturité en France, leur variation de valeur n'affecte ni les capitaux propres ni le compte de résultat tandis que, comptabilisés en titres disponibles à la vente en Belgique, leur variation négative de valeur impacte les capitaux propres pour 1,9 million d'euros. Ils sont globalement en moins-value de 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

- *Autres investissements*
Le CMNE détient un portefeuille de titres structurés pour 237 millions d'euros, en valeur d'acquisition, qui porte 30,2 millions d'euros de moins-values latentes dont 19,3 millions d'euros impactent le compte de résultat. Le solde de moins-values latentes n'impacte ni le compte de résultat ni les fonds propres, car il correspond à des titres détenus jusqu'à l'échéance. Il n'y a aucune opération de change à caractère spéculatif.

- *Titres déclassés*
Dans le contexte de crise qui a affecté les marchés financiers en 2008, la banque Lehman Brothers s'est placée sous le chapitre 11 du régime américain des faillites. Le groupe CMNE détenait 32 millions d'euros d'obligations émises par cette institution et en a provisionné 90 %, conformément à la règle arrêtée pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC. Par ailleurs, la tranche « C » de la titrisation Regent Street a connu une dégradation en « non investment grade » par l'agence Moody's. Le CMNE qui en détenait 2 millions d'euros a décidé d'en provisionner 88%. L'ensemble de ces titres a été, comptablement, classé en douteux.

- *Autres informations*
Le CMNE n'est concerné, ni par le « scandale Madoff », ni par le « scandale Stanford », que ce soit pour sa gestion propre ou sa gestion pour compte de tiers. Le groupe ne détient aucun encours directement ou indirectement concerné par ces deux escroqueries et aucun OPCVM du groupe UFG ne porte d'encours sur les fonds de ces deux gérants.

Le risque de liquidité

Mesuré de façon exhaustive à la fin de chaque trimestre civil pour l'ensemble du périmètre bancaire du Groupe incluant les activités de trésorerie et sur un horizon de deux ans, le besoin de liquidité est confronté à la capacité d'emprunt du Groupe dans une hypothèse de stress dont les éléments principaux sont la capacité d'émission de CD réduite à 80 % de l'encours moyen des 12 mois écoulés et celle de BMTN réduite à 70% des tombées intervenant dans la période d'analyse, la durée des BMTN étant limitée à deux ans. A cette capacité d'émission sont ajoutés les actifs financiers rapidement réalisables : portefeuilles d'actions, d'OPCVM et d'obligations ainsi que le solde des titres mobilisables auprès de la BCE et non encore mobilisés.

Le Comité Financier de Groupe a validé le principe qu'un horizon de deux ans était suffisant pour procéder à une revue stratégique des activités du groupe en cas d'inadéquation marquée entre le plan de développement et ses conséquences en termes de liquidité. Dans une telle hypothèse, ce délai serait mis à profit, soit pour rechercher de nouvelles ressources, soit pour limiter fortement certains axes de développement particulièrement consommateurs de liquidité.

Sur l'horizon analysé, le risque de liquidité ne doit pas être supérieur à la capacité d'emprunt et de réalisation d'actifs. Cette limite a été respectée tout au long de l'année 2008.

Le risque de liquidité

en milliers d'euros

31/12/08								
Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	39 988	3 593	1 047	15 051	0	8 003	195 127	262 809
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	26 830	78 555	0	105 385
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	0	0	0	0	0	6 277	326	6 603
Actifs fin. disponibles à la vente (sans analyse et par participation)	469 004	591 682	492 334	250 969	73 983	134 998	389 764	2 402 734
Actifs fin. disponibles à la vente (analyse par titre)	0	0	0	0	0	0	109 166	109 166
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	2 630 222	740 021	1 301 152	1 438 016	3 189 787	7 848 269	178 311	17 325 778
Placements détenus jusqu'à leur échéance	9 369	10 387	92 847	118 456	119 825	232 358	6 010	589 252
Autres actifs (sans analyse et par participation)	31 614	260 630	5 097	10	24	0	28 384	325 759
Autres actifs (analyse par titre)	0	0	0	0	0	0	0	0
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 664	8 520	20 830	8 573	0	0	190	44 777
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	0	0	0	0	61 109	24 720	919	86 748
Passifs financiers évalués au coût amorti	9 839 298	1 475 281	1 500 231	1 799 633	2 229 517	1 174 101	1 830 652	19 848 713
• *Dépôts d'administrations centrales*	*153 506*	*643*	*192*	*1 009*	*71*	*0*	*79*	*155 500*
• *Dépôts d'établissements de crédit*	*306 156*	*54 686*	*386 874*	*110 780*	*273 110*	*138 559*	*26 275*	*1 296 440*
• *Dépôts d'institutions non établissements de crédit*	*7 075*	*450*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*7 525*
• *Dépôts de grandes entreprises*	*543 867*	*87 594*	*98 714*	*19 853*	*15 126*	*1 830*	*59 108*	*826 092*
• *Dépôts de la clientèle de détail*	*7 169 818*	*213 246*	*200 567*	*238 130*	*491 251*	*101 571*	*1 743 807*	*10 158 390*
• *Titres de dette, y compris les obligations*	*1 658 876*	*1 118 662*	*813 884*	*1 429 861*	*1 449 959*	*791 347*	*753*	*7 263 342*
• *Passifs subordonnés*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*140 794*	*630*	*141 424*
• *Autres passifs*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Le risque de taux

L'objectif de la gestion du risque de taux est de protéger la marge issue des différentes activités du périmètre bancaire. Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un comité financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan. Le comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

Depuis 2005, le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) et de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de la réglementation 97-02 et de la réglementation Bâle II. Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Commission Bancaire.

Les limites suivantes s'appliquent à toutes les filiales bancaires du Groupe.

- VAN : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 20 % des fonds propres. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en termes de périmètre, avec la base de risque de taux analysée.
- MNI : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à 5 % du PNB du périmètre analysé, pour l'année en cours et les deux années suivantes. Cette limite est complétée par un indicateur de risque égal à 10 % de la MNI du périmètre analysé, pour l'année en cours et les trois années suivantes.

Ces limites ont été constamment respectées en 2008 avec une sensibilité de VAN comprise entre 6,9% et 7,5% et une sensibilité de MNI comprise entre 0,4% et 6,3% pour chaque trimestre d'observation.

4.7.3 Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels au CMNE a pour objectif d'éviter qu'un sinistre majeur, ou une série de sinistres, ne mette en cause les résultats financiers du Groupe et donc son développement futur.

Pour cela, le CMNE a mis en œuvre dans son périmètre le dispositif de gestion des risques opérationnels élaboré par le Crédit Mutuel-CIC et répondant aux exigences réglementaires posées par la réglementation Bâle II.

Les points essentiels de ce dispositif sont les suivants :

- Organisation de la gestion des risques opérationnels dans le groupe :

La Fonction Pilotage des Risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils élaborés par le Crédit Mutuel-CIC. Elle recense les sinistres opérationnels et les historise dans l'outil de gestion des risques. Elle anime les travaux des gestionnaires de risque opérationnel des filiales du groupe. Elle participe aux travaux réalisés au plan national ainsi qu'au Comité Risques Opérationnels du CMNE. Ce dernier se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux réalisés à destination de la Direction Générale (plan de continuité des activités, gestion de crise). Il est composé du responsable des programmes d'assurance du Groupe et de tous les responsables opérationnels pouvant être directement concernés par une situation de crise. Il intègre, en tant que de besoin, des structures spécialisées suivant les thèmes abordés.

- Système d'information et outil de gestion des risques opérationnels :

L'outil de gestion des risques opérationnels intégré au système informatique historise l'ensemble des sinistres encourus depuis 2001. Depuis juin 2006, les responsables de points de vente déclarent eux-mêmes, au fil de l'eau, leurs sinistres via le portail de contrôle interne, la qualification des sinistres étant assurée par le gestionnaire des risques opérationnels. Les sinistres déclarés par les services fédéraux et les filiales font l'objet d'un inventaire et d'une saisie dans l'outil de gestion des risques opérationnels sur une base mensuelle. Les bases documentaires relatives à l'outil, aux cartographies et modélisations des risques et à la démarche PCA sont partagées par l'ensemble des entités du Crédit Mutuel-CIC. L'enjeu de cette cartographie est de réaliser de manière homogène, par ligne de métier et par événement (au sens Bâle II), l'identification des zones de risque et l'évaluation globale du coût du risque.

- Actions de réduction et de financement des risques :

La réduction des risques repose sur des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels via le contrôle interne. Les actions de protection sont prioritairement orientées vers la généralisation des plans de continuité des activités métiers et informatiques pour les activités essentielles. Un dispositif de gestion de crise dans le Groupe a été défini pour faire face aux deux crises potentiellement les plus graves : un crash informatique total et une destruction majeure des locaux du siège. Le financement des risques repose principalement sur une politique d'assurance adaptée. Les assurances du Groupe CMNE couvrent les trois domaines de risques majeurs que sont les hommes, les responsabilités et les patrimoines.

Au titre du risque opérationnel et net des récupérations des assurances, le Groupe CMNE a enregistré 3,6 millions d'euros de pertes en 2008. Par ailleurs, le stock de provision au 31 décembre s'élève à 4,5 millions d'euros.

4.8 Faits exceptionnels et litiges

Voir la section « facteur de risques », page 14 et la note 18 sur les comptes consolidés de l'exercice 2008, page 89.

Chapitre 5- Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

5.1 Renseignements économiques

Sur la base des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008, le Crédit Mutuel Nord Europe présente une importante assise financière avec 1.771 M€ de fonds propres réglementaires Bâle II, essentiellement constitués de Tier One (1.765 M€), lui permettant de remplir largement ses exigences réglementaires (son ratio CAD s'élève à 173, son ratio de solvabilité Bâle II à 15,15% et son ratio de solvabilité Bâle II Tier One à 15,10%) et d'accompagner son développement.

5.2 Comptes consolidés au 31 décembre 2008

5.2.1 Informations générales

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses Locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses Locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France et le Belux, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les comptes consolidés sont présentés selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance sont les suivantes :

IAS 1 : Présentation des états financiers (amendements à la norme actuellement en vigueur) ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Impact de présentation.

IAS 23 : Coût d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur) ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Non concerné.

IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions (amendements à la norme actuellement en vigueur) ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Non concerné.

IFRS 8 Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS14-information sectorielle) ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Impact non significatif.

IFRIC 11 : IFRS 2 – Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transactions intra-groupe ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Non concerné.

IFRIC 13 : Programme de fidélisation de la clientèle ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Non concerné.

IFRIC 14 : IAS 19 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies – les exigences de financement minimal et leur interaction ; Application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 ; Non concerné.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Faits marquants de l'année 2008

Impact de la crise financière : le Crédit Mutuel Nord Europe est détenteur de 32.482 milliers d'euros en obligations senior émises par Lehman Holding Inc., structure visée par le chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites.
Ces obligations achetées entre mai 2004 et juin 2007, ont des échéances comprises entre mai 2009 et janvier 2014. Cet encours ne concerne que la Caisse Fédérale du CMNE et l'une des banques régionales en Belgique. Il n'y a pas d'encours sur les compagnies d'assurance du Groupe. Afin de préserver ses droits, le Crédit Mutuel Nord Europe, a produit l'intégralité de ses créances auprès des instances américaines chargées de la gestion de la banque Lehman sous le chapitre 11. Du fait de la situation, le Groupe a déclassé ses encours sur la banque Lehman et les a provisionnés. Par ailleurs, les modifications de perspectives de gestion de certains titres ont conduit à leur reclassement de la catégorie DALV (Disponible A La Vente) vers la catégorie DJM (Détention Jusqu'à la Maturité). L'évolution des marchés a également conduit à requalifier certains swaps (auparavant gérés en transaction) en swaps de couverture de portefeuilles de crédits accordés à la clientèle. Tous les montants afférents sont indiqués dan les tableaux de l'annexe.

Un litige survenu en fin d'exercice a conduit à la constatation d'un passif éventuel ; ce point est détaillé dans les notes sur les états financiers.

A la suite d'une OPA, le pôle bancassurance Belux a été rejoint par la seconde banque régionale de la province de Flandres Occidentale : la West Vlaamse Bank. Son siège est à Bruges et elle dispose de 6 agences.

Son bilan simplifié à l'entrée dans le groupe, mi-2008 est le suivant :

en milliers d'euros

ACTIF	
Caisse, Banques centrales, CCP - Actif	5 049
Actifs financiers disponibles à la vente	6 644
Prêts et créances sur les Ets de crédit	46 842
Prêts et créances sur la clientèle	168 896
Actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	121 585
Actifs d'impôt différés	16
Comptes de régul. et actifs divers	135
Immeubles de placement	1 061
Immobilisations corp. et LF preneur	7 164
Immobilisations incorporelles	15
TOTAL ACTIF	357 407

PASSIF	
Dettes envers les Ets de crédit	129 699
Dettes envers la clientèle	180 586
Passifs d'impôt courants	194
Passifs d'impôt différés	0
Comptes de régul. et passifs divers	414
Provisions pour risques et charges	200
Capitaux propres	46 314
TOTAL PASSIF	357 407

Les capitaux propres retraités au 30 juin 2008, date de l'entrée dans le Groupe, s'élèvent à 46.314 milliers d'euros. La part du Groupe achetée dans ces capitaux propres, soit 95,33%, est de 44.150 milliers d'euros ; les titres ayant été acquis pour un montant de 19.121 milliers d'euros, le « badwill » dégagé est de 25.028 milliers d'euros. Conformément aux normes IFRS, cet écart d'acquisition négatif a été constaté immédiatement en résultat.

Du fait de l'annulation de quelques parts de coopérateurs au cours du second semestre, le pourcentage de détention du Groupe au 31 décembre 2008 est de 95,52%.
La contribution de WVB au résultat du Groupe depuis son entrée dans le périmètre et de -3.191 milliers d'euros.

-Fin 2007, la société Ecu Gestion a été acquise par NEPB. Compte-tenu du redémarrage de son activité, cette société, renommée Nord Europe Gestion (« NEGE ») a été intégrée au périmètre 2008.

-Dans le cadre d'un engagement de rachat consenti à des actionnaires minoritaires, la société du Groupe UFG a augmenté son taux de détention dans certaines de ses filiales. Cet engagement ayant été pris par le Groupe antérieurement au 1er janvier 2008 a donné lieu pour partie à une correction d'erreur sur le bilan au 31 décembre 2007. Les impacts chiffrés sont donnés dans les notes 11b et 20a.

5.2.2 Principes comptables

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, non côté sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché (ou équivalent) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé à l'origine.
Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Ces encours sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquées dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Provision individuelle pour dépréciation des prêts et créances : Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe ne preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.
L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte.
De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Provision collective sur les prêts et créances : les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Opérations de location

- *Opérations dans lesquelles CMNE est crédit bailleur*

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux utilisé est le taux d'intérêt implicite.
Les contrats de location simple sont des contrats pour lesquels l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location.

- *Opérations dans lesquelles CMNE est crédit preneur*

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée au passif du bilan. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Titres acquis

- *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

- Critère de classement et règles de transfert :

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- Les instruments financiers détenus à des fins de transaction :
  il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
  Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres ans un avenir

prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du groupe.

- Les instruments financiers classés par choix, dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat. Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivant :

  - Instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - Instrument présentant une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - Instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

  Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

- Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».
Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.
En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

- *Actifs et passifs financiers disponibles à la vente*

- Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en " prêts et créances", ni en "actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "juste valeur par résultat".
Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

- Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.
En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont

amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.
Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Dépréciation et risque de crédit :

Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres :
Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.
S'agissant de titres à revenus variables, le groupe CMNE considère qu'en cas d'absence de volatilité accrue du marché, une dévalorisation du titre d'au moins 20% par rapport à son coût d'acquisition sur une période de plus de six mois consécutifs, constitue un indicateur de dépréciation suffisamment fort pour déclencher une analyse. L'analyse est effectuée ligne à ligne. Si elle conclut à une perte probable, celle-ci est constatée en résultat, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente". Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

- Dépréciation au titre du risque de crédit :
Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

- *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

- Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe CMNE a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.
Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entrainer le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

- Base d'évaluation et comptabilisation des charges de produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dés lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'évènements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

- *Dérivés et comptabilité de couverture*

- Détermination de la juste valeur des dérivés :

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accord de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.
Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

- Classification des dérivés et comptabilité de couverture :

- *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat :*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

- Dérivés incorporés
Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.
Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivante sont réunies :

-l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,

-les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés nr sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

-l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

- Comptabilisation
Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- *Comptabilité de couverture :*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.
La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie pour le TSS émis en 2004.
La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.
Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture.
L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur per résultat » symétriquement à lé réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en «actifs financiers disponibles à la vente ».
Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se composent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
La parie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.
Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de banque de détail. Selon les dispositions de la norme IAS 39, le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés coupablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan intitulée « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leurs sont associées deviennent insuffisants.

- Couverture de flux de trésorerie :

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée

comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique **"**Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**"**.
Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.
Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

- *Immobilisations et amortissements*

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.
Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.
Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

<u>Immobilisations corporelles</u> :
- Constructions - gros œuvre structure : 10 - 30 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10 - 25 ans
- Agencements et installations : 5 - 15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 - 10 ans
- Matériel de sécurité : 3 - 10 ans
- Matériel roulant : 3 - 5 ans
- Matériel informatique : 3 - 5 ans

<u>Immobilisations incorporelles :</u>
- Logiciels acquis ou créés en interne : 1 - 3 ans

- *Contrats d'épargne réglementée*

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
  - un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation),

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

- *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.
Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Activités d'assurance*

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.
Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.
Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités, notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées, conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre.
Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon le mêmes règles.
Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.
A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).
La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés.

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du Groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

- *Provisions pour risques et charges*

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.
Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

- *Avantages au personnel*

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions pour risques et charges". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "Charges de personnel".

- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies
  Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.
  Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
  - le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'Etat en fonction de la durée des engagements,
  - le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/Non cadre ,
  - les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
  - les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
  - l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans
  - la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

  Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur

rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.
Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

- Indemnités de fin de carrière
  Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au groupe.
  Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance. L'écart entre le montant des droits des salariés et la valeur du contrat de couverture fait l'objet d'une provision déterminée en fonction des informations communiquées par l'assureur.

- *Dettes subordonnées*

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

- *Distinction Dettes et Capitaux propres*

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.
Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

5.2.3 Méthode et principes de consolidation

- *Méthode de consolidation*

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et éliminations des opérations réciproques. Cette méthode s'applique en cas de contrôle exclusif : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante,

- l'intégration proportionnelle, visant à pratiquer les mêmes opérations de retraitement et éliminations proportionnellement au contrôle exercé. L'intégration proportionnelle est appliquée aux entités sous contrôle conjoint,

- la mise en équivalence qui consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat). Cette méthode s'applique lorsque le groupe exerce une influence notable (pouvoir de participation aux politiques financières et opérationnelles).

- *Principes de consolidation*

  - Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 K€ en charges et produits et 1.000 K€ en ce qui concerne le bilan et les engagements.
Les résultats de cessions internes font également l'objet d'éliminations.
D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

  - Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

  - Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition. La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être finalisée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.
Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.
L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Cet écart, lorsqu'il est positif, est porté à l'actif du bilan de l'acquéreur et il est immédiatement pris en résultat s'il est négatif.
Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.
Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du groupe.

  - Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.
Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants, soit 34,43 % au 31 décembre 2008.
Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.
Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture

de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.
Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

5.2.4 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Le périmètre de consolidation du groupe CMNE au 31 décembre 2008 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du groupe.

	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
1. Entreprises à caractère financier						
1.1 Etablissements de crédit						
> Caisses de crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	F	12/08	100	100	-37 808	Mère
> Banque Commerciale du Marché Nord Europe (base consolidée) - 4 place Richebé 59000 LILLE	F	12/08	100	100	9 935	IG
> Banque Delubac - 16 Place Saléon-Terras - 07160 LE CHEYLARD	F	12/07	20,98	20,98	895	MEE
> CMNE Belgium *(base consolidée)* - Avenue des Arts 6-9 - 1210 BRUXELLES	E	12/08	100	100	-21 522	IG
> Créfidis - 61 avenue Halley 59667 VILLENEUVE D'ASCQ	F	12/08	50	50	-553	IP
1.2 Etablissements financiers autres que 1.1						
> FCP Richebé Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	99,66	99,38	-12 533	IG
> FCP Haussmann Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	-4 632	IG
> FCP Nord Europe Gestion - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	-1 987	IG
1.3 Autres entreprises à caractère financier						
> SDR Normandie - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-SAINT-AIGNAN	F	12/08	99,79	99,79	1 527	IG
2. Entreprises non financières						
2.1 Assurances						
> Nord Europe Assurances (base consolidée) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	-37 431	IG
2.2 Services						
> Actéa Environnement - 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/08	100	100	4	IG
> CMNE Environnement - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	1 017	IG
> CMN TEL - 135 Boulevard de la Liberté - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	51	IG
> Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	F	12/08	10,45	10,45	5 899	MEE
> Financière Nord Europe (ex FMA) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	22	IG
> GIE CMN Gestion - 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/08	100	100	0	IG
> GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/08	100	100	0	IG
> L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/08	100	100	1 905	IG
> Sicorfé SNP - rue Pierre et Marie Curie 62223 St LAURENT BLANGY	F	12/08	92,29	92,29	71	IG
> Sicorfé Maintenance - rue Pierre et Marie Curie 62223 St LAURENT BLANGY	F	12/08	34	31,38	92	MEE
> Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	17	IG
2.3 Industrie						
2.4 Holding non financier						
> Groupe UFG (ex NEAM. base consolidée) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	22 958	IG
> Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) 4 Place Richebé 59000 LILLE	F	12/08	100	100	3 193	IG
				Total	-68 880	

(1) MEE : Mise En Equivalence ; IP : Intégration Proportionnelle ; IG : Intégration Globale

Banque Commerciale du Marché Nord Europe
4 place Richebé 59000 LILLE

Périmètre de consolidation *servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable*	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
Banque Commerciale de Marché Nord Europe	F	12/08	100	100	3 942	IG
> Bail Actea - 33 rue Jeanne d'Arc - 62000 ARRAS	F	12/08	100	100	3 372	IG
> Bail Immo Nord - Tour de Lille- 60 Boulevard de Turin - 59777 EURALILLE	F	12/08	100	100	212	IG
> Bâtiroc Normandie - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-SAINT-AIGNAN	F	12/08	100	100	555	IG
> GIE BCMNE Gestion - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	0	IG
> Normandie Partenariat - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-SAINT-AIGNAN	F	12/08	99,65	99,63	1 854	IG
				Total	9 935	

CMNE Belgium
6-9, avenue des Arts. B1210 BRUXELLES

Périmètre de consolidation *servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable*	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
CMNE Belgium	E	12/08	100	100	-5 034	IG
> Alverzele - Kerkstraat 43 - 9200 DENDERMONDE	E	12/08	100	100	32	IG
> BKCP Brabant. Rue Belliard 21 - 1040 BRUXELLES	E	12/08	93,8	93,8	-3 450	IG
> BKCP Noord - Dr A. Rubbensstraat 45 - 9240 ZELE	E	12/08	91,14	91,14	-2 536	IG
> BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 BRUXELLES	E	12/08	100	100	844	IG
> Crédit Professionnel SA - Avenue des Arts 6-9 - 1210 BRUXELLES	E	12/08	100	100	10 078	IG
> CNCP - NKBK Pool SA - Avenue des Arts 6-9 -1210 BRUXELLES	E	12/08	100	100	16	IG
> BKCP Wallonie - 41 rue des Croisiers - B5000 NAMUR	E	12/08	98,36	98,36	-8 925	IG
> Crédit Professionnel Interfédéral SCRL - Rue de la station, 40 - 7700 MOUSCRON	E	12/08	0	0	-599	IG
> Federale Kas voor het BeroepsKrediet - Doorniksestraat, 38 - 8500 KORTRIJK	E	12/08	96,66	96,66	-5 475	IG
> GEIE BKCP IT - Avenue des Arts 6-9 - 1210 BRUXELLES	E	12/08	100	100	0	IG
> Immo W16 - Avenue des Arts 6-9 - 1210 BRUXELLES	E	12/08	100	100	-1 235	IG
> Mobilease - Kerkstraat 43 - 9200 DENDERMONDE	E	12/08	100	100	-24	IG
> Nord Europe GEstion SA -	E	12/08	100	100	27	IG
> Nord Europe Private Bank (ex VMSL) - Rue Charles Martel, 54 - L2134 Luxembourg	E	12/08	100	100	-1 986	IG
> Oostvlaamse Invest Company - Kerkstraat 43 - 9200 DENDERMONDE	E	12/08	99,96	91,1	-64	IG
> Services et Crédits aux Professions Indépendantes et PME - Aachener Strabe 28 - 4700 EUPEN	E	12/08	56,22	55,3	0	IG
> West Vlaamse Bank - Adriaan Willaerstraat 9 - 8000 BRUGGE	E	12/08	95,52	95,52	-3 191	IG
				Total	-21 522	

Nord Europe Participations et Investissements
4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation *servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable*	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
Nord Europe Participations et Investissements	F	12/08	100	100	505	IG
> SCI Centre Gare	F	12/08	100	100	1 672	IG
> Fininmad (Marchand de biens)	F	12/08	100	100	1 048	IG
> Poujoulat Belgique (Holding d'une société de production)	E	12/08	34,53	34,53	3	MEE
> Sofimmo 3	F	12/08	100	100	-39	IG
> Sofimpar	E	12/08	100	100	4	IG
				Total	3 193	

IMMOBILIERE DU CMN
4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation *servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable*	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode d'intégration (1)
> SCI CMN	F	12/08	100	100	IG
> SCI CMN 1	F	12/08	100	100	IG
> SCI CMN 2	F	12/08	100	100	IG
> SCI CMN 3	F	12/08	100	100	IG
> SCI CMN Location	F	12/08	100	100	IG
> SCI CMN Location 2	F	12/08	100	100	IG
> SCI RICHEBE INKERMAN	F	12/08	100	100	IG

Nord Europe Assurances
173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Périmètre de consolidation *servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable*	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
Nord Europe Assurances	F	12/08	100	100	-8 273	IG
> ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/08	51	51	65	IG
> ACMN Vie - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	-15 675	IG
> Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	211	IG
> CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la gare, 65 - 1611 LUXEMBOURG	E	12/08	100	100	-954	IG
> Nord Europe Life LUXEMBOURG - rue Charles Martel 62 L2134 LUXEMBOURG	E	12/08	100	100	-9 381	IG
> Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	F	12/08	100	100	-5	IG
> La Pérennité - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	-3 539	IG
> Pérennité Entreprises - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	90	90	105	IG
> Vie Services - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	77,5	77,5	15	IG
				Total	-37 431	

Groupe UFG
173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Périmètre de consolidation *servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable*	Nationalité F / E	Date de clôture	Pourcentage contrôle	Pourcentage intérêt	Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration (1)
GroupeUFG	F	12/08	100	100	683	IG
> CLS - 25 Rue de Chazelles - 75017 PARIS	F	12/08	0	0	50	IG
> CMH Gestion - 88 Rue Cardinet - 75017 PARIS	F	12/08	24,47	21,11	6	MEE
> Eurogérance - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	0	0	416	IG
> Franklin Gérance - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	86,24	1 229	IG
> GEIE NEAM - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	0	0	0	IG
> GESNOV - 25 Rue de Chazelles - 75017 PARIS	F	12/08	0	0	-361	IG
> GIE UFG Services - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	0	IG
> GIE UFG Trésorerie - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	0	IG
> SL2A - 25 Rue de Chazelles - 75017 PARIS	F	12/08	0	0	0	IG
> SOGETEX - 25 Rue de Chazelles - 75017 PARIS	F	12/08	0	0	-446	IG
> UFG PM (ex Sogindo) - 73 Rue Gutenberg - 75015 PARIS	F	12/08	78,79	67,95	3 748	IG
> UFG Courtages - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	88,28	1 793	IG
> UFG Hôtels - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	0	0	0	IG
> UFG REM (ex UFG Immobilier) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	86,24	86,24	3 219	IG
> UFG Alteram - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	4 646	IG
> UFG Investment Managers (ex Multifonds) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	99,99	99,99	7 791	IG
> UFG Partenaires (ex Ico)- 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	88,28	88,28	-915	IG
> UFG Private Equity (ex NEPE)- 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	100	1 405	IG
> UFG Transactions - 173 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS	F	12/08	100	88,28	-306	IG
				Total	22 958	

Les variations intervenues sur le périmètre au cours de l'année 2008 sont les suivantes :

	Nom de l'entreprise
Entrées :	
Entités précédemment détenues et consolidées pour la première fois	Nord Europe Gestion SA
Acquisition	West Vlaamse Bank
Sorties :	
Déconsolidation	GEIE NEAM
	SL2A
	UFG Hôtels
TUP ou fusions	Crédit Professionnel Interfédéral
	Société de Développement et de Participations "CLS"
	Eurogérance
	Financière Malesherbes
	GESNOV
	Société Générale d'Etudes de Transactions et d'Expertise
Changement de dénomination :	
	CP Banque
	devient : BKCP Wallonie
	Société d'Investissements et de Participations du Nord
	devient : Nord Europe Participations et Investissements

5.2.5 Bilan consolidé au 31 décembre 2008 (Normes IFRS - en milliers d'euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Caisse, Banques centrales, CCP - Actif	**1**	**259 501**	**256 089**	**3 412**	***1,33%***
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**2**	**6 301 780**	**6 328 036**	**(26 256)**	***(0,41)%***
- Effets publics et valeurs ass. - Trading		-	-	-	-
- Effets publics et valeurs ass. - JVO		-	-	-	-
- Obligations et autres T.R.F. - Trading		59 773	45 813	13 960	*30,47%*
- Obligations et autres T.R.F. - JVO		2 591 831	2 031 347	560 484	*27,59%*
- Actions et autres T.R.V - Trading		195 127	209 344	(14 217)	*(6,79)%*
- Actions et autres T.R.V - JVO		3 447 140	4 031 183	(584 043)	*(14,49)%*
- Prêts et créances sur EC - JVO		-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs fin. - Trading	**4**	7 909	10 349	(2 440)	*(23,58)%*
Instruments dérivés de couvert. - Actif	**3 & 4**	**6 603**	**1**	**6 602**	***n.s.***
Actifs financiers disponible à la vente	**5 & 8**	**4 536 090**	**4 408 108**	**127 982**	***2,90%***
- Effets publics et valeurs ass. - DALV		20 868	212 805	(191 937)	*(90,19)%*
- Obligations et autres T.R.F. - DALV		4 017 166	3 590 595	426 571	*11,88%*
- Actions , TAP et autres T.R.V. - DALV		379 461	473 248	(93 787)	*(19,82)%*
- Participations et ATDLT - DALV		16 863	17 321	(458)	*(2,64)%*
- Parts dans les entreprises liées - DALV		101 732	114 139	(12 407)	*(10,87)%*
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**1**	**4 847 490**	**3 732 054**	**1 115 436**	***29,89%***
- Prêts sur les établissements de crédit		4 847 490	3 732 054	1 115 436	*29,89%*
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - EC		-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**6 & 8**	**12 383 573**	**11 346 440**	**1 037 133**	***9,14%***
- Prêts sur la clientèle		11 333 774	10 391 997	941 777	*9,06%*
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - CL		-	-	-	-
- Location financement bailleur - Op de CB		800 037	722 222	77 815	*10,77%*
- Location financement bailleur - Op de LS		249 762	232 221	17 541	*7,55%*
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	**3**	**65 880**	**-**	**65 880**	***n.s.***
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**7 & 8**	**543 252**	**523 617**	**19 635**	***3,75%***
- Effets publics et valeurs ass. - DJM		49 469	203 915	(154 446)	*(75,74)%*
- Obligations et autres T.R.F. - DJM		493 783	319 702	174 081	*54,45%*
Actifs d'impôt courants	**10**	**99 956**	**53 631**	**46 325**	***86,38%***
Actifs d'impôt différés	**10**	**89 466**	**57 027**	**32 439**	***56,88%***
Comptes de régularisation et actifs divers	**11**	**740 233**	**420 522**	**319 711**	***76,03%***
- Autres actifs		236 996	279 955	(42 959)	*(15,34)%*
- Comptes de régularisation - Actif		128 703	120 300	8 403	*6,99%*
- Autres actifs d'assurance		374 534	20 267	354 267	*n.s.*
Actifs non courants dest. à être cédés		**3 393**	**177**	**3 216**	***n.s.***
Participations dans les entreprises MEE	**12**	**58 500**	**54 722**	**3 778**	***6,90%***
Immeubles de placement	**13**	**14 741**	**12 492**	**2 249**	***18,00%***
Immobilisations corporelles et LF preneur	**14**	**209 105**	**188 155**	**20 950**	***11,13%***
- Immobilisations corporelles		209 105	188 155	20 950	*11,13%*
- Location financement preneur		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**14**	**40 903**	**29 878**	**11 025**	***36,90%***
Ecart d'acquisition	**15**	**47 065**	**43 764**	**3 301**	***7,54%***
Total de l'actif		**30 247 531**	**27 454 713**	**2 792 818**	***10,17%***

	Note	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Banques centrales, CCP - Passif	**1**	**-**	**335**	**(335)**	***(100,00)%***
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**2**	**44 777**	**20 746**	**24 031**	***115,83%***
- Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - JVO		-	-	-	-
- Dettes subordonnées - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs fin. - Trading	**4**	44 777	20 746	24 031	*115,83%*
Instruments dérivés de couvert. - Passif	**3 & 4**	**86 748**	**11 555**	**75 193**	***n.s.***
Dettes envers les Ets de crédit	**1**	**1 297 493**	**751 255**	**546 238**	***72,71%***
Dettes envers la clientèle	**6**	**11 126 686**	**10 014 889**	**1 111 797**	***11,10%***
- Cptes créd. clientèle - CERS - A vue		6 436 403	5 347 761	1 088 642	*20,36%*
- Cptes créd. clientèle - CERS - A terme		1 377 920	1 696 285	(318 365)	*(18,77)%*
- Cptes créd. clientèle - Autres - A vue		2 430 509	2 293 718	136 791	*5,96%*
- Cptes créd. clientèle - Autres - A terme		881 854	677 125	204 729	*30,24%*
Dettes représentées par un titre	**16**	**7 176 901**	**6 504 039**	**672 862**	***10,35%***
- Dettes rep. par un T. - Bon de caisse		252 122	278 079	(25 957)	*(9,33)%*
- Dettes rep. par un T. - M. interb. & TCN		6 783 654	6 141 131	642 523	*10,46%*
- Dettes rep. par un T. - Emprunts oblig.		141 125	84 829	56 296	*66,36%*
- Dettes rep. par un T. - Autres		-	-	-	-
Ecart de rééval des PTF couverts en taux		**-**	**-**	**-**	**-**
Passifs d'impôt courants	**10**	**33 744**	**42 766**	**(9 022)**	***(21,10)%***
Passifs d'impôt différés	**10**	**10 252**	**23 565**	**(13 313)**	***(56,49)%***
Comptes de régularisation et passifs divers	**11**	**541 840**	**781 982**	**(240 142)**	***(30,71)%***
- Autres passifs		398 106	622 014	(223 908)	*(36,00)%*
- Comptes de régularisation - Passif		143 734	159 968	(16 234)	*(10,15)%*
- Autres passifs d'assurance		-	-	-	-
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés		**-**	**-**	**-**	**-**
Prov. techniques des contrats d'assur.	**17**	**7 872 404**	**7 121 753**	**750 651**	***10,54%***
Provisions	**18**	**111 108**	**74 449**	**36 659**	***49,24%***
Dettes subordonnées	**19**	**141 424**	**147 640**	**(6 216)**	***(4,21)%***
Capitaux propres		**1 804 154**	**1 959 739**	**(155 585)**	***(7,94)%***
Capitaux propres - Part du groupe	**20**	**1 766 547**	**1 912 306**	**(145 759)**	***(7,62)%***
- Capital souscrit		1 266 650	1 266 488	162	*0,01%*
- Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
- Réserves consolidées - Groupe		538 312	461 282	77 030	*16,70%*
- Résultat - Groupe		(68 880)	125 823	(194 703)	*(154,74)%*
- Gains ou pertes latents - Groupe		27 715	55 963	(28 248)	*(50,48)%*
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		**37 607**	**47 433**	**(9 826)**	***(20,72)%***
- Réserves consolidées - Minoritaires		37 340	35 810	1 530	*4,27%*
- Résultat consolidé - Minoritaires		147	11 505	(11 358)	*(98,72)%*
- Gains ou pertes latents - Minoritaires		120	118	2	*1,69%*
Total du passif		**30 247 531**	**27 454 713**	**2 792 818**	***10,17%***

5.2.6 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008 (Normes IFRS - en milliers d'euros)

	Note	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	**22**	**1 228 717**	**1 035 588**	**193 129**	***18,65%***
- Int. & prod. ass. - Op. avec EC		190 512	153 125	37 387	*24,42%*
- Int. & prod. ass. - Op. avec clientèle		532 704	478 356	54 348	*11,36%*
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DALV		107 475	73 755	33 720	*45,72%*
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DJM		24 795	20 146	4 649	*23,08%*
- Produits sur op. de crédit-bail et ass.		254 356	235 102	19 254	*8,19%*
- Produits sur op. de LS		85 733	75 104	10 629	*14,15%*
- Dérivés de couverture - Produits		33 142	-	33 142	*n.s.*
Charges d'intérêts et assimilés	**22**	**(989 749)**	**(791 319)**	**(198 430)**	***25,08%***
- Int. & charges ass. - Op. avec EC		(39 649)	(26 684)	(12 965)	*48,59%*
- Int. & charges ass. - Op. avec clientèle		(310 128)	(233 503)	(76 625)	*32,82%*
- Int. & charges ass. - Dettes rep. titre		(312 655)	(258 186)	(54 469)	*21,10%*
- Int. & charges ass. - Dettes subord.		(6 970)	(6 436)	(534)	*8,30%*
- Charges sur op. de crédit-bail et ass.		(213 702)	(200 185)	(13 517)	*6,75%*
- Charges sur op. de LS		(74 211)	(65 769)	(8 442)	*12,84%*
- Dérivés de couverture - Charges		(32 434)	(556)	(31 878)	*n.s.*
Commissions (Produits)	**23**	**130 155**	**211 037**	**(80 882)**	***(38,33)%***
Commissions (Charges)	**23**	**(21 667)**	**(20 582)**	**(1 085)**	***5,27%***
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	**24**	**(90 232)**	**(10 778)**	**(79 454)**	***n.s.***
- Solde net des op. / T. de transaction		(18 942)	7 723	(26 665)	*(345,27)%*
- Solde net des op. de change		436	468	(32)	*(6,84)%*
- Solde net des dérivés de trading		(28 401)	7 827	(36 228)	*(462,86)%*
- Solde net - Inefficacité dérivés de couv		10 250	(576)	10 826	*n.s.*
- Solde net des actifs financiers JVO		(60 132)	(32 093)	(28 039)	*87,37%*
- Solde net des passifs financiers JVO		-	-	-	-
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVO		6 557	5 873	684	*11,65%*
- Int. & charges ass. - Passifs fin. JVO		-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	**25**	**12 823**	**32 891**	**(20 068)**	***(61,01)%***
- Revenus des titres à revenu variable		9 377	7 947	1 430	*17,99%*
- Oblig. et autres T.R.F. (dont EP)		1 335	8 338	(7 003)	*(83,99)%*
- Actions, TAP et autres T.R.V.		(401)	8 099	(8 500)	*(104,95)%*
- Participations, ATDLT, PEL		2 512	8 484	(5 972)	*(70,39)%*
- Autres gains et pertes / actifs fin		-	23	(23)	*(100,00)%*
Produits des autres activités	**26**	**1 526 661**	**1 750 447**	**(223 786)**	***(12,78)%***
Charges des autres activités	**26**	**(1 303 545)**	**(1 471 738)**	**168 193**	***(11,43)%***
Produit Net Bancaire IFRS		**493 163**	**735 546**	**(242 383)**	***(32,95)%***

Frais généraux IFRS	**27**	**(515 333)**	**(543 507)**	**28 174**	***(5,18)%***
- Charges de personnel		(287 185)	(273 257)	(13 928)	*5,10%*
- Charges générales d'exploitation		(206 014)	(247 885)	41 871	*(16,89)%*
- Dot/rep sur amts et prov. - Immos d'expl		(22 134)	(22 365)	231	*(1,03)%*
Résultat Brut d'Exploitation IFRS		**(22 170)**	**192 039**	**(214 209)**	***(111,54)%***
Coût du risque	**28**	**(84 399)**	**806**	**(85 205)**	***n.s.***
Résultat d'Exploitation IFRS		**(106 569)**	**192 845**	**(299 414)**	***(155,26)%***
QP de résultat des entreprises MEE		**6 904**	**7 042**	**(138)**	***(1,96)%***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**29**	**5 783**	**1 357**	**4 426**	***326,16%***
- Solde net - Corr. val. immo corp incorp		5 783	1 357	4 426	*326,16%*
- Résultat sur entités conso (cession...)		-	-	-	-
Variations de valeur des écarts d'acq.	**30**	**23 113**	**13 373**	**9 740**	***72,83%***
Résultat Avant Impôts IFRS		**(70 769)**	**214 617**	**(285 386)**	***(132,97)%***
Impôts sur le résultat	**31**	**2 036**	**(77 289)**	**79 325**	***(102,63)%***
Gains & pertes nets d'impôts / act aband		**-**	**-**	**-**	-
Résultat net total IFRS		**(68 733)**	**137 328**	**(206 061)**	***(150,05)%***
Résultat consolidé - Minoritaires		**147**	**11 505**	**(11 358)**	***(98,72)%***
Résultat Net		**(68 880)**	**125 823**	**(194 703)**	***(154,74)%***

5.2.7 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2008

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale et de l'office des CCP.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

GROUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2007 / 2008		
en millions d'euros	**CMNE IFRS 2007.12**	**CMNE IFRS 2008.12**
Résultat net	138	-69
Impôt	77	-2
Résultat avant impôts	**215**	**-71**
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	22	22
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	789	471
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-7	-7
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-11	-9
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-109	-189
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**684**	**288**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit *(a)*	-111	-659
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle *(b)*	-310	65
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers *(c)*	-370	234
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-7	-44
- Impôts versés	-91	-116
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-889**	**-520**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**10**	**-303**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations *(d)*	**84**	**218**
+/- Flux liés aux immeubles de placement *(e)*	**1**	**1**
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles *(f)*	**-24**	**-42**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	**61**	**177**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires *(g)*	**51**	**57**
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement *(h)*	**56**	**47**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**107**	**104**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	**0**	**0**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**178**	**-22**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	10	-303
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	61	177
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	107	104
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**451**	**629**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	211	256
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	240	373
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**629**	**607**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	256	260
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	373	347
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**178**	**-22**

5.2.8 Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2008

GROUPE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008

	Capital et réserves liées		**Réserves consolidées**	**Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)**					
en milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du groupe	**Capitaux propres part du groupe**	**Capitaux propres part des minoritaires**	**Total capitaux propres consolidés**
				Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**1 186 700**	**2 750**	**424 834**	**62 683**	**- 8 230**	**110 893**	**1 779 630**	**52 512**	**1 832 142**
Augmentation de capital	**79 798**	-	-				**79 798**		**79 798**
Elimination des titres auto-détenus	**- 10**	-	-				**- 10**		**- 10**
Emission d'actions de préférence	-	-	-				-		-
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-				-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-				-		-
Affectation du résultat 2006	-	-	**82 164**			**- 82 164**	-		-
Distribution 2007 au titre du résultat 2006	-	-	-			**- 28 729**	**- 28 729**		**- 28 729**
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**79 788**	**-**	**82 164**	**-**	**-**	**- 110 893**	**51 059**	**-**	**51 059**
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres (3)	-	-	-	**- 2 820**	**1 711**	-	**- 1 109**	**- 451**	**- 1 560**
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat (4)	-	-	-			-	-		-
Résultat 2007	-	-	-			**128 956**	**128 956**	**11 505**	**140 461**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**- 2 820**	**1 711**	**128 956**	**127 847**	**11 054**	**138 901**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	**- 11 257**	**86**	-	-	**- 11 171**	**- 12 258**	**- 23 429**
Changement de méthodes comptables	-	-	**1 984**		-	-	**1 984**		**1 984**
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	**- 2 243**	**2 533**	-	-	**290**		**290**
Correction d'erreur (constatation engagement de rachat)	-	-	**- 28 677**		-	**- 3 133**	**- 31 810**	**- 3 876**	**- 35 686**
Autres variations (5)	-	-	**- 5 523**		-	-	**- 5 523**		**- 5 523**
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**1 266 488**	**2 750**	**461 282**	**62 482**	**- 6 519**	**125 823**	**1 912 306**	**47 432**	**1 959 738**
Augmentation de capital	**162**						**162**		**162**
Elimination des titres auto-détenus							-		-
Emission d'actions de préférence							-		-
Composante capitaux propres des instruments hybrides							-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions							-		-
Affectation du résultat 2007	-	-	**89 420**			**- 89 420**	-		-
Distribution 2008 au titre du résultat 2007						**- 36 403**	**- 36 403**		**- 36 403**
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**162**	**-**	**89 420**	**-**	**-**	**- 125 823**	**- 36 241**	**-**	**- 36 241**
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres (3)				**- 21 931**	**- 2 820**		**- 24 751**	**2**	**- 24 749**
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat (4)							-		-
Résultat 31 décembre 2008						**- 68 880**	**- 68 880**	**147**	**- 68 733**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**- 21 931**	**- 2 820**	**- 68 880**	**- 93 631**	**149**	**- 93 482**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			**173**	**- 152**			**21**	**- 8 475**	**- 8 454**
Changement de méthodes comptables			-				-		-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence			**- 1 507**	**- 1 615**			**- 3 122**		**- 3 122**
Autres variations (5)			**- 11 056**	**- 1 730**			**- 12 786**	**- 1 499**	**- 14 285**
Capitaux propres au 31décembre 2008	**1 266 650**	**2 750**	**538 312**	**37 054**	**- 9 339**	**- 68 880**	**1 766 547**	**37 607**	**1 804 154**

(1) Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère

(2) Comprend la réévaluation éventuelle des immobilisations

(3) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente

(4) Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cessio

(5) Dont l'incidence en capitaux propres des actifs non courants destinés à être cédés

5.2.9 Annexes aux comptes consolidés condensés au 31 décembre 2008

NOTES RELATIVES AU BILAN

- *Note 1 : Caisse, Banques Centrales, CCP*

1a. Prêts et créances sur établissements de crédit

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Caisse, Banques centrales, CCP				
Banques centrales	201 349	197 659	3 690	1,87%
dont réserves obligatoires	51 118	41 668	9 450	22,68%
Caisse, CCP	58 152	58 430	-278	-0,48%
Total	**259 501**	**256 089**	**3 412**	**1,33%**
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Comptes réseau Crédit Mutuel	2 877 699	2 552 966	324 733	12,72%
Autres comptes ordinaires	66 590	102 194	-35 604	-34,84%
Prêts	1 767 006	759 511	1 007 495	132,65%
Autres créances	102 437	254 863	-152 426	-59,81%
Titres non cotés sur un marché actif	0	36 008	-36 008	-100,00%
Créances dépréciées sur base individuelle	46	46	0	0,00%
Créances rattachées	33 712	26 466	7 246	27,38%
Total	**4 847 490**	**3 732 054**	**1 115 436**	**29,89%**

1b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Banques centrales, CCP				
Banques centrales	0	335	-335	-100,00%
Total	**0**	**335**	**-335**	**-100,00%**
Dettes envers les établissements de crédit				
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	1 159	-1 159	-100,00%
Autres comptes ordinaires	71 197	46 892	24 305	51,83%
Emprunts	993 710	513 462	480 248	93,53%
Autres dettes	219 956	81 087	138 869	171,26%
Pensions	0	97 804	-97 804	-100,00%
Dettes rattachées	12 630	10 851	1 779	16,40%
Total	**1 297 493**	**751 255**	**546 238**	**72,71%**

- *Note 2 : Actifs et passifs à la juste valeur par résultat*

2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008			31.12.2007		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
.Titres	**254 900**	**6 038 971**	**6 293 871**	**255 157**	**6 062 530**	**6 317 687**
- Effets publics	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	59 773	2 591 831	2 651 604	45 813	2 031 347	2 077 160
. Cotés	*59 773*	*2 543 260*	*2 603 033*	*45 813*	*1 968 321*	*2 014 134*
. Non cotés	*0*	*48 571*	*48 571*	*0*	*63 026*	*63 026*
- Actions et autres titres à revenu variable	195 127	3 447 140	3 642 267	209 344	4 031 183	4 240 527
. Cotés	*195 127*	*3 447 140*	*3 642 267*	*209 344*	*4 031 183*	*4 240 527*
. Non cotés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
. Instruments dérivés de transaction	**7 909**	**0**	**7 909**	**10 349**	**0**	**10 349**
TOTAL	**262 809**	**6 038 971**	**6 301 780**	**265 506**	**6 062 530**	**6 328 036**

2b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	44 777	20 746	24 031	115,83%
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	n.s.
TOTAL	**44 777**	**20 746**	**24 031**	**115,83%**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
. Instruments dérivés de transaction	44 777	20 746	24 031	115,83%
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	n.s.
TOTAL	**44 777**	**20 746**	**24 031**	**115,83%**

2c. Hiérarchie de la juste valeur

	31.12.2008			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Transaction / JVO				
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	10 944	48 829	0	59 773
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	309 333	2 282 498	0	2 591 831
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	195 127	0	0	195 127
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	3 447 140	0	0	3 447 140
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	7 909	0	7 909
Instruments dérivés de couverture	0	6 603	0	6 603
Total	**3 962 544**	**2 345 839**	**0**	**6 308 383**
Passifs financiers				
Transaction / JVO				
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	44 777	0	44 777
Instruments dérivés de couverture	0	86 748	0	86 748
Total	**0**	**131 525**	**0**	**131 525**

Niveau 1: cours coté sur un marché actif.
Niveau 2: cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
Niveau 3: valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

- *Note 3 : Couverture*

3a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	10	15 612	0	11 173
. Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	6 593	71 136	1	382
TOTAL	**6 603**	**86 748**	**1**	**11 555**

3b. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2008	31.12.2007	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	65 880	0	65 880
. de passifs financiers	0	0	0

Ce tableau indique la variation de valeur des portefeuilles de crédits clientèle qui ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur au cours de l'année 2008.

- *Note 4 : Analyse des instruments dérivés*

	31.12.2008			31.12.2007		
	Notionnel	**Actif**	**Passif**	**Notionnel**	**Actif**	**Passif**
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
Swaps	2 205 646	7 908	44 776	1 968 790	10 332	20 743
Options et instruments conditionnels	42 441	0	0	23 062	12	0
Instrument de change						
Autres contrats fermes	0	1	1	0	5	3
Autres que taux et change						
Autres contrats fermes	568 485	0	0	253 576	0	0
Sous-total	**2 816 572**	**7 909**	**44 777**	**2 245 428**	**10 349**	**20 746**
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	1 577 000	6 593	71 136	102 000	1	382
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	300 000	0	15 612	300 000	0	11 173
Options et instruments conditionnels	0	10		0	0	
Sous-total	**1 877 000**	**6 603**	**86 748**	**402 000**	**1**	**11 555**
Total	**4 693 572**	**14 512**	**131 525**	**2 647 428**	**10 350**	**32 301**

Ainsi qu'il l'a été signalé dans les faits marquants de l'exercice, certains swaps, antérieurement gérés en transaction, ont été requalifiés en swaps de couverture en juste valeur de portefeuilles de crédits clientèle. Le notionnel des swaps ainsi reclassés est de 1.550 M€. L'impact sur le bilan est donné dans le tableau ci-dessus et celui sur le compte de résultat est fourni en note 24.

- *Note 5 : Actifs financiers disponibles à la vente*

5a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
. Effets publics	20 256	206 089	-185 833	-90,17%
. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 978 634	3 575 723	402 911	11,27%
- Cotés	2 263 290	2 287 383	-24 093	-1,05%
- Non cotés	1 715 344	1 288 340	427 004	33,14%
. Actions et autres titres à revenu variable	379 461	473 248	-93 787	-19,82%
- Cotés	286 942	403 243	-116 301	-28,84%
- Non cotés	92 519	70 005	22 514	32,16%
. Titres immobilisés	118 595	131 460	-12 865	-9,79%
- Titres de participations	7 503	7 245	258	3,56%
- Autres titres détenus à long terme	9 360	10 076	-716	-7,11%
- Parts dans les entreprises liées	101 732	114 139	-12 407	-10,87%
. Créances rattachées	39 144	21 588	17 556	81,32%
TOTAL	**4 536 090**	**4 408 108**	**127 982**	**2,90%**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	37 413	66 975	-29 562	-44,14%
Dont obligations dépréciées	22 904	5	22 899	n.s.
Dont prov pour dépréciation	-29 429	-6 144	-23 285	378,99%
Dont titres de participation cotés.	0	0	0	n.s.

5b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
CIC	<1	7 363 857	251 666 031	3 206 440	170 204
GACM	<1	5 096 683	62 781 536	788 752	396 149
CCCM Paris	14%	379 758	17 177 842	76 386	26 008

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2008.

En ce qui concerne les titres CIC, en raison de l'évolution des cours de bourse en 2008, une valorisation "plancher" a été retenue. Elle correspond à la valeur des fonds propres - part du groupe - par action. Cette valeur plancher se justifie par le fait qu'elle représente également la valeur minimum qui serait retenue lors d'une transaction.

- *Note 6 : Clientèle*

6a. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Créances saines	11 206 854	10 285 246	921 608	8,96%
. Créances commerciales	22 375	18 994	3 381	17,80%
. Autres concours à la clientèle	11 141 249	10 219 378	921 871	9,02%
- crédits à l'habitat	6 811 585	6 154 820	656 765	10,67%
- autres concours et créances diverses dont pensions	4 329 664	4 064 558	265 106	6,52%
. Créances rattachées	43 230	46 874	-3 644	-7,77%
Créances d'assurance et réassurance	12 862	0	12 862	n.s.
Créances dépréciées sur base individuelle	363 318	338 126	25 192	7,45%
Créances brutes	**11 583 034**	**10 623 372**	**959 662**	**9,03%**
Provisions individuelles	-236 723	-220 986	-15 737	7,12%
Provisions collectives	-12 537	-10 389	-2 148	20,68%
SOUS TOTAL I(1)	**11 333 774**	**10 391 997**	**941 777**	**9,06%**
Location financement (investissement net)	1 064 265	966 340	97 925	10,13%
. Mobilier	788 595	729 520	59 075	8,10%
. Immobilier	257 902	221 057	36 845	16,67%
. Créances dépréciées sur base individuelle	17 768	15 763	2 005	12,72%
Provisions pour dépréciation	-14 466	-11 897	-2 569	21,59%
SOUS TOTAL II	**1 049 799**	**954 443**	**95 356**	**9,99%**
TOTAL	**12 383 573**	**11 346 440**	**1 037 133**	**9,14%**
dont prêts participatifs	0	0	0	n.s.
dont prêts subordonnés	0	0	0	n.s.

<u>Opérations de location financement avec la clientèle</u> :

	31.12.2007	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2008
Valeur brute comptable	966 340	190 102	-90 005	-2 172	1 064 265
Dépréciations des loyers non recouvrables	-11 897	-5 841	3 272	0	-14 466
Valeur nette comptable	954 443	184 261	-86 733	-2 172	1 049 799

6b. Dettes envers la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
. Comptes d'épargne à régime spécial	7 807 041	7 035 220	771 821	10,97%
- à vue	6 431 728	5 342 957	1 088 771	20,38%
- à terme	1 375 313	1 692 263	-316 950	-18,73%
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	7 282	8 826	-1 544	-17,49%
Sous-total	**7 814 323**	**7 044 046**	**770 277**	**10,94%**
. Comptes à vue	2 400 091	2 266 975	133 116	5,87%
. Comptes et emprunts à terme	871 611	672 722	198 889	29,56%
. Dettes rattachées	10 923	4 729	6 194	130,98%
. Dettes d'assurance et de réassurance	29 738	26 417	3 321	12,57%
Sous-total	**3 312 363**	**2 970 843**	**341 520**	**11,50%**
TOTAL	**11 126 686**	**10 014 889**	**1 111 797**	**11,10%**

- *Note 7 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
.Titres	545 661	515 100	30 561	5,93%
- Effets publics	47 615	199 715	-152 100	-76,16%
- Obligations et autres titres à revenu fixe	498 046	315 385	182 661	57,92%
. Cotés	482 884	259 959	222 925	85,75%
. Non cotés	15 162	55 426	-40 264	-72,64%
. Créances rattachées	8 420	8 517	-97	-1,14%
TOTAL BRUT	**554 081**	**523 617**	**30 464**	**5,82%**
dont actifs dépréciés	11 999	0	11 999	n.s.
Provisions pour dépréciation	-10 829	0	-10 829	n.s.
TOTAL NET	**543 252**	**523 617**	**19 635**	**3,75%**

- *Note 8 : Evolution des provisions pour dépréciations*

	31.12.2007	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2008
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-243 273	-57 175	12 321	24 401	-263 726
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-6 144	-23 905	164	456	-29 429
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	-10 829	0	0	-10 829
Total	**-249 417**	**-91 909**	**12 485**	**24 857**	**-303 984**

- *Note 9 : Instruments financiers – Reclassements*

	31.12.2008	31.12.2007
Reclassement du portefeuille de trading vers les prêts et créances	0	0
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs disponibles à la vente	0	0
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs détenus jusqu'à maturité	0	0
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les prêts et créances	0	0
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les actifs détenus jusqu'à maturité	246 132	0
Reclassement du portefeuille actifs détenus jusqu'à maturité vers les actifs disponibles à la vente	0	0

Pour la période au cours de laquelle l'actif a été reclassé

	31.12.2008	31.12.2007
. Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés en N	0	0
. Gains/pertes latents constatés en capitaux propres liés aux actifs reclassés en N	998	0

Pour la période suivant le reclassement (et celle durant laquelle il a eu lieu) et jusqu'à décomptabilisation de l'actif

	31.12.2008	31.12.2007
. Valeur comptable des actifs reclassés	246 132	
. Juste valeur des actifs reclassés	239 142	
. Profits/pertes qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	0	
. Gains/pertes latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-6 990	
. Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés	0	
. Intérêts comptabilisés en résultat liés aux actifs reclassés	0	

Du fait de la crise financière, le CMNE a révisé ses intentions de gestion sur ses portefeuilles. En raison des conditions de marché, il a donc été décidé de conserver jusqu'à l'échéance certains titres antérieurement considérés comme des titres de placement. Ce reclassement a été opéré au 1er juillet 2008, comme l'autorisait l'amendement à IAS39 d'octobre 2008. Ces titres, dont la juste valeur au 30 juin 2008 était de 246.132 K€, faisaient l'objet d'une moins-value latente de 4.905 K€. Cette moins-value sera reprise sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres ; au 31 décembre 2008, le montant repris s'élève à 998 K€.

- *Note 10 : Instruments financiers – Reclassements*

10a. Impôts courants

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Actif (par résultat)	99 956	53 631	46 325	86,38%
Passif (par résultat)	33 744	42 766	-9 022	-21,10%

10b. Impôts différés

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Actif (par résultat)	81 910	56 250	25 660	45,62%
Actif (par capitaux propres)	7 556	777	6 779	n.s.
Passif (par résultat)	7 362	21 837	-14 475	-66,29%
Passif (par capitaux propres)	2 890	1 728	1 162	67,25%

- *Note 11 : Comptes de régularisations et actifs et passifs divers*

11a. Comptes de régularisations et actifs divers

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	14 002	25 267	-11 265	-44,58%
Comptes d'ajustement sur devises	4	10	-6	-60,00%
Produits à recevoir	7 652	5 808	1 844	31,74%
Comptes de régularisation divers	107 045	89 215	17 830	19,99%
Sous-total	**128 703**	**120 300**	**8 403**	**6,99%**
Autres actifs				
Débiteurs divers	233 517	273 599	-40 082	-14,65%
Stocks et assimilés	3 479	6 356	-2 877	-45,26%
Sous-total	**236 996**	**279 955**	**-42 959**	**-15,34%**
Autres actifs d'assurance				
Autres	374 534	20 267	354 267	n.s.
Sous-total	**374 534**	**20 267**	**354 267**	**n,s,**
Total	**740 233**	**420 522**	**319 711**	**76,03%**

11b. Comptes de régularisations et passifs divers

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	66	9 903	-9 837	-99,33%
Charges à payer	19 763	30 558	-10 795	-35,33%
Comptes de régularisation divers	123 905	119 507	4 398	3,68%
Sous-total	**143 734**	**159 968**	**-16 234**	-10,15%
Autres passifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	170 987	295 029	-124 042	-42,04%
Versements restant à effectuer sur titres	18 171	1 825	16 346	895,67%
Créditeurs divers	208 948	325 160	-116 212	-35,74%
Sous-total	**398 106**	**622 014**	**-223 908**	-36,00%
Autres passifs d'assurance				
Autres	0	0	0	n.s.
Sous-total	**0**	**0**	**0**	n.s.
Total	**541 840**	**781 982**	**-240 142**	-30,71%

Le montant du poste "créditeurs divers" au 31/12/2007 est supérieur de 35.685 K€ à celui publié dans les comptes au 31 décembre 2007. La différence provient de la prise en compte en correction d'erreur sur les

années antérieures de l'engagement de rachat donné à des minoritaires de certaines filiales du groupe UFG. Au 31 décembre 2008, la plus grande partie de ces rachats a été menée à bien ; la ligne "versements restant à effectuer sur titres" comprend toutefois un montant de 8.466 K€ en raison d'engagements résiduels ainsi qu'un montant de 8.704K€ correspondant à un complément de prix sur une partie des rachats déjà effectués. L'étalement de ces paiements est prévu sur les trois années à venir.

- *Note 12 : Participations dans les entreprises mises en équivalence*
  Quote-part dans le résultat des entreprises MEE

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
Euro Information	51 900	5 899	48 920	6 669
CM Habitat Gestion	104	7	97	5
Poujoulat Belgique	478	3	475	3
Sicorfé Maintenance	583	100	483	129
Banque Delubac	5 435	895	4 747	236
TOTAL	**58 500**	**6 904**	**54 722**	**7 042**

- *Note 13 : Immeubles de placement*

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2008
Coût historique	20 141	87	-1 036	4 068	23 260
Amortissement et dépréciation	-7 649	-607	401	-664	-8 519
Montant net	**12 492**	**-520**	**-635**	**3 404**	**14 741**

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût) est de 23.737 milliers d'euros. Cette juste valeur est déterminée à dire d'expert.

- *Note 14 : Immobilisations corporelles et incorporelles*

14a. Immobilisations corporelles

Traitement de référence	31.12.2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2008
Coût historique					
Terrains d'exploitation	25 621	676	-2 141	-298	23 858
Constructions d'exploitation	177 796	6 111	-5 567	10 039	188 379
Autres immobilisations corporelles	160 106	28 581	-4 169	3 849	188 367
Total	**363 523**	**35 368**	**-11 877**	**13 590**	**400 604**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-879	-53	0	-162	-1 094
Constructions d'exploitation	-86 584	-7 985	4 700	-4 274	-94 143
Autres immobilisations corporelles	-87 905	-9 925	3 300	-1 732	-96 262
Total	**-175 368**	**-17 963**	**8 000**	**-6 168**	**-191 499**
Montant net	**188 155**	**17 405**	**-3 877**	**7 422**	**209 105**

14b. Immobilisations incorporelles

Traitement de référence	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2008
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	6 414	686	0	0	7 100
. Immobilisations acquises	46 900	16 294	-795	-1 817	60 582
- logiciels	11 010	1 401	-6	1 884	14 289
- autres	35 890	14 893	-789	-3 701	46 293
Total	**53 314**	**16 980**	**-795**	**-1 817**	**67 682**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-23 436	-4 030	792	-105	-26 779
- logiciels	-13 399	-2 447	6	-1 202	-17 042
- autres	-10 037	-1 583	786	1 097	-9 737
Total	**-23 436**	**-4 030**	**792**	**-105**	**-26 779**
Montant net	**29 878**	**12 950**	**-3**	**-1 922**	**40 903**

- *Note 15 : Ecarts d'acquisition*

	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2008
Ecart d'acquisition * (brut en 2007 / net en 2008)	63 398	2 000	0	-16 418	48 980
Dépréciations*	-19 634	-1 915	0	19 634	-1 915
Ecart d'acquisition net	**43 764**	**85**	**0**	**3 216**	**47 065**

* Dont 19.635 K Euros correspondant au cumul des amortissements au 01/01/2005

Détail des écarts d'acquisition

Filiales	**31.12.2007**	**Augmentation**	**Diminution**	**Variation dépréciation**	**31.12.2008**
BKCP / BKCP Securities	316				316
CMNE Belgium / BKCP	2 027				2 027
CMNE Belgium / NEPB	2 736			-2 736	0
Amortissement au 1-1-2005	-821			821	0
CMNE / UFG Im	8 061				8 061
Amortissement au 1-1-2005	-3 348				-3 348
CMNE / La Pérennité	18 025				18 025
Amortissement au 1-1-2005	-5 858				-5 858
CMNE / SNP Sicorfé	1 876				1 876
Amortissement au 1-1-2005	-380				-380
CMNE / UFG	937				937
Amortissement au 1-1-2005	-298				-298
UFG REM / Eurogérance	1 368	199			1 567
UFG REM / Franklin Gérance	755				755
Groupe UFG / UFG REM	7 261	110			7 371
Amortissement au 1-1-2005	-3 872				-3 872
NEA / ACMN Vie	5 640				5 640
NEPI / SCI Centre Gare	1 358				1 358
Amortissement au 1-1-2005	-633				-633
NEPI / UFG REM	6 321				6 321
Amortissement au 1-1-2005	-4 425				-4 425
UFG PM / CLS	6 717	4 907			11 624
Autres	1				1
TOTAL	**43 764**	**5 216**	**0**	**-1 915**	**47 065**

L'augmentation sur CLS correspond pour 2 M€ à la revalorisation de l'écart (comme le prévoit IFRS3) suite au paiement d'un complément de prix pour les titres et, pour 2,9 M€, à l'enregistrement de la part des minoritaires dans l'écart qui n'avait pas été constatée au 31 décembre 2007 (la contrepartie de ce montant se trouve dans les intérêts minoritaires).

- *Note 16 : Dettes représentées par un titre*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Bons de caisse	246 866	273 428	-26 562	-9,71%
TMI & TCN	6 691 752	6 059 226	632 526	10,44%
Emprunts obligataires	139 624	84 702	54 922	64,84%
Dettes rattachées	98 659	86 683	11 976	13,82%
TOTAL	**7 176 901**	**6 504 039**	**672 862**	**10,35%**

- *Note 17 : Provisions techniques des contrats d'assurance*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Vie	6 621 579	5 885 931	735 648	12,50%
Non vie	120 054	95 910	24 144	25,17%
Unités de compte	1 120 535	1 129 095	-8 560	-0,76%
Autres	10 236	10 817	-581	-5,37%
TOTAL	**7 872 404**	**7 121 753**	**750 651**	**10,54%**

- *Note 18 : Provisions*

	31.12.2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2008
Provisions pour engagements de retraite	23 367	2 872	-289	-1 001	200	25 149
Provisions pour risques	2 595	41 705	-1 913	0	1 041	43 428
Autres	48 487	22 485	-2 567	-25 383	-491	42 531
Total	**74 449**	**67 062**	**-4 769**	**-26 384**	**750**	**111 108**

Un litige oppose la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE) à un établissement bancaire, dans lequel le CMNE est devenu actionnaire à hauteur d'un peu plus de 20% tandis que cette banque était elle-même actionnaire à hauteur de 24 % dans une Compagnie d'assurances majoritairement détenue par la CFCMNE.

Les statuts de l'établissement bancaire (société en commandite simple) prévoient le recours à l'arbitrage pour le règlement des litiges entre associés.

Des dissensions sont intervenues dans le passé entre les deux parties, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie permettant au CMNE de commercialiser des produits d'assurances IARD en partenariat avec un autre Groupe de Crédit Mutuel ; ce litige a fait l'objet d'une sentence arbitrale prononcée en faveur de l'établissement bancaire et exécutée en septembre 2000.

La CFCMNE s'est néanmoins trouvée engagée par la suite dans plusieurs procédures, tant civiles que pénales, initiées par cet établissement.

Le dernier acte de ce parcours juridique est une sentence arbitrale assortie de l'exécution provisoire rendue le 2 décembre 2008 à l'encontre de la CFCMNE (sommes réclamées s'élevant à 186,5 M€ y compris intérêts au profit de l'établissement bancaire et de certains associés personnes physiques).

1/ Sur le fond :

Un recours en annulation, seule procédure recevable pour cet arbitrage, a été déposé par la CFCMNE dès le 4 décembre 2008 et a pour objet d'obtenir l'annulation pure et simple de la sentence.

Le mémoire déposé développe un certain nombre de moyens qui concernent notamment le délai de la procédure, les conditions de désignation des arbitres, la partialité des arbitres, la compétence du Tribunal Arbitral, l'absence de motivation, l'irrégularité de la présentation des demandes, l'irrégularité de l'intervention des associés commandités. Ces moyens seront examinés par la Cour d'Appel de Paris, vraisemblablement au cours de l'exercice 2009.

En complément de cette action, plusieurs plaintes pénales ont été déposées par la CFCMNE visant notamment l'impartialité d'un arbitre et les conditions de l'arbitrage. Elles sont de nature à justifier l'annulation de la sentence mais l'appréciation de ce dossier complexe ressort de l'examen qui en sera fait par la Cour d'Appel.

Il résulte de l'appréciation des éléments juridiques du dossier et des autres procédures engagées que ce litige relève des passifs éventuels et ne justifie donc pas, en l'état actuel du dossier, une provision au titre de l'exercice 2008.

2/ Sur l'exécution provisoire :

Dans son ordonnance du 26 mars 2009, la Cour d'Appel a rejeté la demande en suspension d'exécution provisoire formulée par la CFCMNE et a refusé la consignation du montant des condamnations.

Le 2 avril 2009, la CFCMNE a déposé un recours en assignation, qui devrait être plaidée le 6 mai 2009, fondé sur :

- des inexactitudes factuelles qui entachent l'ordonnance du 26 mars 2009,

- une circonstance nouvelle liée à l'ouverture d'une information à la demande de la CFCMNE par le Parquet de Paris, pour escroquerie et abus de confiance, aux termes d'un réquisitoire supplétif en date du 27 mars 2009.

La CFCMNE pourrait se trouver dans l'obligation, indépendamment et avant l'examen sur le fond, de devoir verser le montant des sommes réclamées dans le cadre de la sentence arbitrale entre les mains des parties adverses, se trouvant ainsi confrontée à un risque de non recouvrement de ces créances.

Au vu de l'analyse de cette situation en date d'arrêté des comptes, une provision a été constituée au 31 décembre 2008 à hauteur de 39M€, couvrant notamment la totalité du risque sur les engagements des personnes physiques.

Provisions PEL / CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	123 897	515 932	429 463	1 069 292
Montant des provisions sur PEL	4 677	778	598	6 053
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				210 748
Montant des provisions sur CEL				4 019
Dotations Provisions EL				(98)
Reprises Provisions EL				1 551
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				95 648
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 699

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31.12.2008
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	19 855	2 835	-284	0	22 406
Compléments de retraite	2 274	0	0	-801	1 473
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 238	37	-5	0	1 270
Total comptabilisé	23 367	2 872	-289	-801	25 149

- *Note 19 : Dettes subordonnées*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Dettes subordonnées à durée indéterminée	140 623	146 152	-5 529	-3,78%
Dettes rattachées	801	1 488	-687	-46,17%
TOTAL	**141 424**	**147 640**	**-6 216**	-4,21%

Caractéristiques des principales dettes subordonnées

Type	**Date Emission**	**Montant Emission**	**Montant fin d'exercice**	**Taux**	**Echéance**
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée Caisse Fédérale CMNE	**2004**	150 000	150 000	Euribor 6 mois + 0,86	-
- détention groupe CMNE		-10 000	- 10 000		
Autres			623		
Dettes rattachées			801		
			141 424		

- *Note 20 : Capitaux propres*

20a. Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
. Capital et réserves liées au capital	1 269 400	1 269 238	162	0,01%
- Capital	1 266 650	1 266 488	162	0,01%
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0,00%
. Réserves consolidées	538 312	461 282	77 030	16,70%
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	631 959	459 036	172 923	37,67%
- Report à nouveau	-93 647	2 246	-95 893	n.s.
Total	**1 807 712**	**1 730 520**	**77 192**	**4,46%**

Le montant du poste "autres réserves" au 31/12/2007 est inférieur de 28.677 K€ à celui publié dans les comptes au 31 décembre 2007. La différence provient de la prise en compte en correction d'erreur sur les années antérieures de l'engagement de rachat donné à des minoritaires de certaines filiales du groupe UFG.

20b. Gains ou pertes latents différés

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :				
- actifs disponibles à la vente	37 054	62 482	-25 428	-40,70%
- dérivés de couverture (CFH)	-9 339	-6 519	-2 820	43,26%
Total	**27 715**	**55 963**	**-28 248**	**-50,48%**

** soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet*

- *Note 21 : Engagements donnés et reçus*

Engagements donnés	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Engagements de financement				
Engagements en faveur d'établissements de crédit	78 303	57 801	20 502	35,47%
Engagements en faveur de la clientèle	993 251	1 084 348	-91 097	-8,40%
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	35 848	162 085	-126 237	-77,88%
Engagements d'ordre de la clientèle	173 815	342 616	-168 801	-49,27%
Engagements sur titres				
Autres engagements donnés	940	7 950	-7 010	-88,18%

Engagements reçus	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	229 543	30 000	199 543	665,14%
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 957 924	1 685 349	272 575	16,17%
Engagements reçus de la clientèle	4 693 085	3 004 334	1 688 751	56,21%
Engagements sur titres				
Autres engagements reçus	940	98 450	-97 510	-99,05%

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- *Note 22 : Intérêts et produits / charges assimilés*

	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	190 512	-39 649	153 125	-26 684
. Clientèle	872 793	-598 041	788 562	-499 457
- dont location financement	340 089	-287 913	310 206	-265 954
. Instruments dérivés de couverture	33 142	-32 434	0	-556
. Actifs financiers disponibles à la vente	107 475	0	73 755	0
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 795	0	20 146	0
. Dettes représentées par un titre	0	-312 655	0	-258 186
. Dettes subordonnées	0	-6 970	0	-6 436
TOTAL	**1 228 717**	**-989 749**	**1 035 588**	**-791 319**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	**1 195 575**	**-957 315**	**1 035 588**	**-524 809**
Dont sur passifs au cout amorti		-957 315		-524 809

- *Note 23 : Commissions*

	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2 828	-263	2 926	-340
Clientèle	49 061	-12	49 703	-4
Titres	13 393	-1	15 049	-261
dont activités gérées pour compte de tiers	*2 734*		*2 960*	
Instruments dérivés	5	0	5	0
Change	138	0	114	0
Engagements de financement et de garantie	150	-769	137	-54
Prestations de services	64 580	-20 622	143 103	-19 923
TOTAL	**130 155**	**-21 667**	**211 037**	**-20 582**

L'évolution des commissions sur prestations de services est notamment due à un reclassement des commissions perçues par le pôle Gestion pour compte de tiers qui sont désormais enregistrées dans les "Produits des autres activités". En appliquant le traitement de 2008, le montant de l'année 2007 aurait été minoré de 86 millions d'euros environ.

- *Note 24 : Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Instruments de transaction	-47 343	15 550	-62 893	n.s.
Instruments à la juste valeur sur option	-53 575	-26 220	-27 355	104,33%
Inefficacité des couvertures	10 250	-576	10 826	n.s.
. Sur couverture de juste valeur	10 250	-576	10 826	n.s.
. Variations de juste valeur des élements couverts	6 941	-1 634	8 575	n.s.
. Variations de juste valeur des élements de couverture	3 309	1 058	2 251	n.s.
Résultat de change	436	468	-32	-6,84%
Total des variations de juste valeur	**-90 232**	**-10 778**	**-79 454**	**n.s.**
dont dérivés de transaction	-28 401	7 827	-36 228	n.s.

- *Note 25 : Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente*

	31.12.2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		1 335	0	1 335
. Actions et autres titres à revenu variable	4 280	2 725	-3 126	3 879
. Titres immobilisés	5 097	2 717	-205	7 609
Total	**9 377**	**6 777**	**-3 331**	**12 823**

	31.12.2007			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		8 312	26	8 338
. Actions et autres titres à revenu variable	3 576	8 022	77	11 675
. Titres immobilisés	4 371	9 572	-1 065	12 878
Total	**7 947**	**25 906**	**-962**	**32 891**

- *Note 26 : Produits et charges des autres activités*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Produits des autres activités				
. Contrats d'assurance :	1 314 928	1 613 661	-298 733	-18,51%
- primes acquises	1 369 626	1 233 940	135 686	11,00%
- produits nets des placements	-59 598	374 628	-434 226	-115,91%
- produits techniques et non techniques	4 900	5 093	-193	-3,79%
. Immeubles de placement :	453	0	453	n.s.
- plus values de cession	453	0	453	n.s.
. Charges refacturées	444	7 010	-6 566	-93,67%
. Autres produits	210 836	129 776	81 060	62,46%
Sous-total	**1 526 661**	**1 750 447**	**-223 786**	**-12,78%**
Charges des autres activités				
. Contrats d'assurance :	-1 234 795	-1 468 250	233 455	-15,90%
- charges de prestations	-599 764	-539 829	-59 935	11,10%
- variation des provisions	-595 145	-900 132	304 987	-33,88%
- charges techniques et non techniques	-39 886	-28 289	-11 597	40,99%
. Immeubles de placement :	-597	-450	-147	32,67%
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-597	-450	-147	32,67%
. Autres charges	-68 153	-3 038	-65 115	n.s.
Sous-total	**-1 303 545**	**-1 471 738**	**168 193**	**-11,43%**
Total autres produits nets / autres charges nettes	**223 116**	**278 709**	**-55 593**	**-19,95%**

L'évolution des autres produits est liée au reclassement de la rémunération des prestations de services du pôle Gestion pour compte de tiers qui, en 2007, étaient enregistrées en "Commissions". En appliquant le traitement de 2008, le montant de l'année 2007 aurait été majoré de 86 millions d'euros environ.

La variation des autres charges provient essentiellement du reclassement des rétrocessions de commissions consenties par le pôle Gestion pour compte de tiers qui, pour des raisons d'homogénéité, ont été reclassées en "Charges des autres activités". Ces rétrocessions, en 2007, étaient classées en "Frais généraux". A affectation identique, le montant des charges de 2007 aurait été majoré de 58 millions d'euros environ.

- *Note 27 : Frais généraux*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Charges de personnel	-287 185	-273 257	-13 928	5,10%
Autres charges	-228 148	-270 250	42 102	-15,58%
TOTAL	**-515 333**	**-543 507**	**28 174**	**-5,18%**

Comme il est indiqué ci-dessus, l'évolution des autres charges s'explique principalement par le reclassement de rétrocessions sur commissions au sein du pôle Gestion pour compte de tiers. Si le classement de 2008 avait été appliqué, le montant des charges de 2007 aurait été minoré de 58 millions d'euros environ.

27a. Charges de personnel

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Salaires et traitements	-185 290	-165 293	-19 997	12,10%
Charges sociales	-80 968	-74 311	-6 657	8,96%
Intéressement et participation des salariés	-6 178	-20 295	14 117	-69,56%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-15 750	-14 612	-1 138	7,79%
Autres	1 001	1 254	-253	-20,18%
TOTAL	**-287 185**	**-273 257**	**-13 928**	**5,10%**

<u>Effectifs moyens</u>

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Techniciens de la banque	2 880	2 827	53	1,87%
Cadres	1 287	1 222	65	5,32%
Total	**4 167**	**4 049**	**118**	**2,91%**

27b. Autres charges d'exploitation

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Impôts et taxes	-15 268	-14 170	-1 098	7,75%
Services extérieurs	-185 519	-231 652	46 133	-19,91%
Autres charges diverses (transports, déplacements, …)	-5 227	-2 063	-3 164	153,37%
Total	**-206 014**	**-247 885**	**41 871**	**-16,89%**

27c. Dotations / reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Amortissements :	-22 137	-22 365	228	-1,02%
- immobilisations corporelles	-18 121	-18 246	125	-0,69%
- immobilisations incorporelles	-4 016	-4 119	103	-2,50%
Dépréciations :	3	0	3	n.s.
- immobilisations incorporelles	3	0	3	n.s.
Total	**-22 134**	**-22 365**	**231**	**-1,03%**

- *Note 28 : Coût du risque*

31.12.2008	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-35	136	-9	-1 177	0	-1 085
Clientèle	-43 680	42 520	-11 325	-787	1 068	-12 204
. Location financement	-2 732	562	-734	-28	0	-2 932
. Autres clientèle	-40 948	41 958	-10 591	-759	1 068	-9 272
Sous total	**-43 715**	**42 656**	**-11 334**	**-1 964**	**1 068**	**-13 289**
HTM - DJM	-10 829	0	0	0	0	-10 829
AFS - DALV	-20 584	0	0	0	0	-20 584
Autres	-41 234	1 575	0	-46	8	-39 697
Total	**-116 362**	**44 231**	**-11 334**	**-2 010**	**1 076**	**-84 399**

31.12.2007	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	1 560	-25	-1 969	0	-434
Clientèle	-45 139	47 208	-9 445	-613	1 391	-6 598
. Location financement	-1 129	2 033	-1 849	0	0	-945
. Autres clientèle	-44 010	45 175	-7 596	-613	1 391	-5 653
Sous total	**-45 139**	**48 768**	**-9 470**	**-2 582**	**1 391**	**-7 032**
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	-5	2 490	0	0	0	2 485
Autres	-501	5 854	0	0	0	5 353
Total	**-45 645**	**57 112**	**-9 470**	**-2 582**	**1 391**	**806**

Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice, la crise financière a conduit le CMNE à constater des provisions pour dépréciation ; 29 M€ ont ainsi été enregistrés au titre de la banque Lehman ainsi que 1,6 M€ sur la ligne de FCC Regent.

Par ailleurs, les dotations et reprises nettes aux provisions collectives sont inférieures de 5,9 M€ à 2007.

- *Note 29 : Gains ou pertes sur autres actifs*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Immobilisations corporelles & incorporelles	5 783	1 357	4 426	326,16%
. MV de cession	-395	-42	-353	840,48%
. PV de cession	6 178	1 399	4 779	341,60%
TOTAL	**5 783**	**1 357**	**4 426**	**326,16%**

- *Note 30 : Variations de valeur des écarts d'acquisition*

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Dépréciation des écarts d'acquisition	-1 915	0	-1 915	n.s.
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	25 028	13 373	11 655	87,15%
TOTAL	**23 113**	**13 373**	**9 740**	**72,83%**

Comme cela a été exposé dans les faits marquants de l'exercice, l'entrée de la banque WVB dans le périmètre s'est traduite par la constatation en résultat d'un écart d'acquisition négatif de 25 M€.

- *Note 31 : Impôt sur les bénéfices*

31a. Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Charge d'impôt exigible	-37 339	-90 482	53 143	-58,73%
Charge d'impôt différé	40 118	13 156	26 962	204,94%
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-743	37	-780	n.s.
TOTAL	**2 036**	**-77 289**	**79 325**	**-102,63%**

31b. Rapprochement entre les charges d'impôt effective et théorique

Résultat comptable social	85 602	
Régime sociétés mères et filiales	-107 225	
Base à taux réduits	-3 212	
Décalages permanents réintégrations	98 077	
Décalages permanents déductions	-31 272	
Décalages temporaires réintégrations	78 749	
Décalages temporaires déductions	-152 548	
Déficits fiscaux antérieurs	-2 658	
Déficits 2008 à reporter	193 169	
Base théorique	158 682	
IS à 34,43 %	54 640	34,43%
Effet taux spécifiques	-944	
Franchise contributions	-1 159	
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	-481	
Carry-back	-13 986	
Redressement fiscal	1 843	
Régul exercices antérieurs et provisions	1 009	
Crédit d'impôt PTZ	-2 797	
Impôts différés CNC hors déficits	16 085	
Impôts différés CNC déficits	-52 615	
Autres	-43	
IS CNC	1 552	0,98%
Impôts différés IFRS	-3 588	
IS IFRS	-2 036	-1,28%

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	52 615		23 021	
. Différences temporaires sur				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	7 336	40	543	1 664
- provisions	27 348	157	24 722	117
- réserve latente de location financement	809	3 537	724	3 527
- résultats des sociétés transparentes				
- activité d'assurance	220	4 940	0	18 096
- autres décalages temporaires	2 242	2 682	11 354	3 498
. Compensation	-1 104	-1 104	-3 337	-3 337
Total des actifs et passifs d'impôts différés	89 466	10 252	57 027	23 565

5.2.10 Autres informations sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008

- Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2008. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

en milliers d'euros

	31/12/08			31/12/07		
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 578 823	4 847 490	-268 667	3 590 681	3 705 542	-114 861
Prêts et créances à la clientèle	11 232 640	11 333 774	-101 134	10 085 261	10 231 586	-146 325
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	509 673	543 252	-33 579	501 029	515 100	-14 071
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 279 646	1 297 493	-17 847	926 563	740 405	186 158
Dettes envers la clientèle	10 614 606	11 126 686	-512 080	10 088 478	9 974 917	113 561
Dettes représentées par un titre	7 299 934	7 176 901	123 033	6 468 045	6 417 356	50 689
Dettes subordonnées	141 424	141 424	0	144 533	146 152	-1 619

- Parties liées

en milliers d'euros

	31/12/08			31/12/07		
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 502 158	16 500	0	548 567	11 500	0
Dont comptes ordinaires	*37 281*	*0*	*0*	*17 167*	*0*	*0*
Actifs disponibles à la vente	355 294			123 664		
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	22 664			5 000		
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	292 996	4 993	0	34 128	3 983	0
Dont comptes ordinaires	*38 224*	*4 993*	*0*	*19 128*	*3 983*	*0*
Dettes représentées par un titre	1 958 038	0	0	1 790 219	0	0

- Evènements postérieurs à la clôture

Hormis le jugement du 26 mars 2009 présenté note 18, aucun événement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2008 et la date de communication des comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 avril 2009.

5.2.11 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière au 31 décembre 2008

Acéa
Parc de la Cimaise
28, rue du Carrousel
59650 Villeneuve d'Ascq

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

GROUPE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Société Anonyme
4, Place Richebé
59800 Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes

(sur les comptes consolidés)

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III de l'annexe et la note 5 du § IV de l'annexe, qui exposent le changement de méthode comptable en application de l'amendement à IAS 39 du 13 octobre 2008 qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

De même, nous attirons votre attention sur la note I, ainsi que les notes 11b et 20a de l'annexe liées à la correction d'erreur enregistrée, relative au traitement comptable en IFRS d'engagements consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe.

II. Justification des appréciations

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leur activité, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement. Cette situation crée, cette année, des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables.

C'est dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note III de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

- Par ailleurs, comme précisé dans l'annexe (§ IV note 18), votre Groupe a reconnu un passif éventuel au titre d'un litige en cours et comptabilisé une provision au titre du risque de contrepartie résultant de la décision de son exécution provisoire. Nous avons examiné les critères d'appréciation des risques relatifs à ce litige et leur traduction comptable.

- Les principes comptables et méthodes d'évaluation (§ III), ainsi que les notes 2 à 5 de l'annexe, exposent les principes et méthodes comptables appliqués par votre Groupe relatifs aux positions sur titres et sur instruments financiers dérivés, aux opérations de couverture, ainsi qu'aux reclassements sur certains actifs financiers intervenus en 2008 en application de l'amendement à IAS 39 du 13 octobre 2008. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions, à la qualification comptable des opérations de couverture, ainsi qu'aux reclassements intervenus en 2008.

- Comme indiqué au § III et dans la note 17 du § IV de l'annexe, votre Groupe comptabilise des provisions techniques propres à l'activité d'assurance. Nous avons examiné les hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de l'environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeneuve d'Ascq et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

aCéa	**Deloitte & Associés**
Christian CHOUNAVELLE	Sylvie BOURGUIGNON

5.3 Eléments financiers principaux au 31 mai 2009 (non audités)

Après avoir connu son paroxisme dans les mois qui ont suivi la faillite de la banque Lehman Brothers, la crise financière s'est nettement atténuée à partir du mois de février 2009. On notera particulièrement la réouverture complète du marché monétaire pour les opérations inférieures à un an, grâce à la politique menée par la BCE. A la fin du mois de mai, dans un contexte général qui est passé de la crise financière à la crise économique, on retiendra que les conditions de refinancement à moyen terme des établissements de crédit et des grandes entreprises ont été durablement affectées et ce, malgré la très grande efficacité de la structure SFEF mise en place par les autorités françaises.

Après le point bas de la fin mars, les marchés actions comme les marchés du crédit ont connu un rebond très important qui place les principaux indices à fin mai, au même niveau qu'à fin décembre 2008.

Dans ce contexte, les activités financières du groupe CMNE ont évolué de la façon suivante :

- Activité pour compte propre de la Caisse Fédérale du CMNE (France) et de BKCP (Belgique)

Elle se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire européen (zone euro) exercées exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE, d'autre part des investissements de moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés, des actions en direct ou des obligations structurées sur la courbe des taux ou les indices action. Par ailleurs, un portefeuille de 25 M€ de CDO est également géré.
Ces investissements se trouvent très majoritairement au sein de la Caisse Fédérale et, pour une part mineure, au sein de la BKCP.

Le tableau ci-dessous résume les plus et moins-values au 31 mai 2009 des portefeuilles d'obligations structurées, impactés comptablement par le "marked to market".

	Capitaux valorisés au 31 mai 2009			Variation de valeur par rapport au 31 décembre 2008		
	Portefeuille AFS	Portefeuille JVOR	Total	Capitaux propres	Compte de résultat	Total
France : arbitrage	297 M€ *(1)*		297 M€	+ 2.1 M€	+ 0.6 M€	+ 2.7 M€
France : investissements	218 M€	65 M€ *(1)*	283 M€	+ 1.7 M€	- 0.2 M€	+ 1.5 M€
Belgique : investissements	112 M€	29 M€	141 M€	+ 1.6 M€	+ 1.8 M€	+ 3.4 M€
TOTAL	627 M€	94 M€	721 M€	+ 5.4 M€	+2.2 M€	+ 7.6 M€

(1) Y compris swaps de couverture

- OPCVM dédiés

Totalisant un encours de 305 M€ au 31 mai 2009, ils se répartissent en 199 M€ orientés vers une gestion de trésorerie dynamique à travers une sensibilisation aux actions et à la gestion alternative, 43 M€ en fonds d'actions en tant que contrepartie du réseau du CMNE et 63 M€ de fonds qui viennent d'être mis en place principalement pour profiter des spreads obligataires des grandes entreprises.

Sur les cinq premiers mois de l'année, la performance des principaux fonds s'établit comme suit :

- Richebé gestion : encours de 154 M€, hausse de 1.70%.
- Haussmann gestion : encours de 45 M€, hausse de 2.98%.
- Nord Europe gestion : encours de 43 M€, hausse de 1.77%.

La hausse de la valeur liquidative de ces fonds pour un total de 4.8 M€, impacte le compte de résultat.

- Actions

La Caisse Fédérale détient également en direct des titres du CIC acquis pour une valeur moyenne historique de 48.9 M€, incluant des achats réalisés au 1er trimestre 2009. Compte tenu de la règle comptable exposée dans la note 5b de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur plancher retenue est supérieure au prix d'acquisition. Cependant, sur la base du cours au 31 mai 2009, la valorisation ferait apparaître une différence négative de 10.6 M€.

- Portefeuille de CDO

Représentant un encours de 25 M€ en valeur nominale, ce portefeuille ne comporte qu'une très faible part de crédits subprime (moins de 2%). Cependant, la gravité de la crise financière en 2008 et ses prolongements en 2009 ont conduit à une provision de 1.9 M€ en 2008 qui sera complétée d'une autre de 1.2 M€ dans les comptes au 30 juin 2009. Comptabilisés en titres détenus jusqu'à la maturité en France, leur variation de valeur n'affecte ni les capitaux propres ni le compte de résultat (sauf les provisions passées), tandis que, comptabilisés en titres disponibles à la vente en Belgique, leur variation négative de valeur impacte les capitaux propres pour 1 M€. Dans un marché devenu totalement illiquide, leur valorisation en mark-to-model est globalement négative de 14,3 M€ au 31 mai 2009.

- Groupe NEA (assurance vie)

Le portefeuille global est de 8.1 Md€ environ au 31 mai 2009 en forte progression par rapport au 31/12/2008 (+1.1 Md€). Après un réajustement des valeurs liquidatives intervenu à la fin de l'exercice 2008, le portefeuille de SCPI reste porteur de plus-values à hauteur de 155 M€ qui ne suffisent pas à compenser les moins-values latentes sur produits structurés, actions et OPCVM alternatifs. Globalement, les moins values latentes du groupe NEA totalisent 289 M€ à fin mai 2009.

- Groupe UFG (gestion pour compte de tiers)

Après la spectaculaire décollecte de l'année 2008, largement concentrée sur les produits de trésorerie dynamique, le marché de la gestion alternative s'est stabilisé à un niveau assez faible et a laissé la place à une collecte très importante sur les OPCVM de taux qui représente la quasi-totalité des 2.4 Md€ collectés sur les cinq premiers mois de l'année et qui représente déjà plus que la totalité de la décollecte des OPCVM en 2008.

5.4 Comptes consolidés au 31 décembre 2007

Le présent prospectus incorpore par référence le prospectus obligataire CMNE de juin 2008, portant le visa n°08-136 en date du 23 juin 2008, et intégrant les comptes consolidés au 31 décembre 2007, ainsi que le rapport d'audit portant sur ces comptes. Ce document est librement consultable sur le site de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site du CMNE : www.cmne.fr dans la rubrique « investisseurs ».

Chapitre 6 - Gouvernance d'entreprise

6.1 Le Conseil d'Administration

6.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le groupe est administré par deux conseils, celui de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et celui de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Le Conseil d'Administration est composé de 3 à 18 membres dont plus des 3/4 sont des représentants des Caisses adhérentes. Ils sont élus pour une durée de trois ans renouvelable - chaque année s'entend de la période courue entre deux assemblées générales annuelles consécutives -.

Toutefois, en cas de fusion, le nombre de 18 pourra être dépassé, sans pouvoir être supérieur à 24. Il ne pourra être procédé à aucune nomination de nouveaux Administrateurs, ni au remplacement des Administrateurs décédés, révoqués ou démissionnaires, tant que le nombre des Administrateurs n'aura pas été réduit à 18.

Chaque Administrateur doit, pendant toute la durée de ses fonctions, détenir une action.

Le Conseil d'Administration désigne chaque année, parmi ses membres représentant les Caisses adhérentes, son Président, son ou ses Vice-Présidents.

Le Conseil d'Administration peut nommer pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 censeurs. Ils ont un rôle d'observation, de conseil et d'assistance auprès du Conseil d'Administration auquel il appartient de fixer leurs prérogatives et les tâches qu'il entend leur confier. Ils assistent aux séances du Conseil d'Administration à titre consultatif.

Composition du Conseil d'Administration après l'Assemblée Générale du 26 mai 2009

Présidents Honoraires :	Gérard AGACHE Elie JONNART
Président :	Philippe VASSEUR
Vice-Présidents :	Jacques CHOMBART André HALIPRE Michel ROZAT Maurice TOME
Secrétaire :	Michel HEDIN
Administrateurs :	Jean louis BOUDET Jean Marc BRUNEAU Philippe LELEU Patrick LIMPENS Annie LUGEZ Onésime MARIEN Gérard MASSE Bertrand OURY Jacques PETIT Francis QUEVY Christine THYBAUT Jacques VANBREMEERSCH

6.1.2. Liste des mandats et des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration durant l'exercice 2008

Philippe VASSEUR
En France
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA COOPERATIVE) Lille
CAISSE DE CREDIT MUTUEL LILLE LIBERTE (SOCIETE COOPERATIVE DE CREDIT A CAPITAL VARIABLE) Lille
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE NORMANDIE (SA) Rouen
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
GROUPE UFG (SA) Paris
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
ADMINISTRATEUR :
GROUPE EUROTUNNEL (SA) Paris
HOLDER (SAS)
CAISSE SOLIDAIRE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SOCIETE COOPERATIVE DE CREDIT A CAPITAL VARIABLE) Lille
BONDUELLE (SA) Paris
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
CIC (SA) Paris
REPRESENTANT PERMANENT :
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL (SA) Paris - RP de CFCMNE (Administrateur)
NORMANDIE PARTENARIAT (SA) Rouen - RP de SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE NORMANDIE (Administrateur)
LOSC LILLE METROPOLE (SA) Lille - RP de CFCMNE (Censeur)
A l'étranger
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA-Belgique)
BKCP BRABANT (SCRL-Belgique)
BKCP WALLONIE (SCRL-Belgique)
ADMINISTRATEUR :
BKCP NOORD (SCRL-Belgique)
BKCP SECURITIES (SA-Belgique)
CREDIT PROFESSIONNEL SA (SA-Belgique)
NORD EUROPE PRIVATE BANK (SA-Luxembourg)
REPRESENTANT PERMANENT :
BKCP NOORD (SCRL-Belgique) - RP de CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (Vice-président)
BKCP WALLONIE (SCRL-Belgique) - RP de CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (Vice-Président)
FEDERALE KAS VOOR HET BEROEPSKREDIET (SCRL- Belgique) - RP de CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (Administrateur)

Jean Louis BOUDET

En France

ADMINISTRATEUR

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

PRESIDENT

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE FRETIN (Société Coopérative)

Jean Marc BRUNEAU

En France

ADMINISTRATEUR

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

CAISSE DE CREDIT MUTUEL SAINT AMAND LES EAUX (Société Coopérative) Vice Président

CENSEUR

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille Fin de mandat le 16 mai 2008

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris

André HALIPRE

En France

ADMINISTRATEUR

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président

GENE + A ERIN (SAS)

SCAPP à MIGENNES (Société coopérative) - Vice Président

MEMBRE DU DIRECTOIRE

MULTIGENE à Dijon (SA)

PRESIDENT

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VITRY LE FRANCOIS (Société coopérative)

SCAPAAG à DIJON (Société coopérative)

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille - Vice Président

GROUPE UFG (SA) Paris

A l'étranger

REPRESENTANT PERMANENT

CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique) - RP de CFCMNE Administrateur

Jacques CHOMBART

En France

ADMINISTRATEUR

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE FOURNES EN WEPPES (Société coopérative) - Vice Président

Michel HEDIN	
En France	
ADMINISTRATEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'ETAPLES (Soc Coopérative)	
PRESIDENT	
INGREDIA (SA)	
LA PROSPERITE FERMIERE (Société Coopérative)	
REPRESENTANT PERMANENT	
PROJEFI (SA) RP de LA PROSPERITE FERMIERE - Administrateur	

Philippe LELEU	
En France	
ADMINISTRATEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	
CENSEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	Fin de mandat le 16 mai 2008
PRESIDENT	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DESVRES (Société Coopérative)	

Patrick LIMPENS	
En France	
ADMINISTRATEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	
PRESIDENT	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINT QUENTIN (Société Coopérative)	
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris	

Annie LUGEZ	
En France	
ADMINISTRATEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MONS EN BAROEUL (Société Coopérative)	
PRESIDENT	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MONS EN BAROEUL (Société Coopérative)	Fin de Mandat le 18 mars 2008

Onésime MARIEN

En France	
ADMINISTRATEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président	
CAISSE SOLIDAIRE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative)	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PERNES EN ARTOIS (Société coopérative)	
PRESIDENT	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PERNES EN ARTOIS (Société coopérative)	Fin de mandat 24 avril 2008

Gérard MASSE

En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINT AMAND LES EAUX (Société coopérative)

Bertrand OURY

En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE CREPY EN VALOIS (Société coopérative)
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
A l'étranger
ADMINISTRATEUR
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique)

Francis QUEVY

En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
SCM QUEVY CLEMENT (SCM)
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE FRIVILLE ESCARBOTIN (Société Coopérative)
GERANT
SCI IKD CENTRE DE SOINS (SCI)

Michel ROZAT
En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille – Vice Président
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'AMIENS CENTRE (Société Coopérative)
REPRESENTANT PERMANENT
SAGACOM (SAEM) - RP DE LA CFCMNE (Administrateur)

Christian TAVET
En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'ARRAS (Société Coopérative)
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
GROUPE UFG (SA)

Christine THYBAUT
En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
CAISSE SOLIDAIRE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative) Lille – Vice Président
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE HAZEBROUCK (Société Coopérative) Dunkerque

Maurice TOME
En France
ADMINISTRATEUR
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille - Vice Président
PRESIDENT
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE CAMBRAI (Société Coopérative)
CM PIERRE 1 (SCPI)
UFG PIERRE (SCPI)
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA)
A l'étranger
ADMINISTRATEUR
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA Belgique)

Jacques VANBREMEERSCH	
En France	
ADMINISTRATEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	
CENSEUR	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille	Fin de mandat le 16 mai 2008
PRESIDENT	
CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE STEENVOORDE (Société Coopérative)	

6.1.3. Administrateurs indépendants

Bien que non coté, le CMNE fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du Conseil d'Administration en raison de leur propre statut d'élu. Le mécanisme est le suivant : chaque Caisse Locale élit en Assemblée Générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du Conseil d'Administration. Cette qualité leur permet de devenir Membre du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.
Ce mode électif qui part de la base (Caisse Locale) confère à l'administrateur du CMNE une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

6.2 Le Comité de Direction

6.2.1 Composition du Comité de Direction

Le Comité de Direction est présidé par le directeur général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'Administration Fédéraux.

Le Comité de Direction se réunit une fois par semaine. Tous les deux mois, dans une formation élargie, il accueille les responsables des pôles Assurances, Bancassurance Belux, Entreprises, Gestion pour compte de tiers.

Il s'appuie sur les travaux réalisés par plusieurs comités spécialisés :

• Le Comité financier de Groupe gère les risques de taux et de liquidité. Il est relayé par des comités financiers trimestriels ou semestriels au niveau des entités financières du Groupe.

• Le Comité grands risques examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la direction générale par entité et de façon consolidée.

• Le Comité de développement propose des évolutions tarifaires, gère la gamme de produits et services et pilote les plans d'actions commerciales.

• Le Comité d'amélioration de la performance est chargé d'élaborer et de suivre le budget ainsi que de proposer des réductions de coûts.

Composition du Comité de Direction (situation au 1er avril 2009) :

Directeur Général : Eric CHARPENTIER

Directeur Général Délégué, chargé de l'exploitation :
Christian NOBILI

Directeur Général Adjoint, Direction de l'exploitation :
Philippe LEVEUGLE

Directeur Central - Comptabilité et Contrôle de Gestion :
Florence DESMIS

Directeur Central - Organisation, Informatique et Logistique :
Henry ROGOWSKI

Directeur Central - Finances :

Nicolas SALMON

Directeur Central - Relations Humaines et Sociales :

Denis VANDERSCHELDEN

Inspecteur Général : José DRUON

Commissaires aux Comptes : aCéa et Deloitte

6.2.2. Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux, membres du Comité de Direction

Eric CHARPENTIER
En France
DIRECTEUR GENERAL
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA COOPERATIVE) Lille
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :
CREFIDIS (SA) Lille
UFG ALTERAM (SAS) Paris
UFG Investment Managers (SAS) Paris
UFG Partenaires (SAS) Paris
UFG Private Equity (SAS) Paris
UFG Real Estate Managers (SAS) Paris
ADMINISTRATEUR :
BATIROC NORMANDIE (SA) Rouen
SDR DE NORMANDIE (SA) Rouen
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris - Vice- Président
GROUPE UFG (SA) Paris - Vice- Président
UFG PIERRE (SCPI) Paris

REPRESENTANT PERMANENT :
ACM IARD (SA) Strasbourg - RP de CFCMNE (Administrateur)
CCCM PARIS (SA Coopérative) Paris - RP de CFCMNE (Administrateur)
ACMN IARD (SA) Lille - RP de NEA (Administrateur)
ACMN VIE (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
BAIL ACTEA (SA) Arras - RP de BCMNE (Administrateur)
BAIL IMMO NORD (SA) Lille - RP de CFCMNE (Administrateur)
CMNTEL (SAS) Lille - RP de CFCMNE (Membre du Comité de Direction)
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) Lille - RP de CFCMNE (Membre du Comité de la Présidence)
EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg - RP de CFCMNE (Membre du Comité de Direction)
LA PERENNITE (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
MULTIHABITATION (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
MULTIHABITATION 3 (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris - RP de NEA (Administrateur)
SICORFE SANTE (SA) Arras - RP de CFCMNE (Administrateur)
UFG PIERRE (SCPI) Paris - RP de CFCMNE (Membre du Conseil de Surveillance)
VIE SERVICES (SAS) Paris - RP de NEA (Membre du Comité de Direction)

A l'étranger

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
CREDIT PROFESSIONNEL SA (SA-Belgique)
NORD EUROPE PATRIMONIUM (SA –Luxembourg)
NORD EUROPE LIFE Luxembourg (SA –Luxembourg)
ADMINISTRATEUR :
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA-Belgique)
BKCP BRABANT (SCRL-Belgique)
BKCP WALLONIE (SCRL-Belgique)
BKCP NOORD (SCRL-Belgique)
BKCP SECURITIES (SA-Belgique)
BKCP INVEST (SA – Belgique)
FEDERALE KAS VOOR HET BEROEPSKREDIET (SA – Belgique)
NORD EUROPE PRIVATE BANK (SA-Luxembourg)
REPRESENTANT PERMANENT :
SOFIMPAR (SA-Belgique) - RP de CFCMNE (Administrateur)
MULTI EUROPLACEMENT (SA –Luxembourg) - RP de Crédit PROFESSIONNEL SA (Administrateur)

Christian NOBILI

En France

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
REPRESENTANT PERMANENT :
PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris - RP de LA PERENNITE (Administrateur)

6.3 Organisation générale du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne de second niveau s'articule autour de structures centrales traitant du contrôle permanent et de la conformité et de structures dédiées au sein de chaque pôle du groupe. Leur action est coordonnée par le Comité de Contrôle Permanent et de la Conformité. 11 personnes travaillent directement dans ces 2 structures au niveau de la Caisse Fédérale et 22 autres en dépendent fonctionnellement dans les filiales, à la direction des risques ou à la fonction de contrôle comptable permanent.

Contrôle de la conformité

Les missions et les différentes responsabilités de la Direction du Contrôle de la Conformité sont décrites dans une charte qui a été adoptée par le Conseil Fédéral du 18 décembre 2006.

En 2008, les sujets majeurs traités par cette direction ont été les suivant :

- mise en œuvre de la faculté de signalement au périmètre bancassurance France,
- ajout d'un point de contrôle sur les conflits d'intérêts dans la procédure d'approbation des nouveaux produits,
- mise en place d'un dispositif de veille réglementaire,
- approbation des procédures de vente de produits par téléphone et, plus généralement, 14 avis ont été rendus pour des produits nouveaux ou des modifications de produits existants,
- mise à disposition des collaborateurs d'un module d'autoformation à la directive MIF après l'action de formation menée en 2007,
- animation de journées de formation à la lutte anti-blanchiment pour les collaborateurs du réseau, de la BCMNE et des pôles assurances et gestion pour compte de tiers.

Contrôle permanent

A partir de l'examen critique de l'organisation du contrôle interne en caisses locales et au sein des services fédéraux mené en 2007, la direction du contrôle permanent a développé son activité dans 4 domaines distincts :

- Contrôle des risques de non-conformité avec un accent particulier mis sur les services d'investissement, la lutte anti-blanchiment, le respect des procédures CNIL et la conformité des produits, services et activités.
- Contrôle des risques opérationnels avec la mise en place de portails de contrôle interne pour les plateformes téléphoniques ainsi que la direction comptable et fiscale.
- Contrôle des risques de crédit avec de nombreuses adaptations du contrôle interne des caisses locales ainsi que la mise en place d'un portail dédié à la direction des crédits.
- Contrôle des activités de marché avec une revue globale des risques et la construction d'un portail mis en service au début de 2009.

Contrôle périodique

- *Le contrôle du réseau des caisses locales*

Le contrôle du réseau des caisses locales

29 missions de révision ont été réalisées en 2008 ainsi que 27 missions de suivi.
Ces révisions ont fait l'objet de 144 recommandations dont 19% concernait les risques opérationnels, 40 % la conformité, 11 % les crédits et 30% le risque financier.

Une mission thématique s'est déroulée en période estivale et a concerné 24 caisses locales pour 33 points de vente. L'enquête a porté sur 15 domaines dont les plus importants sont : le contrôle interne

des opérations de banque à distance, le démarchage bancaire et financier, le déclassement des créances en douteux, l'information réglementée de la clientèle, la constitution des garanties, le devoir de conseil en matière de service d'investissements et d'IARD, le risque des crédits à taux indexé non capés.
Cette mission a fait l'objet de 178 recommandations et 29 plans d'actions ont été relayés par les services fédéraux afin de corriger les défauts constatés.

- *Le contrôle des entités « métiers »*

La Direction du Contrôle Périodique métiers du Groupe CMNE a mené 25 missions d'audit, dont 10 dans les filiales, qui ont conduit à 244 recommandations dont les ¾ sont essentielles ou importantes.

Ces missions, qui concernent la totalité des entités du Groupe, ont concerné principalement : la qualité des données du système d'information dans le cadre des travaux complémentaires au processus d'homologation Bâle II, l'évaluation des PCA des filiales du groupe, le processus de prévention de la fraude interne dans le réseau des caisses locales, l'évaluation de la fonction informatique au sein du groupe BKCP.

- *Le contrôle des agences et des métiers en Belgique*

Les agences comme les lignes métiers du siège ont fait l'objet d'audits soutenus en 2008. En ce qui concerne les agences, les banques régionales les plus récemment intégrées (BKCP Noord et BKCP Walonnie) ont encore des progrès significatifs à réaliser pour hisser leur contrôle interne au standard du groupe. En ce qui concerne les lignes métiers, il demeure des zones de risque ou, plus simplement, d'inneficience dans les domaines tels que : la gestion des titres, la gestion des débiteurs et l'organisation du transport de fonds.

6.4 Rapport du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport qui a été finalisé, sous mon autorité, en coordination avec les responsables de l'Inspection générale et du Contrôle permanent et de la Conformité. Conformément à l'article 26-5 de la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 23 mars 2009.

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – Présentation du Conseil d'administration

A la date de clôture de l'exercice 2008, la composition du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président	: Philippe VASSEUR.
Vice-Présidents	: Jacques CHOMBART, André HALIPRE, Michel ROZAT et Maurice TOME.
Secrétaire	: Christian TAVET.
Administrateurs	: Jean Louis BOUDET, Jean Marc BRUNEAU, Michel HEDIN, Philippe LELEU, Patrick LIMPENS, Annie LUGEZ, Onésime MARIEN, Gérard MASSE, Bertrand OURY, Francis QUEVY, Christine THYBAUT et Jacques VANBREMEERSCH.
Censeur[2]	: Jacques PETIT.
Présidents honoraires	: Gérard AGACHE et Elie JONNART.

2 – Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des statuts et du règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, les codes de déontologie et de bonne conduite, concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe délibérant.

- Le **Conseil d'administration** arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 173 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en assemblée générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : BCMNE, CMNE Belgium, NEA et Groupe UFG.

- Un **Bureau,** composé de 9 membres, s'est réuni 8 fois durant l'année. C'est une instance de concertation, notamment sur des dossiers ensuite soumis au Conseil d'administration.

- Le Conseil d'administration a donné délégation à deux comités spécialisés :

  - au **Comité d'audit,** chargé notamment d'examiner les comptes sociaux individuels et consolidés, de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux, d'évaluer la qualité et la cohérence des systèmes de contrôle interne et de suivre le degré de couverture des risques de crédit, concentration, marché, taux d'intérêt global, intermédiation, liquidité, règlement et opérationnels.
    Présidé par le Président de la Fédération du CMNE, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux ; le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, L'Inspecteur Général et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Un règlement intérieur

[2] Le Conseil d'Administration peut nommer pour une durée de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 censeurs. Ils ont un rôle d'observation, de conseil et d'assistance auprès du Conseil d'Administration. Ils assistent aux séances du Conseil d'Administration à titre consultatif.

définit son fonctionnement et sa mission. Il s'est réuni 5 fois et ses travaux ont porté notamment sur :

- le suivi des évolutions réglementaires,
- la validation du plan pluriannuel et le programme annuel d'audit de l'Inspection Générale,
- la surveillance générale des risques,
- le résultat des missions menées par l'Inspection Générale,
- l'examen des comptes sociaux et consolidés
- l'examen des travaux des Commissaires aux Comptes.

- au **Comité de Crédit fédéral** qui statue une fois par semaine sur les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 500 000 euros ou faisant l'objet de conditions dérogatoires aux règles édictées par la Fédération. Un règlement intérieur définit son fonctionnement et sa mission.

2.1 - Réunions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois, une fois par mois, sauf en juillet et en août. Le taux de participation de 92 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de trois heures.

- Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel et la crise financière depuis avril, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Le Conseil s'est également prononcé sur l 'évolution de l'offre commerciale.

- Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.

- Les autres sujets portés à l'ordre du jour des réunions :

  - Le 21 janvier, examen du plan d'actions 2008 des pôles d'activité composant le Groupe, sur la base de la note d'orientation adoptée en septembre 2007.
  - Le 25 février, examen du rapport d'activité 2007 et des résultats de gestion au 31 décembre 2007.
  - Le 17 mars, présentation de la gestion actif passif, examen des rapports sur le contrôle interne et la mesure de la surveillance des risques. Le Président a présenté son rapport sur les travaux du Conseil en 2007 et les procédures de contrôle interne, notamment dans les domaines financier et comptable.
  - Le 17 mars et le 21 avril, en présence des Commissaires aux Comptes convoqués conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce et après avoir entendu leur rapport, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et globalisés des entités bancaires et les comptes consolidés du Groupe. Ces comptes avaient été présentés préalablement au Comité d'audit.
  - Le 21 avril et le 20 octobre, examen des rapports Bâle II sur le risque crédit au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2008. Ces rapports avaient été préalablement présentés au Comité d'Audit.
  - Le 16 mai, afin de permettre au réseau des Caisses locales de disposer de produits d'épargne comptable à long terme et de contribuer parallèlement au renforcement des ressources longues du Groupe, le Conseil a décidé de procéder à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant maximal de 200 millions d'euros à taux fixe ou variable et d'une durée de dix ans au plus.
  - Le 16 juin, examen du rapport annuel du responsable de la conformité pour les services d'investissement.
    Le Conseil a approuvé la dissolution sans liquidation de la société Financières Malesherbes et la transmission universelle de son patrimoine à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, actionnaire unique.

- Le 22 septembre, examen des orientations générales du plan 2009 pour le réseau des Caisses locales.
- Le 20 octobre, examen des comptes consolidés au 30 juin.
- Les 20 octobre et 15 décembre, comptes-rendus sur le résultat des tests effectués pour le nouveau concept d'agence et la nouvelle organisation du réseau avec les unités d'appui locales et les espaces conseils professionnels.
- Le 17 novembre, examen des dispositions prises par les Pouvoirs publics face à la crise financière.
  Le Conseil a approuvé l'augmentation du capital de la société NEA, holding du pôle métier assurances, de 50 millions d'euros ainsi qu'une délégation de compétence consentie au Directoire pour une augmentation de capital dans la limite de 150 millions d'euros.
- Le 15 décembre, examen des évolutions relatives aux référentiels dans le domaine la politique de gestion des risques du groupe CMNE.
  Egalement, examen du rapport du responsable de la conformité pour les services d'investissement à l'Autorité des Marchés Financiers sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

- Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, les conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

- Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

2.2 – Reportings :

- Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.
- Les rapports et conclusions des Commissaires aux Comptes.
- Les rapports et communications des autorités de contrôle (Commission Bancaire, Inspection Confédérale).
- La liste des conventions réglementées et ordinaires.

2.3 – Envoi des documents de travail :

- Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon le calendrier suivant :

Conseil du :	Convocation le :	Documents complémentaires le :
21 janvier	7 janvier	16 janvier
25 février	4 février	20 février
17 mars	3 mars	13 mars
21 avril	8 avril	16 avril
16 mai[3]	-	-
16 juin	26 mai	11 juin
22 septembre	1er septembre	15 septembre
20 octobre	3 octobre	15 octobre
17 novembre	3 novembre	12 novembre
15 décembre	1er décembre	10 décembre

[3] Conseil convoqué oralement à l'issue de l'Assemblée Générale pour la constitution du Bureau

- Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

    - la note de conjoncture,
    - la note mensuelle d'activité,
    - le suivi mensuel des risques,
    - les comptes sociaux et les comptes consolidés,
    - les propositions sur les nouvelles conditions des produits et services,
    - les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil,
    - les supports écrits publiés sous la forme commentaires des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

3 – Les pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de sa réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1er juin 2006, Monsieur Eric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de sa réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1er février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

II – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

1 – La Caisse fédérale du CMNE a mis au point des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par le Conseil d'administration, le management et le personnel de l'entreprise, visant à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité de l'information comptable et financière,
- efficacité et efficience de la conduite des opérations de l'entreprise,
- protection des actifs de l'organisation,
- respect des lois et des réglementations.

1.1 – L'environnement de contrôle

- Les référentiels externes :
    - La Caisse fédérale évolue dans un environnement très réglementé et doit respecter notamment le règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne.
    - Elle est assujettie aux obligations réglementaires et de reporting qui s'appliquent aux établissements de crédit (ratios réglementaires, rapports annuels de contrôle interne à la Commission Bancaire…).
    - Elle est soumise aux contrôles des organes de réglementation bancaire et des assurances (Commission Bancaire, Autorité des Marchés Financiers, Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles…).

- Elle est soumise également au contrôle de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en application de la Décision de Caractère Général relative à l'organisation du contrôle du Crédit Mutuel.

- Les référentiels internes :
  - Statuts
  - Règlement Général de Fonctionnement - Règlement Financier
  - Règlement du Comité d'audit
  - Charte du contrôle périodique - Charte de la conformité
  - Codes de déontologie et de bonne conduite
  - Règlements intérieurs
  - Définition des missions des directions et des fonctions sous forme d'organigrammes
  - Recueil des pouvoirs

1.2 – Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

Conformément aux prescriptions réglementaires des organes de tutelle et aux normes établies par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le dispositif de contrôle interne du CMNE s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, établissements de crédit et filiales.

Le périmètre de contrôle interne couvre les six pôles d'activité : bancassurance France, bancassurance Belux, entreprises, assurances, gestion pour compte de tiers, services et activités diverses. Au regard de ses propres réglementations, chaque pôle d'activité adapte et met en place son organisation de contrôle.

Les fonctions dédiées au contrôle interne ont été réparties entre :

1.2.1 - le contrôle permanent avec deux niveaux de contrôle distincts et le contrôle de la conformité

- le contrôle permanent opérationnel de 1er niveau effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie,
- le contrôle permanent de 2ème niveau réalisé par des structures distinctes des entités opérationnelles et organisé autour :
  - de structures centrales : une direction du contrôle permanent à laquelle est rattaché le responsable de la sécurité des systèmes d'information, une direction du contrôle de la conformité, une direction des risques et une fonction de contrôle comptable permanent,
  - de structures de contrôle permanent et de la conformité dans les différents pôles du Groupe (assurances, bélux, entreprises, gestion pour compte de tiers) ; des liens fonctionnels sont établis entre les directions centrales et les structures de contrôle des pôles,
  - d'un comité du contrôle permanent et de la conformité réunissant les responsables des structures centrales et de chaque pôle.

1.2.2 - le contrôle périodique

De 3ème niveau, placé sous la responsabilité de l'Inspecteur Général qui intervient sur l'ensemble des entités du Groupe : réseau (173 Caisses locales), services fédéraux et sociétés du Groupe. L'Inspecteur Général certifie les bilans des Caisses locales.

Il est membre du Comité d'audit, de la commission de propositions des niveaux de délégation d'octroi de crédit donnés chaque année aux responsables du réseau bancassurance France ainsi que du Comité d'audit du Crédit Professionnel SA et participe aux réunions du Comité de contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

L'Inspection Contrôle Audit Groupe se compose de deux directions: l'une dédiée au contrôle périodique Réseau et l'autre au contrôle périodique Métiers.

1.3 – Les dispositifs de contrôle

1.3.1 Le dispositif du contrôle permanent et du contrôle de la conformité

- Les procédures d'examen de la conformité :
  La procédure d'approbation et de contrôle des nouveaux produits, services ou activités est opérationnelle depuis mai 2007.
  Cette procédure a été actualisée fin 2008 afin notamment de rendre plus fluide son application en tenant compte de l'expérience acquise depuis près de deux ans et de tenir compte des évolutions réglementaires concernant les responsabilités incombant aux concepteurs et distributeurs de produits ou services.
  La fonction conformité a été sollicitée à 14 reprises pour des produits nouveaux ou modifications de produits existants.

- Les procédures de prévention des conflits d'intérêts :
  Un point de contrôle relatif aux conflits d'intérêts a été ajouté à la procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit visant à apprécier si la distribution de celui-ci est susceptible de favoriser l'apparition de conflits d'intérêts.

- Le dispositif de remontée et de suivi des dysfonctionnements
  La procédure de centralisation des dysfonctionnements qui inclut la faculté de signalement est opérationnelle depuis le 11 septembre 2008 au périmètre du pôle bancassurance France.
  Elle a été élaborée en concertation avec les directions opérationnelles. Chaque direction ciblée transmet régulièrement des informations à la direction de la conformité qui les analyse et priorise les actions à mener visant à veiller à la mise en conformité des opérations gérées par les métiers, à mener des contrôles, et à sensibiliser le personnel.
  Les procédures de centralisation des dysfonctionnements et de faculté de signalement ont été validées par le comité de direction.

- Le suivi des modifications réglementaires :
  Le dispositif de veille réglementaire est en place
  Une procédure écrite décrit les rôles respectifs du juridique et de la conformité, le système de veille réglementaire au sein de la direction de la conformité ainsi que les moyens de collecte de l'information réglementaire. Pour certains métiers, la conformité dispose de correspondants au sein des directions.
  La procédure de veille réglementaire a fait l'objet d'un autodiagnostic et d'une actualisation, pour tenir compte notamment des dispositions communautaires adoptées en groupe de travail confédéral et pour mieux intégrer les dispositions réglementaires propres aux services d'investissement.

- Les actions de formation aux procédures de contrôle de la conformité :
  - pour les missions et les dispositifs de la conformité : mise à disposition d'un module d'auto-formation de sensibilisation à la conformité, formation en salle des « promotions management réseau », collaborateurs amenés à prendre la responsabilité d'un point de vente, et formation des télé-conseillers à la vente à distance.
  - pour la conformité des services d'investissement : l'action de formation, menée en fin d'année 2007, pour sensibiliser aux évolutions règlementaires induites par la directive MIF s'est poursuivie en 2008 avec la mise à disposition des collaborateurs d'un module d'auto-formation sur le même sujet.
  - pour la lutte anti-blanchiment : mise à disposition d'un module d'auto-formation à la réglementation. Des actions de formation ont été dispensées par le correspondant TRACFIN et par les responsables à leurs collaborateurs.

- La gestion du risque de réputation :

Les dispositifs de contrôle de la conformité mis en œuvre participent à la gestion du risque de réputation (la remontée et le suivi des dysfonctionnements, l'approbation et le contrôle des nouveaux produits, la veille réglementaire…).
Par ailleurs, un dispositif de management et de communication de crise est formalisé.

- Les modalités d'information du responsable du contrôle permanent
  Le responsable du contrôle permanent est régulièrement informé des travaux et des résultats de contrôle notamment lors :
  - des réunions hebdomadaires organisées avec les responsables des directions du contrôle permanent et du contrôle de la conformité
  - des réunions du comité du contrôle permanent et de la conformité

1.3.2 Le dispositif du contrôle périodique

Pour les Caisses locales, la mesure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en place par les responsables de point de vente, est effectuée régulièrement, au travers soit de révisions, soit de missions thématiques.

Pour les services fédéraux, les dispositifs sont organisés autour :
- des questionnaires de contrôle interne permettant d'identifier les zones à risques, les points faibles des procédures et contribuant à établir le plan d'audit,
- des missions de contrôle thématique, d'évaluation de contrôle interne et de suivi des recommandations.

Quant aux sociétés du Groupe, chacune d'elles est responsable de la mise en place de son système de contrôle interne, de son animation et de son actualisation. Dans la plupart des sociétés, un correspondant contrôle interne a été nommé et certaines disposent de contrôleurs dédiés.

L'Inspection Générale effectue ses travaux sur la base de méthodologies formalisées et d'outils informatiques dont l'adéquation est revue régulièrement. Un référentiel de contrôle des Caisses locales est mis en place.

Un plan de contrôle annuel est élaboré et présenté par l'Inspecteur Général à l'approbation de la Direction Générale et du Comité d'audit. Il est organisé de telle façon que l'ensemble des risques soit contrôlé sur une période maximale de quatre ans.
Un plan pluriannuel 2008-2011 du contrôle périodique a également été élaboré.

Au cours de l'exercice 2008, cinquante trois missions d'inspection ont été réalisées dans le réseau sur un tiers des caisses. De même, vingt cinq missions de contrôle par ligne de métier dont dix dans les filiales ont été effectuées.

<u>1.4 - L'organisation du contrôle interne de l'activité exercée à l'étranger</u>

- Le contrôle interne de premier niveau :
  Les agences suivent une procédure de contrôle interne approuvée par le Comité de direction. Le système de contrôle interne des services du siège repose sur les contrôles hiérarchiques, la séparation des fonctions et des contrôles automatisés.

- Les fonctions dédiées au contrôle interne :
  - Les inspections des agences sont réalisées par le service d'audit et inspection sur la base d'une check-list qui fait l'objet d'une révision régulière.
  - Un reporting semestriel est communiqué au Comité de direction.
  - L'audit interne remplit son rôle de contrôle de troisième niveau défini dans sa charte approuvée par le Comité de direction et par le Conseil d'administration. Une analyse des

risques aboutit à l'établissement d'un planning pluriannuel (quatre ans) qui est formalisé et soumis au Comité de direction.

- Les rapports d'audit sont présentés au Comité d'audit.

1.5 – L'organisation du contrôle interne de l'activité externalisée

Dans le cadre de la politique de contrôle du groupe appliquée aux prestations externalisées, les directions du contrôle permanent et de la conformité veillent à la conformité de la politique définie et évaluent son application.
Le processus de contrôle intègre une évaluation annuelle pilotée par la direction du contrôle permanent. Cette évaluation a pour objectifs de s'assurer du respect de la réglementation, de la qualité et de la continuité des prestations.

1.6 – L'identification des risques et les structures concernées

Dans le cadre du renforcement de la mesure et de la surveillance de ses risques et en fonction de l'évolution de la réglementation, le Groupe CMNE adapte son organisation et ses processus de contrôle permanent.

Un certain nombre de comités et de structures ont un rôle clé dans les processus de maîtrise des risques et contribuent :

- à surveiller l'ensemble des risques,
- à évaluer la qualité des dispositifs de contrôle,
- à étudier, proposer et décider les adaptations nécessaires.

RISQUES	COMITES ET STRUCTURES
RISQUES DE CREDIT :	
Contreparties de marché	Comités financiers Comité grands risques Direction risques et Direction finance trésorerie
Clientèle commerciale	Comité de crédit fédéral Comités de risques et de taux Comité grands risques Comité de développement Direction des engagements Directions back office crédits / recouvrement Direction risques Direction du réseau Direction du contrôle de gestion et prévision
RISQUES DE MARCHE :	
Dévalorisation d'actifs	Comités financiers Direction risques et Direction finance trésorerie
RISQUES OPERATIONNELS :	Comité des risques opérationnels Direction risques Courtage Crédit Mutuel Nord Europe Inspection contrôle audit groupe
Ressources humaines,	Direction des relations humaines et sociales
Informatique,	Comité informatique groupe et Direction informatique

Moyens matériels,	Directions logistiques et Fonction sécurité
Non conformité	Direction du contrôle de la conformité
Traitements comptables et administratifs, juridiques, fiscaux, réglementaires, déontologiques et fraudes	Fonctions juridique et contentieux Ensemble des structures opérationnelles : Comptabilité et fiscalité, consolidation et reporting groupe, monétique, moyens de paiement, titres et bourse, engagements, plateformes téléphoniques …

AUTRES RISQUES :	
Taux d'intérêt et liquidité,	Comités financiers Direction risques et Direction finance trésorerie
Autres risques financiers : dégradation des frais généraux, insuffisance de rentabilité d'activités ou de points de vente,… Commerciaux : sous-performance des produits et services, insatisfaction et réclamations des clients,…	Comité d'amélioration de la performance Comité de développement Direction du contrôle de gestion et prévision Direction du réseau Direction des marchés et de la communication marketing Fonction relations clientèle
Organisation :	Direction de l'organisation et des méthodes Direction du réseau et autres structures opérationnelles
Réputation et Image :	Direction du contrôle de la conformité Direction communication événementielle et relations presse Direction des marchés et de la communication marketing Fonction relations clientèle

1.6.1 Risque de crédit ou de contrepartie

- Les systèmes de notation sont contrôlés au niveau national. Dans ce but, une procédure de suivi des algorithmes a été élaborée par la cellule de suivi des notations comportant l'ensemble des analyses nécessaires à la mesure de la performance des modèles. Chaque fédération de Crédit Mutuel a la possibilité de se situer par rapport à la performance nationale d'un algorithme déterminé. Les divergences significatives éventuellement constatées seraient analysées.
  La notation interne est intégrée au CMNE de façon très opérationnelle. L'élaboration de la proposition commerciale d'un taux de crédit inclut cette donnée.
  La notation fait l'objet de différents tableaux de bord à destination des instances dirigeantes et des comités de suivi des risques.

- La sélection des crédits s'opère suivant des règles d'appréciation des risques appliquées dès l'instruction des dossiers à partir de normes internes fixées et d'un système de délégation placé sous contrôle automatisé et a priori.
  L'appréciation du risque et la documentation des dossiers de crédit s'opèrent dans le cadre de procédures visant à analyser et à conserver les éléments récents relatifs à la situation économique et financière du bénéficiaire.
  Les dossiers, tant pour les particuliers que pour les professionnels et le marché de l'agriculture, sont constitués en appliquant les dispositions du règlement interne des crédits.
  Le contrôle de l'application des règles d'analyse des dossiers de financement est réalisé par les responsables des points de vente dans le cadre du contrôle interne.
  Dans le cadre de ses missions « réseau », l'Inspection Générale s'assure également de l'efficacité du contrôle et de l'application effective des normes fédérales.

- Un système de délégation par niveau permet au Directeur Général, sur proposition d'une commission d'attribution réunie au 1er trimestre de chaque année, d'octroyer à chacun des collaborateurs concernés un niveau de délégation d'avis technique. Cette délégation est complétée par un pouvoir attribué par le Conseil d'administration des Caisses locales.

- La rentabilité des opérations de crédit est examinée dans le cadre des procédures d'octroi des crédits qui intègrent un circuit de décision sur les conditions de taux dérogatoires. Un Comité des taux, composé d'un membre de la Direction du Réseau, d'un membre de la Direction du Contrôle de Gestion et Prévision, du Directeur Financier et du responsable de la Direction des Engagements, examine les dossiers et statue sur les demandes de dérogation de taux.
  La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision et la Fonction Gestion actif passif, dont les travaux sont complémentaires, assurent la surveillance, la prévision et le pilotage en matière de marge.

- En ce qui concerne l'évolution de la qualité des engagements, le déclassement des crédits en créances douteuses selon les critères BAFI et Bâle II est réalisé de façon automatique en intégrant le principe de contagion. Le provisionnement, calculé par les systèmes suivant le type de créance et la nature des garanties, est actualisé et comptabilisé chaque fin de mois.
  Un reporting sur la mesure et l'évolution des risques est effectué régulièrement auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration fédéral.
  Le suivi de la qualité des engagements est également réalisé par le Contrôle périodique réseau lors des missions de révision, d'audit thématique, de contrôle des bilans.

- Une mesure des risques suivant des répartitions sectorielles et par notation interne est également effectuée par des analyses spécifiques menées sur les quatre marchés principaux que sont les particuliers, les professionnels, les agriculteurs et les entreprises.

- En décembre 2007, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale a approuvé un document de référence sur la politique des risques au sein du Groupe. Les administrateurs ont fixé les limites de risque de contrepartie pour l'ensemble du Groupe CMNE, qu'il s'agisse des opérations de la salle des marchés, du pôle entreprise ou des compagnies d'assurance.
  Ce document a de nouveau été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2008 sans modification sur le sujet du risque de contrepartie.

1.6.2 Risque de concentration

La mesure des risques à l'égard d'une contrepartie ou d'un ensemble de contreparties est assurée par le Comité Grands Risques du CMNE qui analyse et surveille chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque entité financière du Groupe.

1.6.3 Risque de marché

Le risque de marché est inhérent aux opérations d'arbitrage effectuées par la Direction Finance Trésorerie dans le cadre de sa gestion pour compte propre. Ces opérations, effectuées dans un cadre précis défini par le Comité Financier, font l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier.

1.6.4 Risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité

- Chaque société du périmètre bancaire voit son risque analysé par un Comité Financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan.

- Le comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

1.6.5 Risque d'intermédiation

- Pour la prestation de services d'investissements pour compte de tiers, le Groupe CMNE mandate la BFCM et CMCIC Titres pour le représenter auprès des tiers et des marchés et pour assurer la conservation et la gestion des titres de sa clientèle.
  La BFCM, par son rôle d'intervenant sur les marchés de capitaux, adhère à différents systèmes agréés de règlement de place.

- Le risque de défaillance du donneur d'ordre est géré au sein du système d'information du Groupe CMNE au moyen de plusieurs dispositifs. Au moment de la saisie des ordres, de multiples contrôles automatiques s'assurent de la vraisemblance du montant de l'ordre et de l'existence d'une couverture suffisante du donneur d'ordre, répondant aux conditions minimales établies par l'AMF.

- Un dispositif basé sur un questionnaire à renseigner dans le cadre de l'ouverture d'un dossier titres a été mis en œuvre afin de satisfaire aux nouvelles exigences de la Directive MIF. Il permet de renforcer la prise en compte de l'expérience, des objectifs et de la situation financière du client et s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un service adapté à ses besoins.

1.6.6 Risque de règlement

- La gestion des liquidités concernant les activités bancaires du Groupe (pôles bancassurance France, Belux et Entreprises) est regroupée au sein de la Direction Finance Trésorerie.

- Concernant l'activité pour compte propre, l'affiliation du Groupe CMNE au système centralisé de règlement-livraison RGV (Relit Grande Vitesse) assurant la simultanéité et l'irrévocabilité immédiate des règlements-livraisons permet de couvrir le risque de règlement.

- Les transactions sur instruments internationaux non admises sur RGV sont traitées par le Groupe CMNE via la BFCM, en tant que banque cliente.

- Pour la Belgique, l'émission de titres CPsa est réalisée par Fortis via règlement sur le compte ING. Les règlements de titres se réalisent chez CEDEL par livraison contre paiement via l'émission de SWIFT. Pour ces titres, le risque de règlement est pratiquement inexistant chez CPsa.

1.6.7 Risques opérationnels

- L'organisation de la gestion des risques opérationnels dans le Groupe
  - La Fonction Pilotage des Risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils, recense les sinistres opérationnels et en assure un suivi dans l'outil de gestion des risques.
  - Le Comité Risques Opérationnels se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux réalisés. Il rend compte de ses travaux à la Direction Générale ainsi qu'au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

- Des bases documentaires relatives à l'outil de gestion des risques opérationnels (intégré au système informatique), aux cartographies et modélisations des risques, aux bases de données de sinistres et à la démarche relative aux plans de continuité des activités sont également disponibles.

- La sécurité des systèmes d'information : le responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe est rattaché à la Direction du contrôle permanent du Groupe CMNE.
  Un système de management de la sécurité de l'information a été élaboré.

1.6.8 Mesures prises pour assurer la continuité de l'activité

Les actions de protection sont orientées vers la généralisation des plans de reprise informatique et des plans de continuité des activités métiers.

- Le pilotage est assuré par le Directeur Central en charge du pôle Informatique - Organisation - Gestion administrative et par le Responsable de la Direction de l'Organisation.

- Les travaux font régulièrement l'objet de suivi au Comité Risques Opérationnels.
  Un point d'avancement est présenté une fois par an au Conseil d'administration fédéral. Ce dernier prend ainsi connaissance des évolutions du dispositif permettant la continuité des activités du Groupe CMNE en cas de sinistre majeur.

- Un dispositif de gestion de crise a également été élaboré.
  Il vise à définir et organiser les structures, les procédures et la communication de crise.

2 - Les procédures particulières relatives au domaine financier et comptable

2.1 - Référentiels :

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures
- Règlement général de fonctionnement
- Règlement financier
- Convention de gestion financière du Groupe

2.2 - Le Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion a sous sa responsabilité trois directions :

- la Direction Comptabilité Fiscalité qui notamment :
  - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application,
  - organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la direction a la charge,
  - organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires,
  - assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE,
  - élabore et met en oeuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe,
  - propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le règlement financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe.
  - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

- la Direction Consolidation et Reporting Groupe qui notamment :
  - organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting à assurer pour le Groupe,
  - définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale,
  - dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées,
  - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires.
  - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

- la Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision qui notamment :
  - met régulièrement à la disposition de la Direction Générale la projection des résultats financiers du Groupe CMNE par branche d'activité, argumente ces derniers et propose les actions correctives,
  - met à la disposition des différents échelons de l'organisation du CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance et de risques leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat financier du Groupe et principalement aux différents comités techniques (financier, développement, amélioration de la performance et demandes de moyens informatiques),
  - conçoit toute quantification financière prévisionnelle intégrée dans les démarches de planification, en assure le suivi et établit les rapports d'étape auprès des directions concernées,
  - propose les adaptations du règlement financier ou contrats annexes au regard des évolutions structurelles du Groupe CMNE, actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe,
  - développe l'analyse périodique des ratios réglementaires, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le comité financier afin d'optimiser ces contraintes,
  - établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc.
  - conçoit les tableaux de bord à tous les niveaux du CMNE et établit les cahiers des charges fonctionnels, en collaboration avec les responsables opérationnels, les met à disposition des acteurs du Groupe CMNE dans les délais impartis et en assure la maintenance,
  - mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé,
  - assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe,
  - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

2.3 - Directement rattachée au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, la structure « entrepôt de données » :

- veille à la qualité et la cohérence des données qui alimentent l'entrepôt, notamment au moyen du module « qualification des données » développé au niveau confédéral, dans le cadre de la réglementation Bâle II,
- propose des actions de correction, en collaboration avec les filières concernées,
- communique sur les données validées pour enrichir les outils de suivi et assurer ainsi leur cohérence,
- prépare et anime les réunions du comité Entrepôt, permettant d'assurer la coordination entre les différentes filières métier et d'informer du suivi de la qualité attribuée aux données et des actions engagées,
- participe et collabore aux groupes de travail organisés aux niveaux confédéral et interfédéral, visant à mettre en œuvre et à organiser le contrôle de l'ensemble des filières et la pérennité des outils mis en place.

2.4 - Egalement rattachée directement au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, une structure dédiée au « contrôle comptable permanent » qui :

- définit et met en œuvre les normes et pratiques de contrôle comptable,
- s'assure de l'efficacité et de la conformité des dispositifs de contrôle interne,
- analyse et suit les recommandations des organes de contrôle externe (Commission Bancaire, Commissaires aux Comptes,…) et du contrôle périodique (Inspection Contrôle Audit Groupe) pouvant impacter le domaine comptable et fiscal,
- gère les relations avec les auditeurs (organes de contrôle externe et contrôle périodique),
- assure une veille réglementaire sur les normes et les contrôles comptables,
- assure assistance et formation aux opérationnels dans l'application des règles de contrôle,
- transmet les informations adéquates au responsable du contrôle permanent Groupe et participe au comité de contrôle permanent du Groupe.

6.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :
- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration [ou du conseil de surveillance], établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeneuve d'Ascq et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

aCéa	Deloitte & Associés
Christian CHOUNAVELLE	Sylvie BOURGUIGNON

6.6 Rémunération des dirigeants

Le Crédit Mutuel Nord Europe est une Société anonyme Coopérative dont la valeur des parts, détenues en totalité par les Caisses Locales, est constante. Le CMNE n'est, par ailleurs, pas coté en Bourse, c'est pourquoi l'ensemble des tableaux recommandés par l'AFEP-MEDEF ne sont pas repris. Les tableaux 3 à 7 concernent des opérations sur titres qui, eu égard à l'organisation du Groupe, sont inappropriés.
En revanche, le Crédit Mutuel Nord Europe suivant ces recommandations et ayant des titres de créance inscrits à la cote d'un marché réglementé, les informations prévues dans les tableaux 1 et 2 des dites recommandations sont reprises et regroupées dans les tableaux ci-dessous.

VASSEUR Philippe ***Président du CA***	**Exercice 2008**	**Exercice 2007**
Rémunération Fixe	97 026,36 €	97 026,36 €
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Non	Non

CHARPENTIER Eric ***Directeur Général***	**Exercice 2008**	**Exercice 2007**
Rémunération Fixe	286 940,09 €	280 025,55 €
Rémunération variable *(*)*	1 769,84 €	112 495,67 €
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Non	Non

NOBILI Christian ***Directeur Général Délégué***	**Exercice 2008**	**Exercice 2007** *Date d'entrée : 01/02/2008*
Rémunération Fixe	183 560,96 €	-
Rémunération variable *(*)*	1 622,36 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Non	Non

(*) perçue au titre de l'exercice

Nom, Prénom *Fonction*	**Contrat de travail**	**Régime de retraite supplémentaire**	**Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction**	**Indemnités relatives à une clause de non concurrence**
VASSEUR Philippe *Président*	NC	Non	NC	NC
CHARPENTIER Eric *Directeur Général*	Oui	Article 39 *(**)*	Convention collective	Non
NOBILI Christian *Directeur Général Délégué*	Oui	Article 39 *(**)*	Convention collective	Non

(**) 9% du salaire de base avec abattement en cas de départ avant 65 ans

6.7 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance du CMNE, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général et leurs intérêts privés.

6.8 Nature et importance des opérations conclues avec les membres des organes de direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales

Néant

6.9 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant

6.10 Rémunération des Commissaires aux Comptes

en milliers d'euros

	aCéa		Deloitte et Associés		Membres du réseau Mazars		Membres d'autres réseaux	
	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07
AUDIT								
Commissaires aux comptes, certification	426	408	916	783	258	238	568	645
Missions accessoires	0	0	0	417	5	9	0	56
SOUS TOTAL	**426**	**408**	**916**	**1 200**	**263**	**247**	**568**	**701**
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social	0	0	52	47	0	0	12	30
Technologie de l'information	0	0	0	39	0	0	0	12
Audit interne	0	0	0	0	0	0	96	0
Autres	0	0	15	90	6	0	375	119
SOUS TOTAL	**0**	**0**	**67**	**176**	**6**	**0**	**483**	**161**
TOTAL	**426**	**408**	**983**	**1 376**	**269**	**247**	**1 051**	**862**

6.11 Schéma d'intéressement du personnel

La dotation d'intéressement servi au titre d'un exercice est calculée à partir du Résultat Brut d'Exploitation, net du coût du risque clientèle et des dividendes perçus de la BCMNE, de l'ensemble caisses locales + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE + BCMNE. La dotation est déterminée en cumulant les montants résultant de tranches précisément définies.

La dotation d'intéressement est pondérée en fonction de l'évolution du PNB par ETP d'un arrêté à l'autre.

Pour consolider les fonds propres du Groupe et lui donner les moyens d'assurer la pérennité de son développement, les modalités ci-après sont mises en place : avant majoration de l'intéressement, le montant cumulé de la dotation au titre d'un exercice en application des accords de participation et d'intéressement ne pourra en aucun cas excéder 22,5% de la marge nette d'autofinancement (MNA), calculée avant affectation, le cas échéant, du montant de la provision dotée au titre du remboursement de la solidarité nationale retraitée de l'impôt sur les sociétés. La dotation intéressement sera ajustée le

cas échéant et dans la limite du plafond de 22,5% de la MNA en fonction du montant défini pour l'exercice de la Réserve Spéciale de Participation.

Conformément à l'article L441-2 alinéa 4 du code du travail, le montant global des primes d'intéressement distribuées aux salariés ne peut dépasser (après majoration) 20% des salaires bruts versés à l'ensemble des salariés entrant dans le champ d'application de l'accord.

Une somme représentant 60% de l'enveloppe globale est attribuée aux bénéficiaires au prorata de leur salaire annuel brut. Les 40 % restant sont répartis proportionnellement au temps de travail effectif de chaque bénéficiaire.

L'intéressement est versé aux bénéficiaires après approbation des comptes consolidés par les Assemblées Générales et au plus tard le 31 mai de l'exercice suivant.

Chapitre 7- Evolutions récentes et perspectives d'avenir

7.1 Evolutions récentes et perspectives

7.1.1 Maintien des orientations stratégiques arrêtées dans le plan à moyen terme

La crise qui affecte durement l'économie ne remet pas en cause les orientations que le CMNE s'est fixées dans le cadre de son plan à moyen terme 2008-2011. En tant que groupe euro régional concepteur et distributeur de produits financiers, il entend développer son offre multi canal, renforcer ses synergies et mobiliser ses 4 000 collaborateurs. Ces orientations se déclinent au niveau des objectifs de chaque pôle pour parvenir à faire de :

CMNE	être la 1ère banque de ses clients
BKCP	l'interlocuteur naturel des indépendants et de la clientèle patrimoniale
BCMNE	la banque partenaire des PME / PMI
UFG	un acteur de référence sur tous les segments de la gestion d'actifs
NEA	un groupe d'assurances multicanal et eurorégional

7.1.2 Réalisation, au sein des différents pôles, d'ajustements nécessaires à la nouvelle donne économique

Pour le pôle bancassurance France, le CMNE poursuivra en 2009 ses investissements notamment avec un plan de rénovation de ses points de vente selon un nouveau concept d'agence, la mise à disposition d'espaces dédiés aux professionnels et la mutualisation des back-offices pour permettre aux agences de se concentrer sur l'activité commerciale. La fidélisation de la clientèle reste l'axe fort de son développement avec une systématisation des contacts clients dans le cadre d'une stratégie multicanal.

Pour le pôle bancassurance Belux, l'objectif du plan de restructuration adopté fin 2008 est de retrouver l'équilibre du résultat brut d'exploitation en 2010 et du résultat net comptable en 2011 ; les résultats des premiers mois de 2009 sont encourageants. Le plan d'économies comprend la fusion des banques régionales en un seul établissement, la centralisation du fonctionnement des différentes entités du groupe, la rationalisation des services supports et l'adaptation du réseau. Lui sont associés un plan de développement commercial, s'appuyant sur la banque en ligne, et un plan de formation des collaborateurs.

Pour le pôle entreprises, la BCMNE continuera à s'attacher à devenir banque de 1er cercle de ses clients, les PME et PMI régionales, notamment en développant une offre d'ingénierie financière et patrimoniale en synergie avec les compétences qu'offre le groupe UFG en matière de private equity et de gestion patrimoniale pour répondre aux besoins grandissants des PME et de leurs dirigeants en matière de développement, d'acquisition et de transmission.

En assurance-vie, l'année 2009 est abordée avec prudence après l'exercice 2008 marqué par l'instabilité et la morosité des marchés financiers. La baisse des taux des livrets défiscalisés devrait être favorable à la collecte. La stratégie de développement continuera à s'appuyer sur les réseaux France et Belgique, ainsi qu'au travers de l'UFG grâce à une nouvelle offre et sur internet avec des partenaires externes. En IARD, les caisses locales poursuivront l'équipement de la clientèle pour la fidéliser et la compagnie renforcera sa démarche qualité.

Pour réagir à la crise, le Groupe UFG a arrêté trois axes de développement. Il a acquis la filiale de gestion française du groupe suisse Sarasin, leader européen dans la gestion socialement responsable (ISR). Il repositionne son offre vers l'ISR, actions et immobilier, et développe une nouvelle gamme de produits « Major Trends » sur les thèmes séculaires orientés vers la clientèle européenne. Il rationalise ses structures en organisant les entités de gestion autour de deux pôles : immobilier et valeurs mobilières, en optimisant ses forces commerciales au sein d'une même plate-forme et en rassemblant l'ensemble des fonctions transverses au sein d'un pôle support.

7.2 Changement de perspectives de l'émetteur depuis le 31 décembre 2008

Depuis le 31 décembre 2008 et à la date d'établissement de ce prospectus, aucun élément susceptible de changer de façon significative les perspectives d'activité de l'émetteur sur l'ensemble de l'exercice 2009, n'est intervenu.